L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1668 - VENDREDI 18 FÉVRIER 2022 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Orges de printemps

Une espèce à choyer



Photo: Luc Pelcé - Arvalis

La part des orges de printemps dans la sole a progressé ces dernières années afin de compenser l'effritement progressif des orges d'hiver brassicoles soumises à des contraintes agronomiques et économiques. L'orge de printemps reste une belle opportunité, d'autant plus dans le contexte actuel de cours élevés. Mais c'est une espèce qui demande toutes les attentions car rendement et qualité doivent se construire sur un pas de temps court, entre début mars et mi-juillet. *Pages 18-19.*

Côte d'Or

› Prélèvements de sangliers

« Il faut mettre le paquet jusqu'au 31 mars »



Nièvre

› Sicafome

Un nouveau rendez-vous



Yonne

› Avenir, climat, main-d'œuvre…

Le point sur l'actualité viticole







Sommaire

Côte d'Or
04 • Sangliers : *« Mettre le paquet »*
05 • Vente de béliers : Tout le monde est content
06 • Installation : La plus belle des récompenses
07 • GIE Charolais Évaluation : L'année de tous les records

Nièvre
08 • Sicafome : Un nouveau rendez-vous
09 • Salon de l'agriculture 2022 : La récompense d'un travail de passionnés
10 • Transmission : Installer des jeunes
11 • Orientation : Des professionnels à l'écoute

Yonne
12 • Chambre d'agriculture : Une cinquantaine de personnes lors de la conférence bio
13 • Viticulture : Le point sur l'actualité viticole avec Louis Moreau
14 • UPVY : Rencontre avec Damien Renoux, le nouveau président
15 • MSA : Voir l'horizon s'éclaircir avec la formation « Avenir en soi »

Région
16 • Conseil régional : Les axes agricoles dans le budget régional
17 • Future Pac : Un point d'étape pour la Bourgogne Franche-Comté

Filières
18-19 • Cultures Orges de printemps : Une espèce à choyer pour assurer rendement et qualité brassicole
20 • Élevage Autonomie alimentaire : Le toastage, une solution d'optimisation

Infos Services
21 • Économie et Gestion
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80 075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

Viticulture

Un projet pilote en Bourgogne pour la neutralité carbone

Dans le cadre de la stratégie de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050, l'interprofession des vins de Bourgogne s'engage aux côtés d'Adelphe, expert dans le recyclage des emballages, pour construire une méthodologie qui identifiera les leviers à mettre en œuvre afin d'atteindre la neutralité carbone du vignoble.

Objectif Climat : c'est le nom donné au projet pilote lancé conjointement par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) et la société Adelphe, spécialisée dans les problématiques de collecte, de tri et de recyclage des emballages, en particulier dans le secteur agroalimentaire. Ce projet a été lancé le 10 février à Beaune, en Côte-d'Or. Les bilans carbone réalisés depuis plusieurs années par différentes interprofessions viticoles montrent que le poste « emballage » représente entre 30 et 40 % du carbone émis par la filière vin. Fort de ce constat, Adelphe renforce son accompagnement de la filière en matière d'écoconception des emballages et pousse son expertise en y intégrant la réduction des gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur viticole. Pour cela, l'entreprise s'est adjoint l'expertise de Didier Livio, consultant dijonnais en stratégie de développement durable. Au terme du partenariat conclu entre le BIVB et Adelphe, 3 600 domaines, 270 maisons de négoce et 16 caves coopératives qui composent le paysage viticole bourguignon pourront bénéficier de la méthodologie concrète mise au point dans le cadre d'Objectif Climat et mettre en pratique les recommandations proposées. Chaque étape de la chaîne de production sera prise en compte : du travail à la vigne à l'expédition des vins, en passant par la vinification, l'emballage ou la logistique…



Par ce partenariat avec la société Adelphe, les vins de Bourgogne s'inscrivent dans une démarche innovante qui pourrait être comprise comme un modèle pour les autres vignobles français.

Amélioration régulière

À l'échelle nationale, les efforts effectués depuis 15 ans dans les différentes régions viticoles montrent une amélioration régulière des bilans carbone. Cependant, les entreprises ne disposent pas toujours des capacités techniques et financières pour identifier précisément et mettre en place les changements majeurs nécessaires pour contribuer à la neutralité carbone visée en 2050. C'est pourquoi Adelphe a entrepris cette démarche afin d'accompagner ses clients *« vins et spiritueux »* par la mise en place d'un projet pilote, en lien avec les acteurs du vignoble bourguignon. Pour sa part, le BIVB souhaite poursuivre le travail lancé par la mesure de l'empreinte carbone, en donnant l'impulsion aux entreprises du secteur, grâce à un plan d'actions concret de stratégie de baisse des émissions carbone au sein de chaque entreprise. En parallèle, Adelphe et le BIVB imagineront une démarche de captation du CO_2 et de développement de la biodiversité au plus près des territoires à forte dominante viticole. La méthodologie devrait être validée et diffusée d'ici l'été. Elle permettra aux autres territoires viticoles français de se l'approprier.

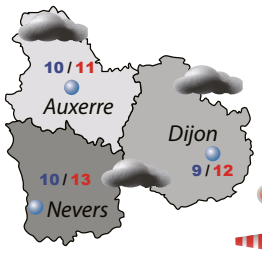
D'APRÈS COMMUNIQUÉ

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 18 Février



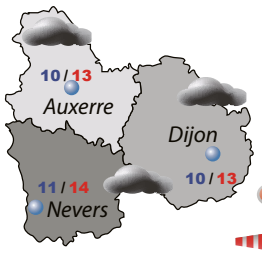
Couvert
Un temps couvert s'annonce. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 10 à 12°C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Sainte Bernadette
Soleil : 07h53 - 18h17
Lune : 20h20 - 09h05

Samedi 19 Février



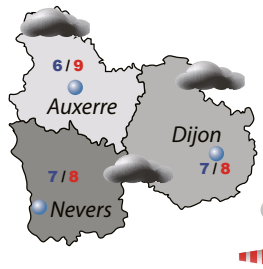
Menaçant
Le ciel restera chargé de nuages menaçants. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 12 à 14°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Gabin
Soleil : 07h51 - 18h19
Lune : 21h34 - 09h23

Dimanche 20 Février



Ciel couvert
Ce dimanche se déroulera sous un ciel couvert. Les vents resteront modérés.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 8 à 10°C

Vents : Ouest 20 km/h

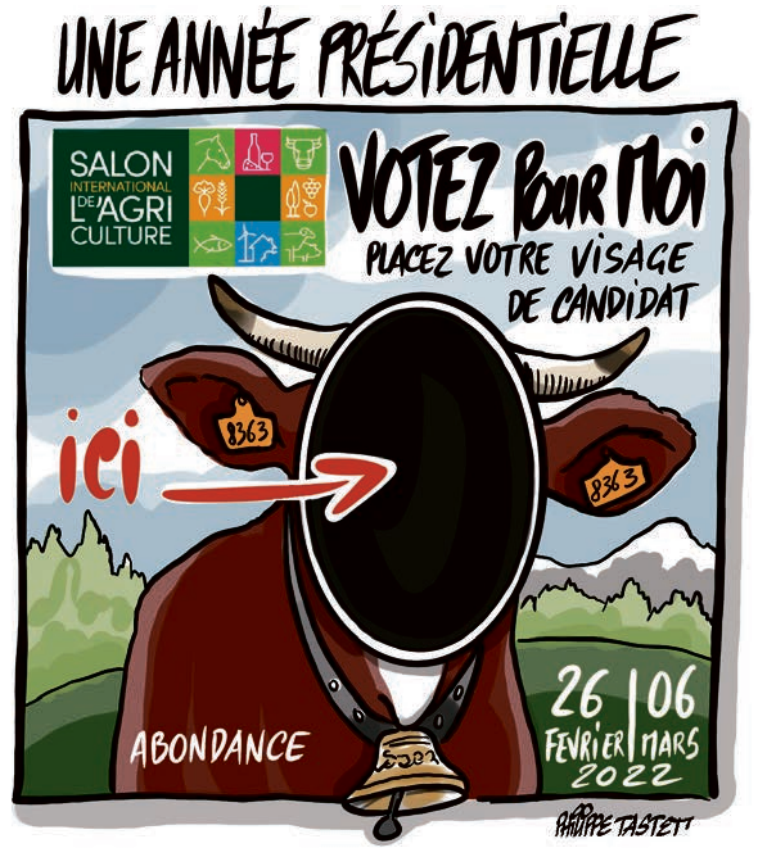
Sainte Aimée
Soleil : 07h50 - 18h20
Lune : 22h49 - 09h40

Prévisions à 7 jours

Lundi 21 Février au Mercredi 23 Février
Un temps couvert et pluvieux s'annonce.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 2 à 4°C — T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 24 Février au Dimanche 27 Février
Les précipitations persisteront au cours de cette période.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 1 à 3°C — T° maxi : 8 à 10°C

clin d'œil



Europe

Un consensus se dégage sur les mesures miroir

Les organisateurs de la conférence organisée le 10 février à Bruxelles sur la mise en place d'une réciprocité des normes de production imposées aux produits agricoles et alimentaires importés en Europe ont réussi leur pari.



Photo : Commission européenne

Au niveau de l'Union européenne émerge de plus en plus l'idée concrète de la nécessité de protéger les agriculteurs de l'UE face à des importations qui ne répondent pas aux mêmes exigences sociétales et environnementales.

L'interprofession bovine Interbev, la Fondation pour la Nature et l'Homme et l'Institut économique Veblen ont obtenu l'engagement public de trois ministres de l'Agriculture et d'une dizaine de députés européens de diverses nationalités et groupes politiques en faveur de mesures « miroir ». Celles-ci permettraient d'obtenir le respect par les pays commerçant avec l'Union européenne des mêmes standards sanitaires, environnementaux ou de respect du bien-être animal que l'Europe exige de ses agriculteurs.

Différents leviers possibles

Dans un contexte de concurrence jugée déloyale par les organisations agricoles européennes et leurs soutiens syndicaux, associatifs et politiques, la conférence a mis en évidence l'existence de différents leviers réglementaires qui pourraient être activés à brève échéance. *« L'obstacle souvent invoqué du droit de l'OMC apparaît loin d'être infranchissable »* a notamment souligné Gabrielle Marceau, professeure de droit et conseillère à la division des affaires juridiques de l'OMC. *« Le bien-être animal, par exemple, est expressément couvert par l'article 20 des accords du Gatt*. Celui-ci reconnaît que la protection des animaux et des végétaux, comme des ressources naturelles, est un objectif légitime des gouvernements, au même titre que la libéralisation du commerce et constitue une exception conditionnelle aux règles du Gatt »*. Une première mesure miroir pourrait être mise en œuvre immédiatement, ont expliqué les experts invités à s'exprimer sur le sujet. *« Le règlement relatif aux médicaments vétérinaires permet d'imposer aux producteurs des pays tiers l'interdiction européenne d'utiliser les antibiotiques comme promoteurs de croissance en élevage »*, a indiqué Jean-Luc Angot, inspecteur général de santé publique vétérinaire, déplorant que la Commission européenne *« tarde à publier l'acte délégué et l'acte d'exécution de cette mesure »*. Interdite dans l'Union européenne depuis 2006, l'utilisation des activateurs de croissance est en effet monnaie courante dans de nombreux pays et a un lien avéré avec le développement de l'antibiorésistance, par exemple dans la zone amazonienne.

Imposer un meilleur traçage des animaux

D'autres voies d'harmonisation des règles mériteraient d'être explorées. Les intervenants ont notamment évoqué le durcissement *« des règles de diligence raisonnée »* concernant la viande bovine dans le cadre du règlement relatif à la déforestation importée, qui permettrait d'imposer le traçage des animaux de la naissance à l'abattage. L'Union européenne aurait également la possibilité d'imposer des normes de bien-être animal aux producteurs des pays tiers qui souhaitent exporter leurs viandes vers l'UE. *« Certains pays ne respectent pas nos règles dans ce domaine, par exemple en matière de transport terrestre des animaux »*, a expliqué Jean-Luc Angot. *« Or ces règles pourraient être incorporées dans l'accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) »*. En dehors de l'OMC, l'Union européenne ou ses États-membres peuvent également agir au niveau de l'élaboration des normes internationales notamment celles du Codex Alimentarius, pour obtenir un abaissement des Limites Maximales de Résidus au seuil de détection pour tous les pesticides interdits par l'UE. Plus simplement encore, des mesures miroir pourraient être inscrites systématiquement dans la conditionnalité des accords bilatéraux de libre-échange à venir. *« Pour l'instant, ce n'est pas le cas, sauf sur le sujet des hormones »*, a regretté Jean-Luc Angot. La feuille de route évoquée par les intervenants de la conférence a reçu le soutien de plusieurs ministres européens de l'Agriculture à l'issue des débats.

Des ministres à l'unisson

Le ministre français Julien Denormandie, actuel président du Conseil Agriculture de l'Union européenne, le ministre espagnol Luis Planas Puchades et la ministre autrichienne Élisabeth Köstinger sont venus soutenir la démarche. *« Nous, politiques, devons entendre l'unité de la société civile, tirer parti de la force de notre marché européen et mettre en place une réciprocité répondant aux attentes sociétales »*, a synthétisé Julien Denormandie. *« La réciprocité des normes offrirait à l'Union européenne […] une occasion unique de transférer ses standards de production à ses partenaires commerciaux »*, a abondé de son côté Luis Planas, ministre espagnol de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

ACTUAGRI

*General Agreement on Tariffs and Trade/ Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce/ Devenu Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1994.

en bref

Œufs Après l'action des producteurs, Carrefour s'engage à revaloriser les prix

Après une action des producteurs d'œufs devant son siège, dans la matinée du 11 février, Carrefour s'est « engagé sur une revalorisation des prix et une indexation automatique sur l'indice trimestriel Itavi » (alimentation animale), indique l'enseigne. En proie à une flambée du prix de l'aliment depuis plusieurs mois, les producteurs demandent 2 ct d'€ par œuf conventionnel et 5 ct d'€ en bio. Carrefour n'a pas communiqué l'ampleur de la revalorisation attendue (encore en cours de discussion), et une nouvelle rencontre est prévue cette semaine. *« On a déjà trouvé un accord sur 70 % de nos volumes, qui correspondent aux marques distributeurs, précise-t-on chez Carrefour. Il reste à trouver un accord sur les marques nationales, qui représentent les 30 % restants »*. Environ 150 producteurs – selon les manifestants – se sont rassemblés devant le siège de Carrefour à Massy (Essonne), à l'appel du syndicalisme majoritaire et de l'UGPVB (groupements). *« Nous demandons que l'indexation soit basée sur le niveau d'août 2020 »*, indique Anthony Salmon, de la FDSEA de Mayenne, qui a fait partie de la délégation reçue par la direction de Carrefour. Entre août 2020 et janvier 2022, l'indice Itavi des matières premières pour l'aliment poules pondeuses a augmenté d'environ 39 %.

Peste porcine africaine Prévention renforcée, notamment à la frontière avec l'Italie

Alors que le nord de l'Italie est touché par la peste porcine africaine (PPA), le ministère de l'Agriculture a lancé le 9 février un plan d'action afin de prévenir l'arrivée de la maladie dans les élevages français. Au niveau national, ce plan prévoit notamment d'atteindre un *« objectif d'élévation rapide de la biosécurité en élevage et dans les transports »*. Bien que le gouvernement prévoie d'*« accompagner les éleveurs dans leurs mises aux normes »*, aucun budget n'est mentionné dans le document de présentation du plan d'action. Le ministère s'attellera aussi à recenser *« aussi rapidement que possible les éleveurs ou détenteurs de porcins non déclarés »*. Les départements frontaliers avec l'Italie font l'objet d'une attention particulière : les élevages devront se mettre aux normes *« dans des délais acceptables »* avec le lancement d'ici avril, d'un *« plan de contrôle officiel »*. Les autorités prévoient aussi de *« réduire la population de sangliers par le biais d'actions de chasse »*. Contrairement à l'épisode de PPA en Belgique en 2018, le gouvernement ne mentionne pas dans son plan l'érection d'une clôture à la frontière. Depuis début janvier, 31 cas de PPA ont été détectés en faune sauvage au nord-ouest de l'Italie, à 100 km de la frontière avec la France.

Aides PAC Premières inquiétudes autour du transfert des agents vers les Régions

Ces dernières semaines, la CFDT Spagri (agents du ministère de l'Agriculture) et un sénateur centriste d'Indre-et-Loire se sont inquiétés de la façon dont est prévu le transfert, d'ici la fin d'année, d'environ 400 équivalents-temps plein (ETP) des services déconcentrés de l'État vers les Régions. Ces dernières héritent de la gestion complète des aides non-surfaciques du second pilier de la Pac à partir de 2023. Dans une note parue le 4 février sur son site internet, la CFDT Spagri rapporte que les régions Bourgogne Franche-Comté, Normandie et Île-de-France n'envisageraient pas *« à ce stade »* de créer une implantation départementale dédiée à ce service. Le syndicat craint *« une perte de proximité »*. De son côté, le sénateur Pierre Louault estimait, dans une question écrite au gouvernement fin 2021, que les fonctionnaires concernés ont été trop peu incités à accepter le transfert, et risquent d'être *« remplacés par des contractuels ayant très peu de formation »*. Un premier bilan a été fait des intentions de ces agents en poste, rapporte la CFDT, dont le résultat serait une *« répartition équitable entre [ceux] qui souhaitent rejoindre les Conseils régionaux, ceux qui ne le souhaitent pas et les indécis »*.

Machinisme Au moins 17 % du matériel agricole acquis en leasing en 2020

Selon des données extraites du Rica pour Agra Presse, au moins 17 % du matériel agricole français étaient acquis en crédit-bail en 2020, contre 13 % en 2013. En valeur absolue, les charges de crédit-bail par exploitation ont doublé en dix ans. D'après une enquête de l'Insee parue le 7 janvier, l'agriculture pèse déjà 8,3 % (contre 4,1 % en 2011) des investissements en crédit-bail mobilier tous secteurs d'activité confondus. Plusieurs types d'utilisateurs se dégagent : d'abord l'entrepreneur de travaux agricoles, profil le plus concerné par la pratique. Mais aussi l'*« agri-manager »* cherchant à optimiser sa fiscalité, à renouveler rapidement son parc de matériel, tout en augmentant sa capacité d'investissement dans le foncier. Enfin l'exploitant moins bien loti, qui accède à du matériel en apportant moins de garanties que pour un crédit classique. La pratique est en revanche peu courante chez les Cuma, où elle représente 2 ou 3 % des financements, selon la fédération. Agrandissement des exploitations, acculturation, taux d'intérêt faibles… Plusieurs facteurs concourent au développement du leasing en agriculture, dont l'essor des offres de maintenance forfaitisée, aussi appelée *« full service »*.

Sangliers

« Mettre le paquet »

Thierry Besançon, président de la commission « *dégâts de gibier* » de la FDSEA, espère un maximum de prélèvements jusqu'au 31 mars, date limite pour chasser le sanglier.



La barre des 15 000 sangliers a été dépassée le week-end des 5 et 6 février en Côte-d'Or.

Les populations de sangliers n'ont certainement jamais été aussi nombreuses dans le département. Le record de prélèvements (17 000 il y a deux ans) pourrait être à nouveau battu. « *Il doit l'être, compte-tenu de la situation dans laquelle nous sommes, aux quatre coins de la Côte-d'Or* », souligne Thierry Besançon, agriculteur à Avelanges près d'Is-sur-Tille et président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA. Le responsable syndical se dit « *inquiet* » en entendant « *certains bruits de couloir* » évoquant plusieurs fins de chasse anticipées : « *de nombreuses sociétés envisageraient d'arrêter avant l'heure… Il faut avoir une communication forte sur le sujet : il faut chasser jusqu'à la fin, mettre le paquet jusqu'au 31 mars et ce, même si les sociétés ont déjà réalisé leur plan de chasse et utilisé des bracelets supplémentaires. La Fédération des chasseurs, qui reconnaît elle-même être débordée en nombre de sangliers, doit redonner un maximum de bracelets jusqu'au bout* ».

Les dégâts dans les parcelles agricoles sont considérables selon Thierry Besançon : « *ils sont malheureusement en adéquation avec ces surpopulations… Les problèmes sont toujours les mêmes pour nous, agriculteurs : en prairie, ces dégâts sont difficilement réparables. Dans les cultures, ce qui est détruit n'est jamais bien indemnisé. Les blés derrière maïs sont particulièrement dévastés. Il y a eu, récemment, des prélèvements de nuit dans l'Auxois : les louvetiers ont été surpris de prélever autant de sangliers au même endroit. D'habitude, ils tirent et ne reviennent pas. Là, ce n'était pas le cas. La peste porcine est par ailleurs très proche des Alpes à ce jour : il serait bien que les populations de sangliers soient diminuées avant que cette maladie s'en occupe d'elle-même* ».

Agrainage interdit

Le président de la commission dégâts de gibier rappelle en outre sa position sur l'agrainage : « *s'il était dissuasif comme le disent les chasseurs, nous assisterions à une baisse des populations et des dégâts. Il n'en est rien. Certains agriculteurs chasseurs se disent favorables à l'agrainage, mais il y a parfois des enjeux de commerce de maïs derrière leur position. À la base, nous ne sommes pas là pour dire aux chasseurs ce qu'ils doivent faire ou non dans les bois, mais les conséquences de cette gestion nous dérangent et impactent notre activité économique. Dans l'ancien schéma cynégétique, l'agrainage était interdit trois mois dans l'année, du 1er décembre au 1er mars. L'idée était de favoriser les déplacements et les tirs de sangliers durant cette période. La Fédération des chasseurs a souhaité réduire cette interdiction en autorisant l'agrainage en décembre. Nous avons fait un pas de notre côté, en acceptant qu'elle le soit 15 jours de moins, mais les chasseurs n'ont pas accepté cette proposition. Devant l'échec de cette négociation, l'agrainage demeure interdit tant qu'il n'y aura pas de nouvel arrêté préfectoral. Je rappelle qu'à l'échelle du pays, cette pratique est interdite. Seules des dérogations peuvent l'autoriser* ».

AG

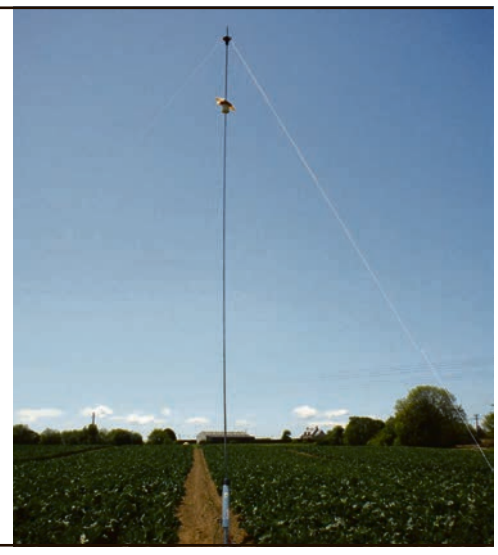
Corbeaux S'organiser autour d'un plan de lutte efficace

En partenariat avec la Fredon et la Fédération des chasseurs, l'agriculture s'est mobilisée depuis 2018 autour de la FDSEA et la Chambre d'agriculture, avec le soutien de Dijon Céréales pour organiser une régulation collective des corbeaux freux et des corneilles. Le corbeau freux et la corneille noire sont actuellement classés « espèce susceptible d'occasionner des dégâts ». À ce titre, il est possible de mettre en place des actions de régulations. Ainsi, un dispositif simplifié de piégeage s'est organisé autour de la Fredon, afin de permettre à des agriculteurs formés et déclarés de pouvoir piéger corbeaux et corneilles. Ce dispositif officiel est autorisé par un arrêté préfectoral qui délimite le territoire concerné (Est dijonnais et Beaunois, secteur Pontailler-Auxonne et secteur Montbard-Semur). Vous pouvez retrouver l'arrêté préfectoral sur le site internet de la FDSEA21 : www.fdsea21.fr. Dans le même temps, les chasseurs se mobilisent sur ces secteurs pour effectuer des tirs de régulation. Le bilan de ces dernières années est plutôt positif, mais la situation reste fragile et de grosses populations sont encore présentes sur certains secteurs. C'est pourquoi il est essentiel que l'ensemble des agriculteurs qui cultivent sur les territoires concernés par les surpopulations de corvidés s'engage dans la démarche pour organiser une régulation efficace. Pour cela, rien de plus simple : adhérer à la Fredon, suivre une formation d'une demi-journée sur le piégeage et disposer de matériel de piégeage (un achat en commun est possible). Pour plus d'informations, contacter Nicolas Gamb à la Fredon (03 80 25 95 40) ou Sébastien Gautier à la FDSEA21 (03 80 68 67 67).

SG, FDSEA21

Corbeaux : Cinq hectares tranquillou

La FDSEA de Côte-d'Or, à l'approche des semis de printemps et avec l'aide de son réseau national, propose des remises sur l'achat de différents types d'effaroucheurs de corbeaux. Parmi les plus performants (et malheureusement les plus onéreux) figure l'Avistop 2 (facturé 1 600 euros au lieu de 1 733). Ce dispositif propulse des leurres le long d'un mât de huit mètres de haut après une détonation préalable, aléatoire et moins bruyante que d'autres dispositifs (moins de gênes pour le voisinage). Alerté par la détonation, l'oiseau regarde en direction de l'effaroucheur et associe les leurres à l'envol de ses congénères. Installé en 10 minutes, l'Avistop 2 est alimenté par une batterie 12 volts fournie et fonctionne au propane. Sa hauteur permet de couvrir une parcelle de cinq hectares. Deux autres dispositifs sont également proposés à des prix attractifs : un effaroucheur cerf-volant et un canon effaroucheur électronique. Pour toute information, contacter la FDSEA.



Vols dans les exploitations

Appel à la vigilance

Une recrudescence des vols dans les fermes est observée depuis plusieurs semaines dans le département. Tous les secteurs et productions sont concernés.

Face à la recrudescence des vols dans les exploitations, la FDSEA de Côte-d'Or attire l'attention des agriculteurs, par la voix de François-Xavier Lévêque, son secrétaire général adjoint : « *Des GPS, tous types d'appareils électroportatifs, du fioul et même de l'engrais - avec des cours qui ont triplé - ont notamment été dérobés. Ça revient… Un réseau de vol organisé avait démantelé il y a quelque temps mais au final, il y en a qui reprennent la place et ça ne finit jamais… Notre vigilance était peut-être un peu retombée mais nous devons être à nouveau vigilants, plus que jamais* ». L'exploitant agricole de Bressey-sur-Tille rappelle la pertinence du dispositif Alertagri21 : « *il s'avère extrêmement utile pour tout le monde, les services de gendarmerie sont réactifs et informent les agriculteurs par SMS quand quelque chose se passe dans leur secteur. Nous rappelons que l'inscription est gratuite et très simple. Plus nous serons nombreux dans ce dispositif et plus nous serons efficaces. Les conseils sont toujours les mêmes : relever les plaques d'immatriculation des véhicules suspects et ne pas hésiter à composer le 17. Il n'y a que ça qui marchera* ».

AG

Renseignements et contact : www.alertagri21.fr

Vente de béliers

Tout le monde est content

Cinquante-quatre reproducteurs charollais ont été vendus jeudi dernier à Arnay-le-Duc.



La vente annuelle de l'association des éleveurs de moutons charollais de Côte-d'Or s'est déroulée le 10 février à Arnay-kle-Duc.

L'association des éleveurs de moutons charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) organisait sa vente annuelle le 10 février au foirail arnétois. Huit élevages proposaient un total de 79 béliers. Le bilan de la journée s'élève à 54 transactions pour un prix moyen de 520 euros, en légère hausse par rapport à l'an passé. La top-vente a été réalisée par un bélier de l'EARL Joubert (Coulmier-le-Sec) vendu 900 euros à Maxime Taupin du Gaec de la Bergerie (Aube), un fidèle de la vente. Vingt-trois achats ont été réalisés par trois groupements de producteurs : Sicarev, Celmar et Terre d'Ovin, les 31 autres l'ont été par des particuliers. L'association présidée par Jean-Marie Guyot remercie l'ensemble des participants et des sponsors pour cette nouvelle vente réussie.

AG

Rencontre avec un exposant



Baptiste Guyot a vendu 15 de ses 21 béliers présentés jeudi dernier. Ce jeune homme de 26 ans est en cours d'installation sur la ferme familiale à Jonchery, sur la commune de Diancey. *« Je passe en CDOA à la fin du mois, mon installation est programmée tout début mars »*, informe ce titulaire d'un Bac STAV « productions animales », d'un BTS Acse, d'une licence « conseil en élevage » et d'expériences professionnelles à Feder et Dijon Céréales. Baptiste Guyot rejoindra Jean-Marie, Francis et Stanislas, son père, son oncle et son cousin, au Gaec du Moulin de Jonchery comptant notamment 320 brebis, pour moitié en race charollaise. *« L'idée, avec mon installation, sera de développer l'atelier ovins en montant à 400 voire 450 brebis »*, confie le passionné d'élevage. *« J'ai toujours aimé les moutons et baigné dans leur univers depuis tout jeune. Je savais que j'allais m'installer un jour et le moment est venu. La conjoncture est favorable depuis un an avec des cours qui ont bien progressé, c'est d'autant plus motivant. Aujourd'hui, nous vendons de jeunes laitons d'à peine 100 jours à 7,90 euros/kg, pour un poids de carcasse compris entre 18 et 22 kg. C'est encourageant »*. Pour la vente de jeudi dernier, Baptiste Guyot avait préparé ses plus beaux reproducteurs : *« nous en avions sélectionné 25 mais quatre sont finalement restés sur le banc pour ne proposer que les meilleurs. Tous étaient nés en février et mars 2021. Ils avaient passé l'année entière au pâturage, nous les avions tondus autour du 15 novembre. Depuis, nous les bichonnions en bergerie pour la vente ! Ce rendez-vous arnétois fêtait sa 31ème édition, il marche toujours très bien. Pour nous, exposants, cette vente est l'un des rendez-vous importants de l'année pour la commercialisation de nos reproducteurs »*.

De Limoges à Arnay



Nicolas Mousnier, éleveur de 1 500 brebis charollaises à Beynac-le-Boucheron, au sud de Limoges, avait fait le déplacement à Arnay-le-Duc. Cinq heures de route (10 en comptant le retour) lui ont permis d'acquérir huit reproducteurs pour son élevage : *« J'en ai acheté deux au Gaec Gaudry, trois à Thierry Maréchal, deux au Gaec du Moulin de Jonchery et un à Philippe Thibault. Je viens assez régulièrement ici, avec mon père. Cette petite vente nous permet de trouver exactement ce qu'il nous faut, en l'occurrence des animaux qui améliorent la valeur laitière du troupeau. Dans cette période d'augmentation des charges, les bienfaits de la génétique sont d'autant plus les bienvenus. Ce rendez-vous est très bien organisé et, fait remarquable, tout le monde met la main à la pâte ! J'adore ces valeurs de la coopération. En plus d'être satisfait des béliers que j'achète ici, c'est un plaisir de contribuer à ma façon à la réussite de cette vente annuelle. L'état d'esprit est super, vraiment »*.

Journées bâtiments

Plus de 400 visiteurs

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Alysé et le syndicat d'élevage ovin dressent un très bon bilan de leur événement organisé du 31 janvier au 4 février.



Cloé Bligny, conseillère à la Chambre d'agriculture.

C'était un rendez-vous très attendu. L'affluence enregistrée – plus de 400 visiteurs – n'a fait que le confirmer. Les journées bâtiments ont enregistré un très beau succès dans chacune de leurs dix visites programmées du 31 janvier au 4 février. *« Cet événement ne s'était plus déroulé depuis 2019 »*, rappelle Cloé Bligny, conseillère à la Chambre d'agriculture, *« nous avons accueilli beaucoup de monde, les échanges ont tous été très enrichissants. De nombreuses personnes sont venues prendre des idées pour les appliquer, peut-être, chez eux plus tard. Nous remercions l'ensemble des participants et plus particulièrement les éleveurs qui nous ont reçus dans leur outil de travail soigneusement préparé »*. En plus du partage d'expériences, les discussions ont notamment porté sur le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE). *« Il y a généralement deux appels à projets par an, le premier sera tout prochainement lancé. Il n'y a pas encore de date officielle mais tout laisse à penser que ce sera début mars, nous attendons des nouvelles de la DDT »*, informe la conseillère, qui s'occupe des différents dossiers côte-d'oriens. Des enveloppes seront à nouveau disponibles, dans un contexte toutefois marqué par la flambée de toutes les matières premières. *« La ferraille, pour ne citer qu'elle, s'est envolée de 30 et 40 % en seulement un an. Cela n'est bien sûr pas sans conséquence dans la construction d'un bâtiment et de son aménagement intérieur… Face à cela, certains éleveurs vont peut-être attendre encore un peu pour se lancer. D'autres utiliseront les subventions à disposition pour lisser cet impact de la hausse des prix »*, ajoute Cloé Bligny.

AG



Installation

La plus belle des récompenses

Clément Dupaquier, 20 ans, a rejoint l'exploitation familiale l'été dernier. Récit d'un parcours qui semblait déjà écrit.



Luc et Clément Dupaquier, autour de Colette Bailly, la semaine dernière aux Granges de Vesvres.



Clément en février 2009, à l'âge de 7 ans, sur le grand ring du Salon de l'agriculture.

Voir son enfant reprendre la *« boutique »* est toujours une grande fierté pour un agriculteur. Luc Dupaquier, qui vient de fêter ses 60 ans à Vesvres, près de Vitteaux, ne cache pas la sienne devant l'arrivée récente de son fils Clément. Le chef d'exploitation, qui travaillera encore quatre ou cinq ans, a accepté une petite entrevue pour évoquer ce début de transmission.

En toute logique

Le jeune homme de 20 ans a posé ses valises aux Granges de Vesvres il y a quelques mois, après l'obtention d'un BTS Productions animales et un apprentissage réalisé chez Elva Novia. Aide familial pour l'instant, Clément Dupaquier devrait officiellement s'associer en tout début d'année 2023. *« Clément est passionné depuis tout petit, je savais qu'il allait s'installer un jour. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Colette et moi n'avons jamais cessé de faire évoluer la ferme, en investissant notamment dans la génétique charolaise. Sans cette certitude, nous aurions sérieusement réduit la voilure depuis un petit moment déjà »*, confie le père de famille, qui livre ici plusieurs anecdotes sur son fils : *« à 3 ans, il s'amusait souvent sur la terrasse de ma mère, chaque dalle représentait pour lui une parcelle agricole… À 5 ans, nous l'avions retrouvé derrière une vache en train d'essayer de la fouiller… L'animal était couché et il s'était assis sur un petit carré de paille… À huit ans, Clément présentait sa jument Trait auxois au salon de l'agriculture ! »*. Le principal intéressé, lui, sait exactement où il met les pieds : *« J'aime travailler dans la ferme depuis mes cinq ans. Oui, on peut dire que j'ai déjà plus de 15 années d'expérience ici ! L'élevage est une grande passion pour moi et ce projet, je le mûris depuis longtemps. J'aurai la chance de démarrer l'activité avec des propriétés, un cheptel et des bâtiments. Seul le matériel est vieillissant et méritera plusieurs investissements »*.

Arrivée de l'Aubrac

Clément Dupaquier, sans omettre les difficultés du métier, tient un discours résolument positif : *« l'élevage bovin devrait connaître encore des hauts et des bas ces prochaines années. Mais dans un avenir proche, je suis certain que nous obtiendrons une meilleure valorisation de notre travail. En effet, l'offre en viande bovine va certainement continuer de baisser. Les jeunes qui prendront la relève devraient en toute logique en profiter »*. Le futur installé a déjà innové sur la ferme en important une seconde race, l'Aubrac pour ne pas la citer : *« c'est une envie que j'avais là aussi depuis un petit moment. Je remercie infiniment Jean-Marie Desanlis de Bierre-lès-Semur, qui m'a permis d'acquérir des animaux à des prix raisonnables, avec la volonté d'aider un jeune à s'installer. L'idée, avec une vingtaine d'Aubrac, est de désaisonner une partie des vêlages pour vendre des veaux un peu plus tôt, en profitant de certaines périodes creuses, où il y a moins d'animaux sur le marché. Nous conserverons bien entendu les Charolaises, mais sans doute avec quelques têtes en moins à moyen terme, car un problème de main-d'œuvre se posera un jour ou l'autre si je me retrouve seul sur l'exploitation. Si je garde le cap des 150 vêlages, il faudra bien entendu un salarié, ou un autre associé »*. De l'Aubrac au Gaec des Granges de Vesvres ? Luc Dupaquier, passionné de génétique charolaise, ne dit pas non, bien au contraire : *« j'ai eu la chance, étant jeune, d'avoir un père qui m'a laissé prendre des décisions dès que je suis entré sur l'exploitation. J'en ferai donc autant, avec Clément. Chaque jeune a envie de se démarquer en voulant se lancer dans une nouvelle culture ou une nouvelle race. Je lui souhaite de réussir »*.

Du taf

Colette Bailly, au sein du Gaec depuis 2013, est également très fière du parcours et de la volonté de son jeune poulain, debout chaque jour à 6 heures du matin : *« il fait preuve d'une motivation exemplaire. Dans le même temps, Clément a également conscience qu'une exploitation de 350 ha demande beaucoup de travail. Ce n'est pas possible à gérer seul, il faudra être accompagné. Chaque jeune aspire à une certaine qualité de vie et il faudra bien veiller à ce qu'il n'y ait aucune surcharge »*.

AG

Contractualisation en viande bovine

Allez-y, foncez !

Fabrice Genin, président de la FDSEA de Côte-d'Or, invite les éleveurs à s'engager sans plus attendre dans la contractualisation en viande bovine.



Fabrice Genin, président de la FDSEA

« Les contrats doivent être signés le plus rapidement possible. Nous avons tout intérêt à ce que nos positions soient renforcées avant la finalisation des négociations commerciales prévue en mars. Ces dernières, avec la grande distribution, figeront les prix pour une durée d'un an. Les éleveurs doivent s'impliquer au maximum dans ces contrats, une chance inouïe se présente à nous, cette loi Égalim 2 nous permet enfin de donner du poids à la production. Pour une fois que l'État décrète quelque chose en notre faveur, il ne faudrait surtout pas gâcher cette belle opportunité ». Fabrice Genin observe une bonne tenue du marché de la viande : *« c'est un argument supplémentaire pour s'engager et foncer. Les voyants sont au vert avec un marché qui tire vers le haut. Les projections dans les deux ou trois prochaines années sont également favorables. Alors oui, il y a toujours la bataille sur la restauration hors domicile qui n'avance pas comme nous le voulons, mais malgré tout, la conjoncture de la viande française est positive. Passer des contrats en prenant en compte les coûts de production permettra de sécuriser les revenus »*. Dans l'élaboration du prix, le producteur doit renseigner la répartition entre les coûts de production et le marché : *« le total doit faire 100 %. Plus les coûts de production auront un fort pourcentage, mieux ce sera. Aujourd'hui, les coûts de production d'une vache standard s'élèvent à 5,10 euros/kg, or le prix de marché est à 4,40 euros/kg. En intégrant le coût de production dans la construction du prix, la viande sera en toute logique rémunérée au-dessus du prix du marché. Ce sera, dans tous les cas, beaucoup mieux qu'avant. Il faut négocier avec l'acheteur et trouver un juste milieu »*.

AG

Point de vue

« Nous disposons aujourd'hui de l'opportunité de reprendre en main la négociation du prix de nos animaux. Ce contrat, et surtout l'obligation d'y faire figurer nos coûts de production, doit nous permettre de sécuriser nos revenus. Encore faut-il que nous nous prenions en main. Cette loi a été faite pour répondre à nos problèmes de revenu. Il serait illusoire de croire que les autres vont se mobiliser à notre place. C'est à nous d'être force de proposition, de nous approprier cette nouvelle façon de travailler avec nos acheteurs et d'être moteur dans cette démarche. Personne d'autre ne le fera à notre place tout comme personne d'autre ne s'est soucié de nos revenus jusque-là. Comme pour tout changement, pour toute nouveauté, il y a des peurs, des inquiétudes et des difficultés, mais après tout, qu'avons-nous à perdre ? La seule liberté qui se présentait à nous jusqu'à aujourd'hui, c'était de choisir de vendre nos animaux au moins mauvais prix. J'encourage les agriculteurs à se mobiliser pour proposer des contrats aux acheteurs. Je suis conscient que cette nouveauté s'accompagne également de flou et d'incompréhension. C'est pour cette raison que la FDSEA sera, encore une fois, aux côtés des éleveurs. Nous vous proposerons dans les jours à venir des groupes de travail spécifiques sur ce sujet avec l'objectif de comprendre comment peut se construire un contrat et de vous appuyer dans la rédaction d'une proposition qui correspond à votre exploitation. Trois dates sont déjà prévues[1] et nous sommes prêts à en prévoir autant qu'il en faudra. Si cette démarche reste individuelle, n'oublions pas que l'enjeu est collectif. Je compte sur chacun d'entre vous pour vous mobiliser ! »

Jérôme Cap, président de la commission bovins viande de la FDSEA

(1) : Les rendez-vous à retenir : Bretenière le 25 février de 10 heures à midi, Ampilly-les-Bordes le 4 mars aux mêmes horaires. Saint-Thibault le 9 mars de 10 heures à 12 heures également. Les places sont limitées, l'inscription est obligatoire. Contact : 03 80 68 67 67

GIE Charolais Évaluation

L'année de tous les records

Quarante reproducteurs ont été vendus vendredi dernier au pôle de Créancey. Un veau a atteint la somme incroyable de 15 500 euros !



Sam, né au Gaec Lépée à Millery, a pulvérisé le dernier record de la vente.

Quelle journée ! La vente du GIE Charolais Évaluation a rencontré un énorme succès le 11 février en frôlant la perfection. Quarante veaux (sur 41) ont trouvé preneur à un prix moyen de 4 031 euros (en comptabilisant les deux reproducteurs ayant été vendus lors de leur deuxième passage sur le ring). Six veaux ont atteint, voire dépassé, la barre des 5 000 euros dont Sultan, veau né au Gaec Albert en Moselle, parti en Irlande pour 7 600 euros. Et que dire de la top vente : Sam, né au Gaec Lépée à Millery près de Semur-en-Auxois, a affolé les compteurs avec une enchère victorieuse à 15 500 euros (voir vidéo sur la page Facebook de Terres de Bourgogne). La coopérative Feder Élevage s'est adjugé cet animal plus que complet (trois étoiles en facilités de naissance, 116 en potentiel de croissance, 112 en développement squelettique, 119 en Imocr…). Sam sera mis aux normes afin d'être prélevé. Les doses seront mises à disposition de tous les adhérents de la coopérative. Sylvain Lépée, le naisseur, ne trouvait pas les mots à l'issue de la vente : *« C'est inespéré, impensable, exceptionnel… Nous savions que le veau était bon et qu'il allait se vendre, mais jamais à ce tarif-là »*. L'éleveur en Gaec avec son frère Vincent propose des veaux tous les ans à Créancey, son ancien « record » était de 3 700 euros : *« la station nous permet de vendre des animaux potentiellement plus chers qu'en ferme, avec un public un peu plus large. Que Feder ait acheté ce veau est une satisfaction supplémentaire pour nous : sa génétique sera accessible à beaucoup d'élevages et nous pourrons suivre les résultats de la production »*.

Un très bon lot

Martial Tardivon, responsable des ventes à Sicafome, avait un bon pressentiment en début d'après-midi : *« Les boîtiers électroniques partaient comme des petits pains, nous avions 76 acheteurs potentiels dont 64 qui étaient présents. Les 12 autres étaient en ligne en France, en République Tchèque et en Pologne. D'ordinaire, quand nous confions une cinquantaine de boîtiers, cela s'annonce déjà bien. Des gens représentant l'Irlande et les Pays-bas étaient là. N'avoir qu'un seul invendu sur 41 est exceptionnel, avec en plus une belle moyenne. C'est bien pour tout le monde. Les éleveurs étaient contents de voir du monde, de voir cette belle ambiance. Pour l'anecdote, sept veaux ont été vendus en ligne »*. Jean-Pierre Godot, président du GIE Charolais Évaluation, était bien évidemment plus que satisfait de cette édition : *« C'est vraiment super, nous battons tous les records, déjà sur le nombre de veaux présentés, mais aussi sur le taux de vente, sur la moyenne de vente et bien sûr la top vente. Je ne me souviens plus de l'ancien record mais cela devait être une enchère deux fois moins élevée. Nous savions que ce millésime était très bon, l'offre des veaux l'été dernier et la pression de sélection à l'entrée ont été des facteurs déterminants. Que tout le monde soit remercié. Il y a une solidarité et un collectif exemplaires dans cette station, au profit de la race et du département »*.

AG

Union Charolais Croissance (UCC)

Dernier rendez-vous à Créancey

La saison de ventes de l'Union Charolais Croissance s'achèvera mercredi 23 février prochain à la station de Créancey.

L'Union Charolais Croissance achève sa saison de ventes 2022 mercredi 23 février à la station de Créancey (21). Ce rendez-vous débute à 14 heures : 37 reproducteurs seront présentés avec toutes les garanties génétiques, morphologiques et génomiques.

Fin septembre, ce sont 42 taureaux charolais qui sont arrivés à la station provenant très majoritairement des départements bourguignons mais avec également un représentant de l'Allier, un de l'Isère et un de la Loire. Après la phase de contrôle où la croissance moyenne a été de 1 682 grammes par jour, ils ont été pointés par un agent de l'Idele et un inspecteur du Herd-Book Charolais afin d'estimer au mieux leurs potentiels morphologiques et leurs aptitudes fonctionnelles. Ce sont finalement 37 reproducteurs qui ont été retenus pour la vente aux enchères.

Tous les styles morphologiques sont représentés dans cette sélection : des taureaux à génisses, des taureaux plus viandes ou plus élevages, des taureaux naturellement sans cornes dont un homozygote… Figurent notamment, Safran (n° 4 du catalogue) un fils de Meloman sur Vigny né à l'EARL Desplanches (89), un taureau avec une morphologie impressionnante utilisable sur génisses, ou alors du même élevage Sawyer (n° 5) un homozygote sans cornes avec beaucoup de finesse de viande et aux facilités de naissance très intéressantes, ou bien Souverain (n° 28) (voir photo) un fils de Jarret sur Urfé avec une morphologie remarquable pour faire un très bel adulte et des très bonnes aptitudes fonctionnelles, né à la SCEA Lucotte en Côte-d'Or. Toute l'équipe de la station UCC de Créancey attend de nombreux visiteurs pour la dernière vente de cet hiver à partir de 10 heures.

Le catalogue de vente et toutes les informations nécessaires sont à retrouver sur www.charolaiscroissance.fr ou sur la page Facebook *« Union Charolais Croissance »*.


Souverain, un fils de Jarret sur Urfé, né à la SCEA Lucotte en Côte-d'Or.

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Sicafome

Un nouveau rendez-vous

Le 3 février, la Sicafome (Moulins-Engilbert) organisait une vente de taureaux prêts à saillir dans le cadre du mois du reproducteur mis en place en partenariat avec les marchés de Chateaumeillant (cadran Boischaut) et de Sancoins (Les Grivelles) ; une première pour le cadran.

En partenariat avec le HBC et Alsoni, les marchés de Chateaumeillant (cadran Boischaut), de Sancoins (Les Grivelles) et de Moulins-Engilbert (Sicafome), proposaient un mois du reproducteur, avec des ventes aux enchères en présentiel, dédié aux taureaux (de 18 mois à 6 ans). Si le principe existait déjà l'an dernier, c'était une première pour la Sicafome qui souhaitait : *« offrir des taureaux prêts à saillir d'une belle qualité avec des prix corrects »* pointe Julien Bonnet qui animait la vente ce jour-là.

Une vente réussie

Julien Bonnet précise : *« La vente de taureaux prêts à saillir était une demande de certains de nos adhérents. Cela permet de regrouper en un seul lieu une belle qualité et quantité de spécimens offrant un côté pratique pour tout le monde »*. Stéphane Berger, apporteur, ajoute : *« D'habitude, les ventes des taureaux à saillir se font en ferme, mais les gens n'ont plus le temps de faire des visites. Pour les vendeurs, cela permet d'avoir un groupement d'acheteurs et de potentiellement trouver d'autres clients. Pour les acheteurs, ils ont un beau choix en faisant un seul déplacement ; c'est une initiative intéressante »*. Étienne Merlet, du Gaec Marie-Pierre et Fabien Merlet (Vendée) acheteur acquiesce : *« faire le déplacement dans le berceau de la race est incontournable pour notre élevage pour voir les animaux sur pieds. Là, l'avantage est que nous avons une multitude d'animaux présentés en une seule fois, ce qui est plus simple pour faire son choix. De plus, les apporteurs sont présents donc si nous avons des questions nous pouvons les poser sans soucis, ce contact est très agréable »*. Au total, 55 taureaux étaient proposés aux enchères. 35 ont trouvé preneur avec une moyenne de 2 720 euros. L'enchère la plus importante fut attribuée à Pamplemousse (3 ans) de Rosanne Lemaitre pour 3 440 euros à Fabrice Théveniaud. Si la majorité des 60 acheteurs étaient nivernais, les autres venaient du Cher, du Puy-de-Dôme, de Saône-et-Loire, de la Creuse, de l'Allier, des Hautes-Alpes ou encore de Vendée.

Des éleveurs présents

Martial Tardivon et Julien Bonnet ont d'ailleurs remercié les éleveurs (apporteurs et acheteurs), ainsi que le public, d'avoir fait le déplacement. Julien Bonnet souligne : *« Ils ont répondu présents à notre appel, et au vu du nombre d'intéressés, nous pensons réitérer l'opération l'année prochaine pour en faire un rendez-vous fixe comme nos foires »*. Pour conclure, Martial Tardivon et Julien Bonnet rappellent : *« sans la bonne volonté de tous (éleveurs et travailleurs de la Sicafome) tout cela n'aurait pu se tenir, donc, merci à eux »*.

CHLOÉ MONGET



La vente de taureaux prêts à saillir a attiré 60 acheteurs.



Pour Stéphane Berger, apporteur d'un taureau (Ontario, 3 ans, A+, RJ), *« il fallait répondre présent pour cette vente afin de voir si la demande était là pour ce type d'événement »*.

Intergénération

Les animaux, créateurs de liens

Le 19 janvier dernier, trois étudiantes en BTSAPA 2ème année au LEGTA de Challuy ont réalisé une journée de médiation avec l'Ehpad de La Providence à Varennes-Vauzelles.

Dans le cadre de leur cursus (BTSAPA 2ème année au Legta de Challuy), Margo Bertol, Océane Menault et Julie Auriano, devaient mettre sur pied un projet de médiation. *« Nous devions le réaliser de A à Z »* pointe Margo Bertol. Après des échanges entre les trois étudiantes, le thème était trouvé : *« la médiation animale en Ehpad »*.

Renouer des liens

« Cela nous semblait important, surtout dans ce contexte de crise sanitaire, de renouer le contact avec les personnes âgées. Nous voulions organiser un projet qui nous ressemble, liant le relationnel et les animaux ; deux thèmes que nous apprécions et qui nous tiennent à cœur. Ainsi, nous aspirions à faire découvrir cette thérapie qui lie l'humain à l'animal pour un bien-être réciproque ; le fait de se sentir entouré dans les moments où souvent on se sent le plus seul. La crise sanitaire a engendré une baisse de communication et donc de liens sociaux entre les membres d'une famille, les proches mais aussi entre résidents. Cette médiation a pour but d'aider les personnes âgées, de stimuler leurs sens, de les apaiser ainsi que de leur redonner le sourire. Mais elle permet aussi de sensibiliser le personnel médical et les familles » pointent les étudiantes. Au total, une centaine de résidents ont pu profiter de cette journée orchestrée par ces élèves conjointement avec Christine Gauthier, médiatrice animale et tutrice du projet.

Si cet événement a été apprécié par tous, Margo souligne que *« c'était un projet à réaliser ! Nul doute ! Cette expérience m'a beaucoup apporté sur le plan de la relation entre personnes âgées et les animaux. En effet le mélange intergénérationnel a permis d'échanger avec les résidents sur leur vie antérieure et ainsi raconter leurs souvenirs et ce qu'ils appréciaient. Ce qui m'a le plus plu c'était d'apporter du baume au cœur à ces personnes tout en apportant de nouvelles choses grâce aux diverses activités. De voir leurs yeux briller quand ils avaient entre leur main un lapin ! Une vraie expérience de vie ! »*. De son côté, Océane explique que *« cette journée a été très enrichissante, cela m'a fait chaud au cœur de voir les résidents de l'Ehpad émerveillés par les animaux qu'ils caressaient, cela leur remémorait des souvenirs. Cette journée leur a permis de se divertir avec des animaux et de sortir du quotidien ainsi que d'échanger quelques mots avec les autres patients »*. *« Ce fut une très bonne journée remplie d'émotions ! J'espère que nos activités leur ont plu et qu'ils ont autant apprécié notre venue que nous, et qu'on a pu leur laisser de bons souvenirs grâce à tous ces petits animaux ! »* conclut Julie Auriano.

CHLOÉ MONGET



Julie Ariano, Margo Bertol et Océane Menault

Julie Ariano, Margo Bertol et Océane Menault, les trois étudiantes en BTSAPA 2ème année au Legta de Challuy ayant réalisé le projet de médiation animale à l'Ehpad de la Providence à Varennes-Vauzelles.

Le Groupe Coisnon, l'Ehpad de la Providence, le Legta de Challuy ainsi que le Rotary club de Nevers ont été des partenaires financiers pour la réalisation du projet.

Salon de l'agriculture 2022

La récompense d'un travail de passionnés

Romain et Anaïs Pinto-Vannier, du domaine d'Arzembouy, vont participer au Salon de l'agriculture 2022 avec Inox du Lac (Étalon Percheron) ; une occasion de revenir sur leur engagement.



Domaine d'Arzembouy

Anaïs Pinto-Vannier et Romain Vannier au haras national du Pin situé dans l'Orne, l'un des plus anciens haras nationaux français.

« *C'est une consécration du travail que nous avons accompli durant une année* » pointe Anaïs Pinto-Vannier concernant sa participation, avec Inox du Lac, au salon de l'agriculture se déroulant du 26 février au 6 mars Porte de Versailles à Paris.

Une année de travail

« Après avoir acheté Inox du lac pour la reproduction dans notre élevage, nous l'avons préparé, afin qu'il puisse exprimer tout son potentiel lors du prestigieux Championnat de France Percheron, au Haras du Pin. Il a fallu le façonner pour qu'il colle le plus au standard de la race, en travaillant avec une ration équilibrée, un entretien des aplombs, un entraînement régulier et un toilettage irréprochable. Le 24 septembre 2021, le travail a payé, puisque l'étalon a été remarqué par trois juges et a obtenu l'excellente note de 38 points ! Un cheval Percheron très typé avec une très bonne sortie d'encolure, des allures descendant tout droit de ses ancêtres, le pur-sang arabe, alliant force, puissance, souplesse et énergie. Inox remettra son titre en jeu lors du concours de Paris qui aura lieu le lundi 28 février à 10 heures, hall 6. La participation au Salon de l'agriculture est l'accomplissement d'un travail assidu et permet à l'élevage de se faire connaître et reconnaître au niveau international ».

Une histoire de famille

Anaïs et Romain sont tous les deux issus *« d'une famille de Percherons »* comme ils aiment à le souligner. En 2015, ils ont repris la ferme familiale située à Arzembouy, afin de conserver le patrimoine et faire perdurer la race Percheronne. Le couple vivant en Bretagne, tous les deux commerciaux dans la vie de *« tous les jours »*, ils commencent chaque week-end leur second métier, celui d'éleveur naisseur et étalonnier. Au total, ils s'occupent d'une dizaine de poulinières, quelques futurs étalons en préparation pour l'approbation et des pouliches pour le renouvellement, sans compter la vingtaine de charolaises présentes sur l'exploitation. Mais cet investissement personnel et professionnel paye car les Percherons d'Arzembouy cumulent les podiums et l'élevage compte déjà deux participations au Salon de l'agriculture, avec deux pouliches nées sur l'exploitation.

Préserver les races

Outre l'honneur que représente pour elle sa sélection pour le salon de l'agriculture, cet événement est aussi pour elle l'occasion de rappeler que les éleveurs équins sont des éleveurs comme les autres : *« Nous travaillons sur la génétique pour produire des animaux qui nous plaisent et qui sont demandés par la clientèle française et étrangère. Mais, nous sommes aussi garants de la survie de cette race. Il y a des années, le trait Nivernais existait et, par manque de moyen et d'éleveurs cette lignée s'est arrêtée. Aujourd'hui, être éleveur naisseur équin est compliqué car il faut des moyens et nous n'avons pas forcément beaucoup d'aides financières de la part des administrations. J'ai peur qu'un jour, à cause de tout cela, être éleveur équin devienne une rareté - ce qui, ne nous mentons pas, est déjà un peu le cas. Mais plus problématique, sans éleveur certaines races disparaîtront, à l'image du trait Nivernais. Être éleveur naisseur étalonnier est une passion, certes, mais qui coûte cher financièrement et personnellement parlant »* pointe Anaïs Pinto-Vannier.

Des filières en danger

Elle poursuit : *« notre travail devient aussi compliqué, car les métiers périphériques sont eux aussi en train de disparaître. Par exemple, il y a un manque criant de vétérinaires, de maréchaux-ferrants, de cordonniers… toutes ces professions sont utiles, passionnantes et pourtant sont en train de mourir, alors que nous avons besoin d'eux. Pour moi, le salon de l'agriculture est une belle occasion de montrer notre savoir-faire mais aussi d'alerter tous les publics (administrations et grand public) sur la situation, parfois difficile, de nos filières agricoles et annexes. Nous faisons partie d'un tout qu'il faut défendre »*.

Chloé Monget

L'élevage d'Arzembouy est spécialisé dans les Percherons et AQPS. Anaïs Pinto-Vannier, installée en 2015, est la 5e génération à s'en occuper et le définit comme « une histoire de famille ». Pour contacter le Domaine d'Arzembouy : 06 27 08 91 07 ou 06 17 56 22 16. Par mail : anais-pinto@hotmail.fr

Un coût certain

Si participer au salon international de l'agriculture est un moment unique, cela demande des fonds comme le rappelle Anaïs Pinto-Vannier : *« Outre tout l'investissement en amont (nourriture, frais vétérinaire, etc.) il faut penser aux faux frais ou encore aux imprévus… Certes nous sommes ravis, mais cela n'est pas gratuit »*. Au total, Anaïs Pinto-Vannier engage environ 1 000 euros pour venir au SIA, entre la maréchalerie, le coût du transport l'hébergement, les repas, la nourriture du cheval, les fournitures, etc.

Inox du Lac

Étalon de 4 ans, Inox du Lac vient de Mayenne. Pour être sélectionné afin de participer au salon International de l'Agriculture, il a remporté le 2ème prix lors du Championnat de France avec l'excellente note de 38/50 points.



JL Dugast

▸ Formations

10/03 Équilibre minéral et prévention du parasitisme avant la mise à l'herbe

Bio Bourgogne organise une formation ayant pour objectifs : de connaître les besoins des animaux en minéraux et oligo-éléments et savoir anticiper les situations à risque pour en éviter les carences ; d'établir une posologie d'administration des plantes moulues et/ou d'huile essentielle afin de stimuler efficacement les défenses immunitaires des animaux avant une période à risque ; de concevoir un plan de complémentation adapté à son élevage et à chaque catégorie d'animaux, intégrer ces mélanges dans un bloc à lécher fabriqué à la ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignement : Damien Nicolas – 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org

15/03 Mieux vivre son métier d'agriculteur

Bio Bourgogne vous propose de venir échanger durant deux jours avec des intervenantes spécialisées dans l'orientation professionnelle et l'épanouissement dans le cadre du travail. La seconde journée aura lieu à l'automne. Tarif de la formation : personnes éligibles VIVEA : la formation coûte 70 euros. Autre public (ex : salariés) : la formation coûte 150 euros/j soit 300 euros. Renseignements : Julianne Aubertot, animatrice Territoriale de la Nièvre au 03 86 36 94 25. Renseignements : Julianne Aubertot, animatrice Territoriale de la Nièvre au 03 86 36 94 25.

15/03 Manipuler et contenir ses bovins

Bio B Participez à cette journée pour manipuler et contenir vos bovins en découvrant des gestes simples ! Un accident sur deux déclarés par les exploitants est lié aux activités d'élevage bovins. L'attitude que l'on a dans son travail avec les animaux conditionne leur comportement, une approche sereine permet un travail en toute sécurité avec ses animaux. Cette approche se construit dès la naissance de ses animaux. Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

12/04 Se convertir en bio en polyculture-élevage

Sur 3 jours Bio Bourgogne propose une formation afin d'appréhender la faisabilité d'une conversion en bio. Inscriptions obligatoires. Renseignements : Adrien Lurier – 06 77 30 78 82 ou adrien.lurier@biobourgogne.org

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

▸ En bref

Gibier Des mesures pour lutter contre les dégâts

À la demande de la FDSEA qui faisait suite à une visite préfectorale sur le terrain, le préfet de la Nièvre a réuni le 31 janvier 2022 le président de la FDC et les présidents de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA afin d'échanger sur les dégâts de gibier. Cette problématique complexe n'est pas propre à la Nièvre et elle concerne la grande majorité des départements français. L'État, la FDC, la FDSEA et la Chambre d'agriculture ont affiché leur volonté commune de dialogue et l'objectif partagé de diminution des dégâts et des populations de sangliers. Même s'il n'existe malheureusement pas de solution miracle, des leviers ont été identifiés afin de favoriser les prélèvements et de réduire les populations :

- un élargissement des jours d'ouverture de la chasse en battue au grand gibier jusqu'à la fin de la campagne cynégétique au 31 mars 2022.
- un élargissement du zonage des communes dites points noirs où le sanglier sera classé espèce nuisible (sont identifiés en particulier les secteurs de Crux-la-Ville, le Nord Morvan, Arleuf/Villapourcon, Druy-Parigny/Verneuil ainsi que Gimouille/Saincaize).
- la mise en place d'un groupe de travail technique (animé par la DDT en lien avec l'Office français de la biodiversité) qui sera chargé de faire des propositions pour la prochaine campagne cynégétique débutant le 1er juin 2022.

De leur côté La Chambre d'agriculture et la FDC devront désigner chacune deux représentants (un responsable technique et un responsable politique) afin de participer aux discussions. Ce groupe sera notamment chargé de traiter les sujets suivants : conditions d'agrainage, jours d'ouverture de la chasse, classement ESOD (espèce nuisible), modalités d'identification et de suivi des communes « points noirs », modalités de protection des cultures, organisation de la chasse dans le département, conditions d'octroi des bracelets… Enfin, les premières propositions devront être présentées à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) qui se réunira la première semaine de mai.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Transmission

Installer des jeunes

En novembre, Frédéric Delage a repris l'exploitation de Bernard Blin à Saint-Hilaire-en-Morvan. Pour ce dernier, l'important était d'installer un jeune.



Bernard Blin avec son repreneur Frédéric Delage accompagné de sa famille : Marine Tellier et Jules.

À 35 ans, Frédéric Delage s'est installé en novembre sur ce qui est désormais l'ancienne exploitation de Bernard Blin, 61 ans, aujourd'hui à la retraite. Une transition qui s'est effectuée en douceur due à une préparation en amont et quelques compromis.

Prévoir en amont

« J'ai commencé à préparer ma retraite il y a déjà plusieurs années en l'intégrant directement dans mon plan de gestion de l'exploitation notamment en me limitant à un certain nombre d'hectares et en planifiant mes investissements afin de ne pas avoir de matériel trop récent à céder » explique Bernard Blin. Avec une exploitation d'environ 111 ha à transmettre, ce choix était bien réfléchi : *« Une exploitation trop grande ne peut pas être reprise par des jeunes. Et dans ma tête, il était clair que je ne voulais pas la céder pour un agrandissement. Je voulais absolument qu'elle puisse accueillir une nouvelle génération d'exploitants, cette exploitation m'ayant toujours permis de dégager un revenu satisfaisant pour en vivre »*. En s'inscrivant au RDI en 2019, Bernard savait que la transmission ne se ferait pas immédiatement : *« Je savais pertinemment que je ne trouverais pas un repreneur d'un claquement de doigts. Mais j'étais prêt à attendre pour cela »*. Pour avoir un profil d'exploitation à présenter, Bernard Blin a réalisé, avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, un diagnostic transmission installation : *« il était indispensable d'avoir un portrait technico-économique à présenter aux candidats afin qu'ils sachent exactement où ils mettaient les pieds. De plus, toutes ces démarches en amont permettent de se préparer psychologiquement à passer la main, particulièrement quand c'est une exploitation familiale comme la mienne »*.

Remise des clefs

Une fois l'annonce mise en ligne, les premiers candidats se déclarent. *« Au total, j'ai eu 18 appels et 8 visites mais pour certains bien trop jeunes à mon sens »* pointe Bernard Blin avant d'ajouter *« Je ne pense pas qu'à 19 ou 20 ans, en sortant de l'école, nous puissions être prêts à prendre en main une exploitation de ce type. Les jeunes ne se rendent parfois pas compte de ce que cela représente, professionnellement parlant voire personnellement. Je leur conseille de se faire la main comme salarié agricole avant de se lancer à reprendre quelque chose »*. Une fois le tri effectué dans les prétendants, Bernard Blin choisit Frédéric Delage : *« Il avait un bon profil, car il avait travaillé dans des exploitations durant une quinzaine d'années, pour une personne s'installant hors cadre familiale cela est important. De plus, il a posé de nombreuses questions et pris le temps de la réflexion ; un point très rassurant pour moi, car cela montrait qu'il s'intéressait à tout le fonctionnement et que son choix était mûrement réfléchi »*. Le repreneur est donc trouvé, mais Bernard Blin insiste : *« quand on préfère installer un jeune, il faut faire quelques concessions sur le prix de vente, particulièrement au vu de la conjoncture actuelle. Mais cela était un moindre coût à payer que de voir l'exploitation partir à l'agrandissement »*. À la remise des clefs, Frédéric s'engage sur une exploitation de 111 ha, avec 80 vêlages et 70 agnelages.

L'amour de l'uniforme

Frédéric Delage a donc emménagé avec sa famille sur l'exploitation *« c'était important pour moi que la maison de vie soit sur le site, pour plus de simplicité, notamment lors des vêlages »*. Installé hors cadre familial, il n'en est pas pour autant novice en agriculture : *« Mes grands-parents étaient agriculteurs en Charente et j'adorais y aller quand j'étais petit car j'étais dans mon élément. De plus, mes autres grands-parents avaient des voisins exploitants. D'ailleurs, quand j'y étais en vacances, j'étais plus souvent chez ces derniers que chez mes grands-parents »* s'amuse-t-il avant de poursuivre : *« Malgré tout cela, je pense que mes parents ne s'attendaient pas à ce que ce milieu devienne ma vie »*. D'un père gendarme, Frédéric explique que : *« Je pense que mon père espérait peut-être que je prenne l'uniforme, mais pour moi c'était la cotte que je préférais ; une autre forme d'uniforme quelque part. Quand j'ai annoncé à mes parents que je voulais devenir agriculteur et m'installer, ils ont été réticents, mais ils ne m'ont pas empêché de suivre des études agricoles, même si ça les dépassait un peu »*. Une fois ses diplômes en poche, il commence à travailler dans des exploitations pour apprendre : *« je savais que je voulais avoir ma propre ferme, mais je ne voulais pas me précipiter. Engranger de l'expérience est indispensable pour se rendre compte de l'engagement que cela représente »*. Avec un sourire, il plaisante : *« et je ne me suis pas pressé ! À 35 ans c'était un peu la limite pour se mettre à son compte, à mon avis »*.

Une histoire de famille

Si c'était le choix de Frédéric de s'installer, il n'était pas tout seul dans l'aventure. Sa compagne, Marine Tellier et leur petit Jules (20 mois) étaient aussi de l'aventure, elle stipule : *« Nous avons beaucoup discuté, et je savais dès le début de notre relation qu'il voulait sa propre ferme. C'était donc clair. Le soutenir dans son projet était une évidence, et je savais qu'il ne prendrait pas de décision à la légère, car il avait conscience que cela aurait une incidence sur moi et Jules »*. Bernard Blin conclut : *« C'est agréable de voir que la maison où j'ai grandi est pleine de vie, de même que l'exploitation »*. L'histoire du Domaine de la Fosse continue donc à s'écrire, avec une nouvelle famille à sa tête.

CHLOÉ MONGET

Le choix de Bernard



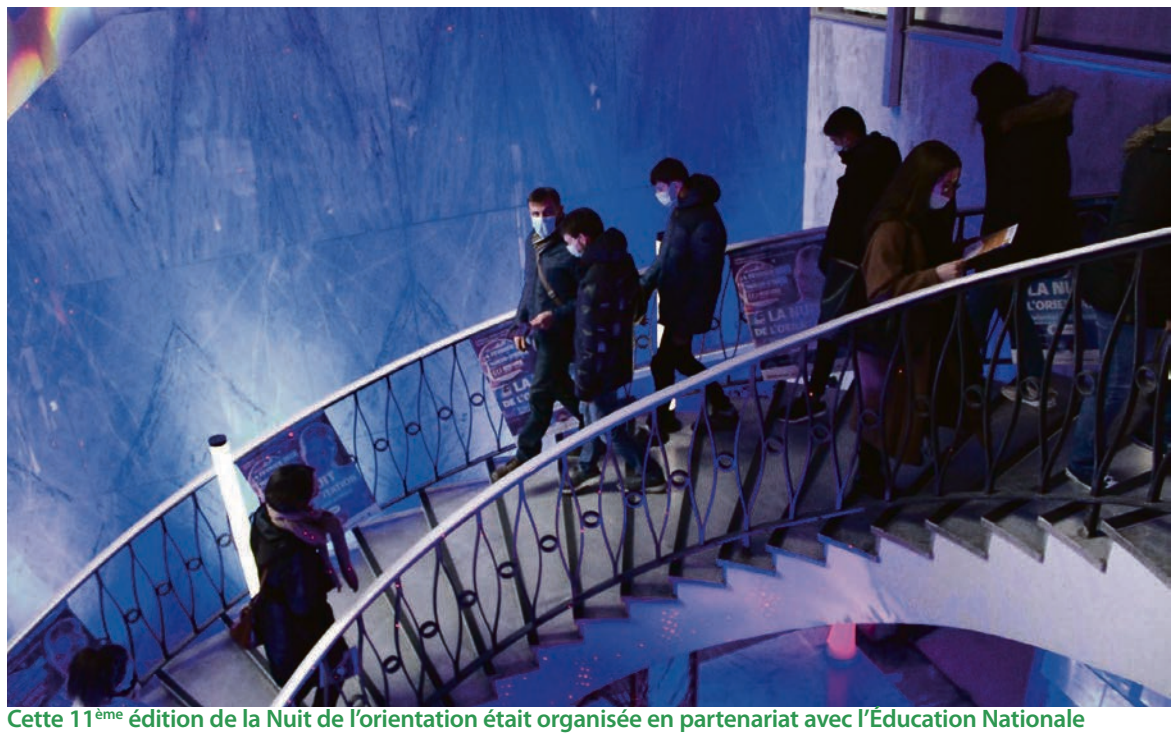
***« Mon père s'est installé ici en fermage en 1957. Il a connu la mécanisation et a fait évoluer la ferme au fur et à mesure. Dès mon plus jeune âge j'aidais aux travaux »* raconte Bernard Blin, aujourd'hui à la retraite. *« Si cela n'était pas un choix au départ, c'est assez vite devenu une évidence pour moi de prendre la suite, ce que j'ai fait en m'installant en 1982, en individuel sur 25 ha. L'année suivante, nous avons créé un Gaec avec mon père pour plus de simplicité. Mon père a pris sa retraite en 1989, et ma mère a pris le relais dans le Gaec pour finalement prendre sa retraite à son tour en 1993. Je suis alors passé en individuel sur 90 ha. Mais, j'ai fait le choix de repasser à 75 ha, car j'étais seul et cela me paraissait suffisant pour vivre. Cependant, les PAC successives m'ont forcé à remonter à 110 ha. Lors de la cession, la SAU était stable depuis environ 10 ans ».* Pour lui, une exploitation est *« un outil de travail. Il ne faut donc pas voir les choses en grand, mais plutôt trouver un équilibre viable pour pouvoir se dégager un revenu, c'est pourquoi je ne me suis pas plus agrandi, même si j'en avais la possibilité. Je ne voulais pas devenir esclave d'un outil. Avoir une vie et des projets en dehors de la ferme est un élément indispensable à prendre en compte et ce tout au long de sa carrière. Je pense qu'il ne faut pas réinvestir tout le résultat obtenu dans son exploitation, sinon on se laisse entraîner dans une spirale où l'on peut partir à la retraite sans rien, ce qui est à mon sens désespérant ».*



Orientation

Des professionnels à l'écoute

Afin d'aider les jeunes à trouver leur voie, la Chambre du commerce et de l'industrie de la Nièvre (CCI Nièvre) organisait le 4 février dernier, la nuit de l'orientation. Les collégiens et lycéens pouvaient ainsi poser leurs questions à des professionnels de nombreux métiers.



Cette 11ème édition de la Nuit de l'orientation était organisée en partenariat avec l'Éducation Nationale et le Fonds social européen (FSE).

Au total, une trentaine de professionnels étaient présents lors de la nuit de l'orientation orchestrée par la CCI Nièvre, le 3 février dernier. *« Cette 11ème édition est dans la lignée des précédentes. Nous voulons, avec la présence de professionnels divers, offrir la possibilité aux jeunes de découvrir des métiers variés afin qu'ils se fassent une idée plus précise sur leur orientation »* détaille Céline Montigny, conseillère en création d'entreprise et responsable de l'organisation de la nuit de l'orientation. Elle ajoute : *« Nous les plongeons dans un univers très concret avec le retour des expériences des professionnels. C'est une manière de leur faire voir le monde professionnel qui les attend afin qu'ils puissent avoir des clefs sur les univers qu'ils aiment le plus ou qu'ils ne connaissent pas du tout ; c'est une aide à la réflexion afin d'aller au-delà des idées reçues »*.

Métiers variés

Ainsi, les participants ont pu découvrir le métier de : chargé de communication, avocat, courtier, programmateur, éducateur sportif, designer, décorateur d'intérieur, agent immobilier, ingénieur dans le secteur automobile ou encore agriculteur. Pour représenter ce dernier, c'est Didier Guyon, membre du bureau de la Chambre d'agriculture et agriculteur, qui était présent : *« C'est indispensable de venir au contact des jeunes pour leur expliquer notre métier. Même si nous sommes un département majoritairement rural, certains ne connaissent pas notre profession. C'est aussi l'occasion de tordre le cou à certaines idées reçues sur nos manières de travailler, car elles ont beaucoup évolué notamment avec les énergies renouvelables. C'est également un événement qui permet de rappeler à la jeune génération que les formations agricoles donnent accès à de nombreuses professions. Enfin, échanger sur la diversification est un point essentiel pour leur faire voir qu'on peut être agriculteur mais pas que ! »*. Jocelyn Kerleaux, directeur de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ajoute : *« avec environ 50 % des exploitants agricoles qui vont partir à la retraite dans une dizaine d'années, il est important de présenter ce métier afin d'espérer un renouvellement important pour conserver une activité qui s'occupe non seulement de nourrir la population mais également d'entretenir le paysage et de conserver de l'emploi ainsi que de l'économie dans les territoires ruraux »*.

Divers chemins

Durant la soirée, de nombreux jeunes avaient fait le déplacement, comme Ewan A., 17 ans : *« Je ne sais pas vraiment ce que je veux faire, j'ai énormément d'idées entre militaire, agent immobilier ou encore agriculteur. Cet événement est l'occasion de rencontre des professionnels pour qu'ils nous expliquent ce qu'est vraiment leur travail. Ensuite, cela peut m'aider pour trouver une formation adaptée à mon futur métier – quand je me serai fixé »*. Son frère quant à lui, à une idée mais ne s'y arrête pas : *« je voudrais être kinésithérapeute, mais je ne me ferme aucune porte »* pointe Loris A., 14 ans. Pour leur mère, Valérie Meunier, la nuit de l'orientation remédie à un manque des établissements scolaires : *« il y a un désengagement de l'administration dans l'orientation des jeunes. Ils sont livrés à eux-mêmes, et nous avec, dans la recherche de métiers. C'est très compliqué à gérer quand les enfants ne savent pas ce qu'ils veulent faire, car ils sont perdus. Et, on leur demande de choisir absolument. Au moins, ici ils ont du concret »*. De son côté, Eliott P., 16 ans, est venu l'esprit ouvert : *« je voudrais travailler dans l'informatique comme programmateur de logiciel, mais je voulais discuter avec un professionnel pour être sûr. Ici, j'ai aussi découvert d'autres métiers dans ce domaine et cela me permet d'avoir une vision d'ensemble, ce qui n'est pas plus mal. En plus, les professionnels savent de quoi ils parlent donc on obtient des renseignements très précis »*. Son papa, Rémy Peuvot qui l'accompagnait, rejoint Valérie Meunier : *« les établissements scolaires ne peuvent donner des renseignements pointus sur les métiers car, que ce soit les professeurs ou l'administration, ils ne sont pas dans ce milieu-là. Ce genre d'événements est une chance pour nos enfants, surtout dans un monde où on leur demande de choisir leur voie assez tôt »*. Valérie Meunier conclue : *« Au contact des professionnels, les enfants prennent aussi conscience qu'ils peuvent se tromper de voie et changer en cours de route. Cela les rassure et c'est là le plus important »*.



Didier Guyon, membre du bureau de la Chambre d'agriculture et agriculteur, est venu présenter son métier.

Chloé Monget

Une immersion virtuelle

Pour cette 11ème édition de la nuit de l'orientation, outre la trentaine de professionnels, des casques de réalité virtuelle étaient mis à disposition afin de présenter une centaine d'autres professions en vidéo. Une immersion que Lucca S., 13 ans, a essayé : *« je suis venu pour me donner des idées sur les diverses possibilités, afin que cela soit un peu plus concret pour moi. J'ai regardé les vidéos pour la robotique, c'est bien fait et on comprend vite ce que c'est »*.



En bref

Jugement Projets éolien Vents de Loire

Par un jugement du 7 février 2022 le tribunal administratif de Dijon a annulé les arrêtés du Préfet de la Nièvre du 29 novembre 2017, du 16 mars 2021 et du 23 novembre 2021 concernant le projet Vents de Loire. Pour rappel, ce projet prévoit l'implantation d'un parc éolien de 8 éoliennes et trois postes de livraison sur les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye. Les parties ont deux mois pour saisir la cour d'appel de Lyon. Les Robins des Mâts, association luttant contre l'implantation du parc insiste : *« notre mobilisation doit continuer avec deux arguments. Le premier est l'impact sur les paysages, notamment la co-visibilité avec le Sancerrois de ce projet. Le second est l'impact sur la biodiversité et plus précisément celui sur l'un des plus grands couloirs d'Europe de migration de la grue cendrée, qui est accompagné par une zone d'hivernage très fréquentée »*.

Vente Le pré des Athénées

Le pré des Athénées renouvelle ses opérations de vente directe de viande. Pour rappel, l'animal est né, élevé et engraissé sur l'exploitation du lycée agricole de Challuy Le Pré des Athénées. Les réservations sont ouvertes en ligne (de préférence) via le lien suivant : https://forms.gle/6JQjVc9uQeKpbJcv7 ou par mail (guillaume.bouche@educagri.fr) ainsi que par téléphone : 06 07 72 02 07. Les réservations sont a effectuer avant le vendredi 11 mars 2022. Les colis seront à retirer à la boutique gourmande des Athénées le vendredi 25 mars 2022 de 14 heures à 18 heures Pour information, la prochaine vente de viande bovine aura lieu le vendredi 6 mai 2022. Une vente d'agneaux (demi-agneau en caissette) sera également organisée autour de Pâques (date à confirmer).

Chloé Monget

La CCI de la Nièvre propose, durant les vacances scolaires, des stages. Un service gratuit qui permet aux jeunes volontaires, à partir de la 4ème, d'avoir une expérience en entreprise conventionnée de 1 à 5 jours. Renseignements sur : https://www.nievre.cci.fr/sorienter/mini-stage-decouverte

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Chambre d'agriculture

Une cinquantaine de personnes lors de la conférence bio

La conférence bio de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le jeudi 10 février, à Auxerre. Une cinquantaine de personnes ont participé.



Cinquante personnes ont assisté à la conférence bio, organisée par la Chambre d'agriculture, sur la thématique de la luzerne.



Thierry Pouch, économiste, chef du service études et prospectives de l'APCA, est intervenu lors de la conférence bio.

La conférence bio de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le jeudi 10 février, à Auxerre. Une cinquantaine de personnes étaient présentes lors de la matinée, où diverses interventions ont eu lieu. À commencer par celle sur *« l'état de la dynamique des conversions en bio dans l'Yonne »*, par Florestan Bargain, du Gaby. Ce dernier a rapporté quelques chiffres concernant le bio dans le département : la SAU bio ou en conversion représente 53 520 ha (12,9 % de la SAU) soit 5,8 % de plus par rapport à 2020 ; aussi, il y a 596 fermes bio dans l'Yonne (16,4 % des exploitations) soit une hausse de 9 % par rapport à 2020.

La seconde intervention était celle de Thierry Pouch, économiste, chef du service études et prospectives de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture, sur les productions issues de l'AB, avec un point de situation effectué et l'observation de la dynamique à l'œuvre dans un contexte d'instabilité économique et sanitaire (intervention de). Avec pour thématique : *« L'agriculture biologique dans un contexte d'incertitudes radicales, une dynamique entravée : durable ou pas ? »*. Lors de son rapport, Thierry Pouch montre une baisse de la consommation sur 2021 des produits bio (quasi généralisée) malgré des prix moyens qui baissent. Ce qui peut s'expliquer par une consommation ralentie de la part du grand public, notamment avec une baisse constatée du pouvoir d'achat (les produits bios restent en moyenne plus chers que les produits conventionnels).

Enfin, un point global sur la luzerne, le sujet central de cette conférence, a été fait, montrant ses intérêts, ses valorisations, ses avantages et ses inconvénients. Marianne Roisin, de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Marie Niess, de Capdéa, ainsi que des agriculteurs (Guillaume Conseil, Armand Gois, Christophe Varache et Jean-Bertrand Brunet) sont intervenus sur le sujet, mettant en avant leurs observations et leurs expériences personnelles dans la matière.

CHRISTOPHER LEVÉ

FDSEA

Le mot d'Hubert Leprêtre

Février est le mois du début du vote des budgets des communes et des intercommunalités. Les taxes sur le foncier bâti et surtout sur le foncier non bâti nous concernent tout particulièrement, nous les agriculteurs et les propriétaires.

Le calcul s'effectue de la façon suivante : la base d'imposition x le taux. La base est fixée par l'État mais le taux est, lui, fixé par les collectivités locales (communes, intercommunalités).

Cette année, l'État a décidé d'augmenter fortement les bases de 3,4 % ce qui fait augmenter les impôts locaux d'autant, si les conseils municipaux ne changent pas les taux.

Il va falloir être très vigilants auprès des municipalités pour que les taux baissent ou au pire n'augmentent pas. Ce n'est pas à nous de payer les erreurs de gestion des collectivités.

Malheureusement la profession agricole est souvent sous-représentée dans les conseils municipaux mais cela n'empêche pas de contacter le maire pour le sensibiliser sur ce problème.

Depuis la fin partielle de la taxe d'habitation les conseils municipaux n'ont plus que les taxes foncières pour faire évoluer leur budget, ce qui est très regrettable car les demandes des habitants ne cessent d'augmenter.

Prenons donc un peu de notre temps pour étudier ce problème qui revient chaque année.

HUBERT LEPRÊTRE,
PRÉSIDENT DE LA SECTION DES BAILLEURS DE LA FDSEA DE L'YONNE

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

FDSEA

Les producteurs laitiers se réunissent

Le vendredi 11 février s'est tenue la réunion de la section laitière de la FDSEA de l'Yonne sur l'actualité laitière du département.

L'ordre du jour de la réunion du vendredi 11 février était dense et de nombreux points ont été abordés.

En premier lieu, un point sur la conjoncture laitière a été fait. Si le prix du lait est en hausse sur les derniers mois, porté par une forte demande et des cours beurre poudre soutenus, la hausse des charges dans les élevages n'est pas répercutée sur le prix du lait. Dans le contexte actuel, la forte augmentation des prix des concentrés et de l'énergie impacte fortement les élevages, alors que les négociations commerciales pour le prix de vente des produits laitiers se durcissent. La profession entend maintenir la pression pour une application des lois Égalim 1 et 2 qui prévoient que ces hausses de coûts soient prises en compte sur la part de produits laitiers vendus en France. Égalim 2 renforce la prise en compte du coût de production et prévoit aussi des pénalités financières qu'il faudra faire appliquer si les règles de fixation des prix ne sont pas appliquées. La section laitière suivra de près ce dossier.

Autre sujet abordé, les modifications des lois concernant le bien-être animal. La section a échangé sur le rôle et la mise en place des référents bien-être animal dans les exploitations, ainsi que du nouvel outil Boviwell. Ce diagnostic qui viendra renforcer la charte des bonnes pratiques d'élevage. Réalisés par les techniciens de laiteries ou par Alysé, ces diagnostics permettent aux éleveurs de se situer sur leurs pratiques et de pouvoir le cas échéant les améliorer. Dans une très grande majorité de cas, le bien-être des animaux est respecté en élevage et ce diagnostic permet de communiquer sur cet état de fait.

La PAC 2023

La section laitière a également abordé la réforme de la PAC 2023 et sur les éléments à maitriser avant sa mise en place. L'anticipation des assolements et du chargement permettra aux éleveurs d'accéder directement à l'ensemble des aides et aux plus hauts niveaux de paiement. La future PAC va contraindre certains éleveurs à modifier leurs rotations ou à être plus vigilants sur leurs déclarations. La section laitière les tiendra informés en temps et en heure pour éviter les déboires en mai 2013.

Enfin la section a échangé sur le stockage de carbone et la réduction des gaz à effet de serre que génère la filière. Plusieurs initiatives telles que la « ferme laitière bas carbone » existent et permettent aux producteurs laitiers d'améliorer leurs pratiques ou de les valoriser si elles sont vertueuses. Grâce aux diagnostics CAP2'R qui seront proposés dans le département et réalisés par la Chambre d'agriculture en collaboration avec Alysé, les éleveurs pourront connaître leur situation et les leviers potentiels. La section régionale laitière avait sollicité le conseil régional et obtenu une aide à la prise en charge de ces diagnostics qui répondent aux attentes de la profession.

Sur tous ces dossiers, la section laitière restera mobilisée et communiquera les informations à ses adhérents pour les aider au mieux.

MARIANNE RANQUE,
FDSEA DE L'YONNE.

Viticulture

Le point sur l'actualité viticole avec Louis Moreau

Aléas climatiques, problématique de manque de main-d'œuvre, l'avenir de la viticulture… Louis Moreau, viticulteur à Beines, a accepté de livrer son point de vue sur l'actualité qui anime le monde viticole. Entretien.



Louis Moreau, viticulteur à Beines, est revenu sur les épisodes de gel et de grêle qui ont fortement impacté la récolte 2021.

L'année 2021 a été très compliquée, notamment sur le plan climatique (épisodes successifs de gel et de grêle). Quel bilan de cette saison faites-vous ?

Louis Moreau : « *Ces aléas climatiques nous suivent depuis quelques années maintenant, ce n'est pas juste en 2021. Quand on regarde les dix dernières années, globalement il n'y a eu que trois années correctes. Les autres années, il y a eu des soucis, même si on a réussi à faire de très beaux millésimes. Mais ça a été très difficile de l'amener à la récolte et de le rentrer à la cave. Quand on regarde les rendements de ces dix dernières années, j'estime qu'on a perdu une récolte dans le Chablisien, ce qui est énorme. C'est compliqué, même si ce n'est pas encore dramatique, tant qu'on arrive à valoriser notre appellation* ».

Les aléas climatiques forcent à être encore plus vigilant sur la qualité des vins produits ?

LM : « *Oui, c'est certain. Globalement, les vins de Chablis sont de meilleure facture aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a vingt ou trente ans. Avec le climat, il faut être beaucoup plus pointu dans ses vignes, on fait davantage attention aux dates de récoltes, car la fenêtre par rapport à la météo et la maturité du raisin est très resserrée. On l'a vu en 2021 où il n'y avait que dix jours pour récolter avant que l'état sanitaire et la qualité du raisin ne se dégrade. On apprend donc à être plus professionnel, on connaît encore mieux nos vignes* ».

En 2021, mais aussi en 2016, certains vignerons ont perdu la quasi-totalité de leur récolte en une nuit. Comment vit-on cela lorsque l'on est producteur ?

LM : « *On ne fait pas de bruit, on fait notre boulot. C'est pour cela que lorsque l'on interpelle les Pouvoirs publics pour nous aider, c'est vraiment que les choses vont mal. Ça fait mal au cœur, mais il faut reprendre le travail. On doit continuer le suivi comme si la récolte avait lieu, car on pense déjà à l'année d'après. Il ne faut pas baisser les bras. Cette année, tout le monde a pris un coup derrière la tête. C'était usant, il n'y avait pas de répit. Jusqu'au dernier jour avant la récolte on ne pensait pas réussir à vendanger. Cette année on a demandé de nous aider car on était vraiment en difficulté. On ne demande pas la lune, seulement de pouvoir amortir les charges en cas de coup dur. Parce qu'il faut que demain on puisse encore être là* ».

Une autre problématique touche la viticulture et l'agriculture en général : le manque de main-d'œuvre. Nous en parlions déjà il y a un an et nous constatons que rien n'a changé depuis. Comment expliquer cela ?

LM : « *On se pose également la question. Même s'il y a des choses qui ont été mises en place pour favoriser l'emploi, tous les domaines cherchent encore aujourd'hui du personnel mais ne trouvent personne. On se demande où sont les gens ? Lorsque l'on poste une annonce, il n'y a pas de réponse. Alors qu'il y a entre 80 et 100 postes à pourvoir dans le Chablisien. Je ne pense pas que personne ne veut venir travailler dans le milieu viticole, je pense que c'est avant tout une question de mobilité. C'est un phénomène sur lequel je souhaite vraiment avancer. Beaucoup de demandeurs d'emploi n'ont pas le permis de conduire ou de moyens de transport. Pourquoi ne pas imaginer la mise en place d'un système de navettes entre Auxerre et Tonnerre ? Je sais que cela fonctionnerait puisqu'au domaine, on le met en place pendant les vendanges. Sans ça, je suis certain de ne pas avoir la moitié de mes équipes pour cette période. Je pense qu'il faut se pencher sur la question, c'est ce que l'on fait avec quelques autres viticulteurs. Cela pourrait aider à résoudre, en partie, cette problématique de manque de personnel* ».

Parlons futur. Quelles sont les échéances à venir dans le monde viticole, que nous pourrions observer dès cette année 2022 ?

LM : « *On est en train de regarder à nouveau l'avenir, avec la Chambre d'agriculture et le BIVB en ce qui concerne la technique, pour savoir quel est le matériel végétal le plus adapté à ces phénomènes de sécheresse, de coup de chaud, de stress, pour la plantation de nouvelles vignes. C'est peut-être le plus gros projet pour les années 2022-2023. Et c'est quelque chose de très intéressant, d'autant plus à Chablis car c'est un secteur où il va y avoir beaucoup de nouvelles plantations sur cette période. C'est le moment de faire des essais.*

Il y a aussi des projets de mécanisation par la robotique qui vont sortir. Face à cette problématique de manque de main-d'œuvre, on regarde si cela peut être compensé en partie avec l'intégration de tracteurs autonomes. On entre dans la troisième année d'essais au domaine. Ce n'est pas pour remplacer les équipes, comme je le dis toujours, mais pour les aider, les assister, notamment sur le travail des sols.

Il y a également le développement de projets d'installation de câbles chauffants pour contrer les gelées de printemps. Plusieurs viticulteurs du secteur sont en train d'en construire ».



2022 et 2023 seront marquées par de nombreuses plantations de nouvelles vignes. L'occasion de faire des essais afin de trouver le matériel végétal le plus adapté aux coups de chaud et à la sécheresse.

Comment voyez-vous l'avenir de la viticulture ? Êtes-vous inquiet ou plutôt confiant ?

LM : « *Je suis assez soucieux. Le métier de vigneron est un beau métier, on a des appellations superbes ici, mais je suis soucieux de l'avenir car il y a beaucoup de choses qui nous tombent dessus, qui se croisent et l'impact est lourd. Pour autant, si on continue de travailler les vins et les vignes comme on le fait, si on est conscient qu'il y a une vraie montée en gamme à Chablis, on peut passer le cap. Mais c'est ensemble qu'on pourra le faire. Il faut peut-être aussi se mettre dans la tête que demain on n'aura plus forcément un vignoble qui produira comme il y a vingt ans. Il produira moins, mais on le valorisera. On arrive peut-être à un changement où il y aura une autre conduite, une autre approche à avoir par rapport à ce que l'on a connu. Il y a vingt ans, c'était rare d'avoir une récolte faible en quantité, on se posait moins de questions. Aujourd'hui c'est compliqué d'imaginer la récolte à venir et son volume de récolte. C'est pour cela qu'il faut peut-être travailler autrement. Et il y a des solutions pour cela* ».

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ



UPVY

Rencontre avec Damien Renoux, le nouveau président

Depuis le 24 janvier, Damien Renoux, agriculteur à Villebougis, est le nouveau président de l'UPVY. Il succède à Laurent Poncet, qui occupait la fonction depuis le 11 septembre 2018. Rencontre avec ce jeune agriculteur qui souhaite poursuivre le travail enclenché par son aîné, lors de ce mandat.


Damien Renoux succède à Laurent Poncet, à la présidence de l'UPVY.

À bientôt 30 ans, Damien Renoux, agriculteur à Villebougis, est le nouveau visage de la présidence de l'UPVY (Union des productions végétales de l'Yonne). Élu le 24 janvier dernier, il prend la suite de Laurent Poncet, qui officiait depuis le 11 septembre 2018.

Installé depuis le 1er janvier 2018, Damien Renoux a repris l'exploitation d'un voisin partant à la retraite. *« Je suis en grandes cultures : colza, blé, orge, maïs, betterave à sucre. Je travaille avec mon père et mon oncle, qui ont chacun leur exploitation, en assolement commun »*, indique-t-il.

C'est par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne que Damien Renoux met un premier pas à l'UPVY. « Ils m'ont d'abord approché *au niveau cantonal. Ensuite, j'ai voulu voir ce qui se faisait au niveau départemental. Il y avait alors une place à prendre comme représentant des JA à l'UPVY, donc je me suis porté volontaire. Car j'aime mon métier, mais je ne veux pas uniquement rester dans ma ferme. J'aime voir ce qui se fait ailleurs »*.

La défense des intérêts des agriculteurs

Désormais président, Damien Renoux voit cette nomination comme quelque chose *« de très formateur et d'enrichissant »*. *« Cette fonction permet d'être dans les prises de décisions, ce que j'affectionne. Cela permet aussi de mieux comprendre comment sont prises les décisions qui nous concernent, nous agriculteurs, au quotidien sur nos fermes, et de pouvoir aller défendre les intérêts des agriculteurs auprès des politiques. Car l'intérêt de l'UPVY c'est à la fois cette défense des intérêts des filières céréales et oléoprotéagineux, et la communication auprès du grand public »*, assure Damien Renoux. Avec toujours la volonté de faire avancer les choses. *« L'UPVY regroupe tous les organismes stockeurs de l'Yonne, coopératives comme privées, et les agriculteurs. Quand toutes ces personnes-là sont autour de la table, c'est plus facile »*.

En tant que nouveau président, Damien Renoux ne souhaite pas tout révolutionner. *« Ma volonté est de continuer ce qui a déjà été mis en place auparavant, au niveau de la communication auprès des maires du département. Il y a notamment une plateforme d'essais sur la culture du colza qui a vu le jour à Gy-l'Évêque. Le but est de montrer aux maires qu'on ne fait pas n'importe quoi, qu'on essaie de trouver des solutions mais que pour cela, on a besoin d'un peu de temps »*.

Proposer des solutions

Car le colza devient de plus en plus difficile à produire. *« Il y a des coins où malheureusement cela devient difficile d'en faire dans le département. De plus, on vient récemment de nous interdire encore un nouvel insecticide qu'une grosse majorité d'agriculteurs utilisaient : le phosmet (Boravi WG). Les problèmes d'insectes sur le colza deviennent de plus en plus récurrents. Avec cette nouvelle interdiction, cela ne va pas s'améliorer »*, constate-t-il. *« C'est pour cela qu'on essaye de trouver des solutions. Le fonctionnement de l'UPVY c'est de proposer des solutions en réponse à une décision qui a été prise »*. Ce qu'il fait lui-même, sur sa ferme. *« On essaye de semer de plus en plus tôt, de semer avec des cultures associées… Des choses qu'on retrouve également dans la plateforme d'essais à Gy-l'Évêque, afin de trouver des solutions pour maintenir la production de colza dans l'Yonne. Car la finalité est là : continuer de produire du colza dans l'Yonne »*.

Cependant, le travail de l'UPVY ne se concentre pas uniquement sur le colza. *« Notre but est de rester en veille, sur toutes les cultures, pour ne pas se retrouver dans l'impasse dans aucune d'entre elles. Sur toutes les cultures, il y a des enjeux et des chantiers »*, conclut Damien Renoux.

CHRISTOPHER LEVÉ

JA

Le bilan des assemblées cantonales

Entre novembre et février, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne ont organisé des assemblées cantonales. Avec l'objectif de faire le point sur l'année écoulée et parler des projets à venir en 2022.


Six cantons des JA de l'Yonne ont fait leur assemblée cantonale entre novembre et février.

Depuis novembre dernier, six cantons des Jeunes agriculteurs de l'Yonne ont fait leur assemblée cantonale : Villeneuve-l'Archevêque (le 10 novembre), Villeneuve-sur-Yonne (le 3 décembre), Saint-Sauveur-en-Puisaye (le 9 décembre), Toucy (le 10 décembre), le Tonnerrois (le 7 janvier) et l'Avallonnais (le 4 février). Avec pour but est de faire de bilan de l'année écoulée et de dresser les objectifs de l'année suivante.

L'année 2021 a été marquée par une hausse de 30 % d'adhésions par rapport aux dernières années. Mais également par l'allongement de l'âge autorisé pour être éligible à un mandat d'élu aux JA, passant de 35 à 37 ans. Aussi, les JA sont désormais considérés comme sympathisants dès 40 ans, contre 35 ans jusqu'alors, ce qui permet de s'aligner avec l'âge d'éligibilité à l'aide à l'installation pour les JA.

Le retour de la fête de l'agriculture

Quant à 2022 ? L'objectif pour le syndicat est de créer des projets de développement local et d'animation des territoires. Cela passera notamment par le retour de la fête de l'agriculture, qui aura lieu les 27 et 28 août sur la commune de Fontaines.

Après Avallon le 27 novembre dernier, ce sera au tour de Toucy d'accueillir le concours de jugement de bétail cette année. Pour rappel, celui-ci est organisé par alternance sur ces deux cantons d'élevage.

Aussi, chaque canton fera une action de découverte des métiers de l'agriculture en 2022. Cela consiste à faire découvrir les différents métiers, de tous les secteurs composants le monde agricole, à travers des visites d'exploitations et des interventions en classe par des professionnels. De quoi retrouver le public après deux années compliquées à cause de la crise sanitaire.

CHRISTOPHER LEVÉ

MSA

Voir l'horizon s'éclaircir avec la formation « Avenir en soi »

Afin d'aider et d'accompagner les personnes fragilisées par un changement dans leur quotidien, la MSA Bourgogne organise une formation intitulée « Avenir en soi ». Celle-ci revient pour une dix-neuvième session, dès le mois de mars, à Auxerre.



Une réunion de présentation de la formation « Avenir en soi » est programmée le 1er mars, de 14 à 16 heures.

Depuis 2008, la MSA Bourgogne organise la formation « Avenir en soi », qui se déroule en groupe. « *Cette formation s'inscrit dans le plan sanitaire et social de la MSA dont l'objectif est de soutenir les assurés qui sont en activité et qui, à un moment donné, sont percutés par des événements de la vie qui peuvent les fragiliser et les mettre à mal* », explique Fabienne Muris, assistante sociale à la MSA Bourgogne, en charge de la formation. « *Cela peut être un problème de santé, un deuil, un problème économique pour les exploitants agricoles, un accident de travail, un divorce ou encore l'approche de la retraite. Pourquoi elle s'effectue en groupe ? Car l'accompagnement individuel est pertinent mais le travail de groupe amène beaucoup plus de richesse* », assure-t-elle.

Si cette formation peut également s'adresser à des personnes souhaitant un changement dans leur vie, Fabienne Muris confie que « *c'est un profil qui est plus rare au sein de notre formation* ». Cependant, un point commun rassemble tous les participants : « *ce sont des personnes qui ont intégré ce ou ces changements et qui veulent se faire aider et accompagner. Ces personnes sont en questionnement et cherchent comment poursuivre leur chemin* ».

Remettre les compétences en lumière

La formation « Avenir en soi » est découpée en huit journées et demie. « *Cela s'échelonne environ sur deux mois, soit une journée par semaine* », précise Fabienne Muris. « *La méthodologie est constituée de différentes étapes. Elle vise à permettre aux personnes de repérer leurs capacités, de remettre leurs compétences et leurs ressources en lumière. Bien souvent, le constat que l'on fait lorsqu'un élément non choisi intervient, c'est que cela enclenche quelque chose qui est dans un mouvement descendant. Les personnes n'ont plus de visibilité sur ce qu'elles doivent faire, elles sont fragilisées* », détaille l'assistante sociale.

Des ateliers, en groupe, ont lieu lors des sessions. Un temps de travail à la maison est également demandé aux participants. « *Avec Bénédicte Baghuelou (l'assistante sociale de la MSA avec qui elle coanime cette formation), on s'appuie sur cette méthode qui est basée sur une démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience. L'objectif est qu'à la fin de la formation, les personnes puissent s'appuyer sur les compétences qu'elles auront pu redécouvrir au travers des ateliers. Aussi, le travail de groupe permet de reprendre confiance en soi, ce qui est moins facile lors d'entretiens individuels* ».

La volonté est également que les outils acquis lors de cette formation puissent par la suite être réutilisés lors de futurs autres changements. « *La vie est faite de nombreux changements, le but est donc de les préparer à cela* », confirme Fabienne Muris.

Une réunion de présentation est prévue le mardi 1er mars, de 14 à 16 heures, dans les locaux de la MSA à Auxerre (sur inscription). La première session de la formation aura lieu le mardi 15 mars.

Christopher Levé

Pour plus de renseignements et pour s'inscrire à la réunion de la formation : Fabienne Muris au 06 3 43 63 65 ou Bénédicte Baghuelou au 06 03 43 63 66.

▸ Agenda

28/02 Une commande de fioul « *gros volumes* »
Afin de vous permettre de remplir vos cuves au meilleur prix (fioul chauffage, GNR, Gasoil routier blanc), la FDSEA de l'Yonne prévoit, cette année encore, des appels d'offres « *gros volumes* ». Le premier est prévu pour le lundi 28 février. Le principe est simple : concentrer un maximum de volume sur un même appel d'offres afin d'obtenir des prix encore plus avantageux. Pour commander (dès 1 000 litres du même produit), pensez à remplir le bon de commande (contacter Véronique Léger, de la FDSEA de l'Yonne, au 03 86 49 48 20 pour l'obtenir) et le retourner avant le lundi 28 février midi, à l'adresse mail eco.fd@fdsea89.fr. À noter qu'en fonction des volumes commandés, les délais de livraison pourront être rallongés. Cette offre est réservée uniquement aux adhérents de la FDSEA de l'Yonne.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

01 et 04/03 Réussir son installation en société
À Auxerre. Contact : Cyrille Fournier 03 86 94 22 10.

08/03 La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation
À Auxerre. Contact : Jules Martin 03 86 94 26 38.

03 et 10/03 MesParcelles : solution internet pour piloter mes vignes (nouveaux abonnés)
À Auxerre. Contact : Émilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

23, 25 et 30/03 Anticiper la transmission de son exploitation
À Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

01/03 Eduquer et dresser un chien de conduite de troupeau (initiation de 4 jours)
À Auxerre. Contact : Marie-Estrella Mazué au 03 86 94 82 93.

29/03 Regreffage de la vigne
À Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.

04, 28 et 31/03 Maîtriser les chiffres clés de son projet
À Auxerre. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

12/04 Commercialiser mes produits en circuits courts
À Auxerre. Contact : Déborag Colard au 03 86 94 22 19.



Conseil régional

Les axes agricoles dans le budget régional

Réunis fin janvier en assemblée plénière, les élus du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté ont voté le budget de cette collectivité. Retour sur les choix opérés en matière agricole.

C'est sur un budget de 1,8 milliard d'euros, qualifié d ' *« ambitieux et de responsable »* que les élus du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté se sont prononcés, les 26 et 27 janvier derniers, lors d'une assemblée plénière. Si les priorités du mandat de l'équipe, emmenée depuis juin dernier par la présidente réélue, Marie-Guite Dufay, sont l'économie, l'emploi, la formation, les transitions écologique et énergétique, l'adaptation climatique et numérique, et le vivre ensemble, un certain nombre de budgets votés ce jour-là concernent plus particulièrement l'agriculture. Le secteur, rappelons-le, représente 4 % de la valeur ajoutée, contre 2 % au niveau national. Le budget 2022 de la Région s'affiche en hausse de 1,6 % par rapport au précédent. L'agriculture s'insère dans deux axes : celui qui regroupe les problématiques économiques, d'emploi et de formation (647 millions d'euros) et celui concernant les transitions écologiques, énergétique et l'adaptation climatique et numérique (688 millions d'euros). L'agriculture, la viticulture et l'agroalimentaire vont s'appuyer sur un budget régional de près de 22,5 millions d'euros. Le secteur de la forêt et du bois disposera d'un budget approchant les 5 millions d'euros.

Renouvellement des générations et juste rémunération

Auprès des agriculteurs, la Région veut décliner ses actions dans l'objectif de contribuer au renouvellement des générations et à la défense d'une juste rémunération avec la mise en œuvre d'une marque régionale, notamment dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR). Pour contribuer au renouvellement des générations, la Région ne disposera certes pas de la responsabilité de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) avant 2023, mais elle fera évoluer sa politique dès 2022 pour mettre cet outil au cœur de sa stratégie. Face à une situation où 1 exploitant sur 2 a plus de 50 ans et où seuls 2 départs sur 3 sont remplacés, une dynamique nouvelle devra être promue. La Région engagera la réflexion et la concertation nécessaires pour faciliter l'accès au foncier pour les candidats à l'installation ne pouvant disposer de transmission « familiale ». Elle contribuera à favoriser l'installation d'agriculteurs de plus de 40 ans et des hors cadre, via un système d'avances remboursables renouvelé. Ces actions donneront lieu à une vigilance particulière pour les secteurs en déprise agricole.

Quant à l'axe de la défense d'une juste rémunération des agriculteurs, il s'appuiera sur des outils d'accompagnement économique qui opéreront dans le but d'une rémunération optimisée ou diversifiée des producteurs au sein de chaînes de valeurs mieux équilibrées. La création d'une marque régionale en sera l'une des traductions les plus visibles, avec l'ambition de garantir l'origine locale des produits et la juste rémunération des agriculteurs qui y adhéreront. Cette marque aura vocation à contribuer au renforcement de la place des produits locaux et bios dans les repas servis aux lycéens de BFC.

Poursuite de la structuration de la filière bio

La Région continuera de travailler à la constitution de réseaux de commercialisation et vente directe sur les territoires. Par ailleurs, dans un contexte économique et climatique marqué par la nécessaire adaptation des exploitations à la transition écologique, les outils initiés par la Région (audits, aides aux investissements…) en partenariat avec la profession agricole continueront à être déployés. L'expérimentation de nouvelles pratiques et leur diffusion seront accompagnées. La Région poursuivra son action afin de structurer la filière biologique de la production à la transformation dans le but de sécuriser les débouchés. Dans le cadre du PAIR, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Aide aux investissements utiles à la commercialisation des produits en vente directe pour le développement des circuits courts.
- Complément de dotation aux Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles pour accélérer les investissements de modernisation des exploitations.
- Soutien aux investissements permettant de renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience des exploitations : agroforesterie, protection contre le gel tardif, stockage des eaux pluviales issues des toitures.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Viticulture

Une Bourgogne plus « *cool* » pour séduire de nouveaux consommateurs

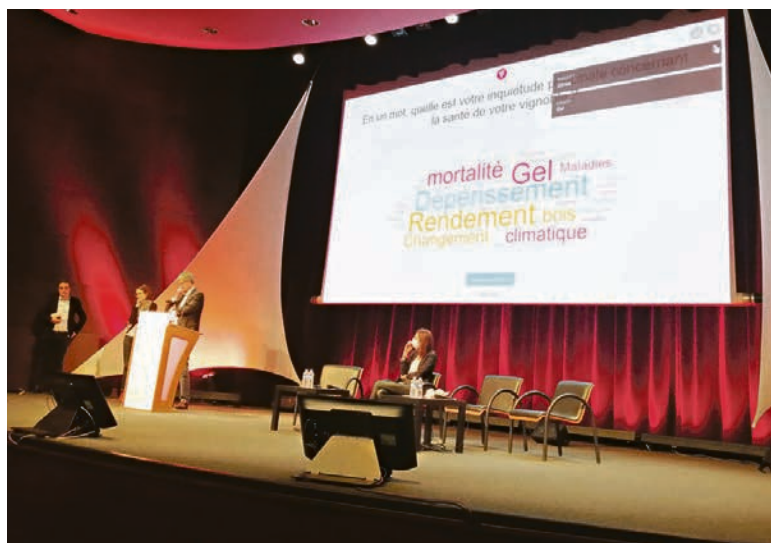
Lors de la sixième édition de Vinosphère, le 10 février à Beaune, une étude sur la manière de séduire les nouvelles générations de consommateurs a été révélée. Les vins de Bourgogne plaisent, mais ne passent pas pour les plus séduisants, aux yeux des 23-42 ans.

Chaque édition de Vinosphère, événement organisé par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) est l'occasion, pour le monde du vin, de « lever un peu la tête du guidon » et de trouver des pistes de réflexion qui concernent plusieurs grands enjeux.

Le changement climatique et le dépérissement de la vigne en font partie, mais il y a aussi la manière d'attirer et d'appréhender de nouveaux consommateurs de vin. Les générations montantes ont une approche qui peut paraître déroutante et cette sixième édition de Vinosphère, le 10 février à Beaune, en Côte-d'Or, le soulignait. Pour le monde du vin en général, et pour la Bourgogne en particulier, il y va de l'avenir du développement commercial de cette activité.

« Une population impatiente »

Une large place était donc consacrée à ces consommateurs de demain, à travers la présentation d'une étude menée par le cabinet spécialisé Kantar. Virginie Cohen, sa représentante, a insisté sur la nécessité d'être clairvoyant face à ce qui se prépare en termes de consommation de vin dans les années qui viennent. L'étude a porté sur ce que l'on nomme les « millénials », dont l'âge est compris entre 23 et 42 ans. *« Une population impatiente*, soulignait Virginie Cohen, *qui veut faire des achats malins, méfiante à l'égard des institutions, qui fait confiance aux réseaux sociaux et qui attend que les marques prennent leurs responsabilités en matière environnementale »*. Pour les vins de bourgogne, le défi sera d'apporter à cette population un maximum d'informations *« Pour eux*, poursuit l'analyste de Kantar, *le vin est une expérience à vivre. Il y a de l'intérêt, de la fascination, une certaine fierté (pour les Français) mais il est perçu comme un univers nébuleux et intimidant »*.



Lors de Vinosphère, le 10 février, au palais des congrès de Beaune, certains termes reflétaient plus particulièrement les préoccupations de la profession : dépérissement, rendement, changement climatique…

L'étude révèle un déficit criant de connaissance de ces générations vis-à-vis des vins de Bourgogne. Mais, pour eux, connaître le vin est perçu à la fois comme un signe de maturité et comme quelque chose de « cool ». Il faut donc se faire connaître, réancrer la consommation de vins de Bourgogne dans le quotidien, donner de l'écho et de la visibilité aux actions en matière socioenvironnementale. *« Pour cela*, souligne Virginie Cohen, *il faut s'appuyer sur les réseaux sociaux, faire appel à des influenceurs, mais aussi à de jeunes viticulteurs qui maîtrisent ces outils et qui sauront parler de leur métier avec les codes de ces réseaux. Le défi pour les vins de Bourgogne sera de se désacraliser et se moderniser sans perdre leur identité »*.

Bousculer les habitudes

Cela passera sans doute par une capacité à parler des appellations plutôt que des vignobles, à moderniser la communication sur les étiquettes, à raconter des histoires de viticulteurs et peut-être aussi à bousculer les habitudes en proposant d'autres modes de consommation, d'autres formats : vin en canettes, mini-bouteilles, vrac… et avec, toujours à l'esprit, la nécessité d'être vigilant sur le respect de l'environnement, comme le soulignait Manoel Bouchet, le président de la commission Marchés et Développement au BIVB : *« Les millénials nous délèguent la responsabilité d'une approche environnementale renouvelée, par leur comportement de consommation »*. Par rapport à l'étude Kantar, le BIVB va mettre en place un plan de transmission de ces informations vers les professionnels sur les 24 prochains mois.

BERTY ROBERT

Future PAC

Un point d'étape pour la région

Le député européen Jérémy Decerle fait la tournée des régions pour présenter la nouvelle PAC. Une rencontre s'est déroulée, le 7 février, dans les locaux de Dijon Céréales, avec les représentants agricoles de Bourgogne Franche-Comté.



Le député européen Jérémy Decerle (à gauche) a rappelé le travail accompli pour parvenir à un budget agricole européen relativement préservé. Il est ici en compagnie de Sylvain Marmier, responsable du comité d'orientation de l'économie au sein de la Chambre régionale d'agriculture BFC.

Pour planter le décor lors de ce point d'étape près de Dijon, Jérémy Decerle a expliqué sa vision de l'Europe agricole : *« Aujourd'hui, tout le monde n'a pas encore la même approche sur les questions agricoles. Le jour où tout le monde considérera que la question agricole reste une question géostratégique majeure pour les Européens, nous aurons un autre regard sur la politique agricole et les idées que nous défendons seront sûrement mieux prises en compte »*. Après cette entrée en matière, Jérémy Decerle a repris, point par point, les grandes évolutions de cette nouvelle PAC en rappelant, au préalable, que le budget négocié euro par euro par la France permet d'avoir une certaine stabilité dans le soutien apporté aux agriculteurs pour cette nouvelle programmation (2023-2027). Si les différents sujets ont déjà été longuement débattus, d'autres suscitent encore des inquiétudes comme les éco-régimes ou la baisse des aides pour le secteur viande. Sur ce point sensible pour notre région, le député européen invite la profession à se mobiliser afin de proposer des projets de filière dans le cadre des programmes opérationnels.

Un débat lié aux spécificités agricoles de notre région

Sylvain Marmier, responsable du comité d'orientation de l'économie à la Chambre régionale d'agriculture, a lancé le débat : *« Nous nous sommes mobilisés, depuis trois ans, pour examiner ces nouveaux règlements et identifier les points déterminants pour notre région. Nous avons toujours défendu l'idée qu'une construction de filière, avec la recherche de valeurs ajoutées, ouvrait de nouvelles perspectives aux agriculteurs »*. Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, a rebondi sur ces propos en précisant : *« Nous avons travaillé, à l'échelle régionale, avec l'ensemble des filières pour chercher le juste équilibre entre la production de viande, les systèmes extensifs, les grandes cultures des zones intermédiaires, le lait conventionnel, les zones de montagne, le lait AOP mais aussi les petites filières, la diversification, les énergies renouvelables, le changement climatique… Ces travaux ont été réalisés en concertation avec la Région et l'État. Nous avons réussi à trouver des consensus, à mettre en avant des spécificités comme la zone intermédiaire, l'expérimentation des programmes opérationnels, l'adaptation des éco-régimes pour la polyculture élevage, l'ICHN… Nous nous mobilisons, maintenant, sur l'écriture précise de mesures dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) »*. *« Justement,* a réagi Benoît Regnault, administrateur de la FRSEA BFC, *j'ai quelques inquiétudes sur les distorsions de concurrence entre les régions et les priorités retenues. Les investissements ne doivent pas être pénalisés par des crédits d'animation trop importants »*. Pour sa part, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA de la Nièvre, est revenu sur la question des filières : *« Ne nous trompons pas, c'est bien le marché qui fait les prix et les politiques publiques viennent accompagner les évolutions, mais pas l'inverse »*. Christian Morel, vice-président de la Région Bourgogne Franche-Comté, chargé de l'agriculture, a indiqué que *« les services de la Région se mobilisent pour l'écriture des mesures non surfaciques dans le cadre de concertation avec les différents acteurs. Il est important que le secteur agricole se mobilise, dans les territoires, autour de projets pour retrouver de la valeur ajoutée »*. Pour le représentant du secteur grandes cultures, Jacques De Loisy, il s'agissait de rappeler les différentes actions réalisées par la profession pour que la zone intermédiaire, avec son faible potentiel agronomique, puisse être réellement prise en compte avec la MAEC spécifique. Il a salué l'effort prévu dans ce cadre, avec les 9 millions d'euros de crédits Feader, prévus par an, pour cette mesure.

Points à clarifier, cofinancements à trouver

Mais tout n'est pas terminé. Certains s'inquiètent de l'absence d'une mesure spécifique en faveur de l'élevage de chevaux… D'autres souhaitent que la politique d'installation permettant le renouvellement des générations reste aussi dynamique en Bourgogne Franche-Comté. En conclusion, Jérémy Decerle a rappelé qu'il n'était pas forcément favorable à une régionalisation de la politique d'installation : *« En effet, il est important que les jeunes candidats à l'installation puissent bénéficier de soutiens comparables quelle que soit la région où ils s'installent »*.
Il précise qu'il restait à la disposition des organisations et qu'il fallait, d'ores et déjà, préparer la prochaine PAC, en regardant ce qui se passe ailleurs : *« Pour que l'agriculture puisse avoir un solide soutien, elle doit être mieux comprise par l'ensemble de la société »*. Christian Decerle, le président de la Chambre régionale d'agriculture, a conclu les travaux en rappelant que *« Les organisations agricoles se sont mobilisées pour anticiper ces évolutions. Cela a permis, pour cette fois, que les spécificités régionales puissent être bien prises en compte »*. Comme s'en inquiétait Luc Jeannin, administrateur de la FNSEA pour la région Bourgogne Franche-Comté, *« reste maintenant à boucler les programmes, finaliser les cofinancements et arrêter des mesures bien adaptées aux attentes des agriculteurs »*.

FRSEA BFC

Rendez-vous La Bourgogne Franche-Comté céréalière en 2030 au cœur du prochain Forum céréalier !

Éric Thirouin, président de l'AGPB, sera aux côtés de Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, pour le Forum céréalier Bourgogne Franche-Comté. Nous vous invitons tous à participer à ce moment d'échange pour tenter de se projeter vers 2030, côté cultures, sur les enjeux de demain.
Pour déchiffrer cet avenir pas si lointain, le syndicalisme agricole a invité des représentants de l'amont et de l'aval de la filière (Dijon Céréales, l'Alliance BFC, Ets Bresson, le Crédit Agricole et CER France) à apporter leur expertise.
Les actualités syndicales plus immédiates seront aussi discutées. Le premier sujet brûlant, car il va impacter les conduites culturales, c'est le nouveau décret ZNT : à quelle sauce les producteurs vont-ils être mangés ? Le second, c'est l'envolée des prix des intrants (énergie et phytosanitaire), mais aussi de l'acier, des pièces détachées et du matériel neuf avec, en filigrane, leur disponibilité. Les cours des céréales sont certes bien orientés, mais ne confondons pas chiffre d'affaires et marge… Enfin, selon Philippe Dubief-Béchet et Jacques de Loisy, les producteurs devront être très vigilants pour accéder aux écorégimes de la prochaine Pac. Rendez-vous mercredi 23 février à 14 heures, chez Dijon Céréales à Longvic (21)

Marketing

Les deux font la paire

Vous connaissiez le bonnet Comté blanc, avec son liseré vert et sa jolie broderie. Un *« classique »* qui permet à toutes les têtes qui l'arborent de rester bien au chaud. Dorénavant, il faudra compter avec le bonnet Comté noir.

Victime de son succès, il n'est pas encore disponible partout. Si le nouveau-né de la boutique de la Maison du Comté, à Poligny, dans le Jura, est vendu sur place, il se retrouve néanmoins petit à petit dans les magasins des fruitières du massif jurassien. *« Nous avons d'abord commandé 5 000 pièces, parties comme des petits pains. Une nouvelle commande de 5 000 bonnets nous amènera plus de souplesse dans la gestion des stocks »* explique Myriam Chevalier-Dole, responsable de la Maison du Comté. *« Ce nouveau bonnet ne remplacera pas le précédent. Ils ont vocation à cohabiter parce que l'un et l'autre répondent à des demandes différentes »* poursuit la responsable. Si le bonnet blanc est particulièrement visible le long des pistes de ski, porté par les supporters des biathlètes et autres fans de cyclo-cross (on se souvient d'Hélène Clauzel, cycliste de niveau mondial originaire de Besançon, venue disputer la manche de coupe du monde dans sa ville d'origine en novembre, dernier remerciant les supporters aux bonnets Comté sur sa page Facebook) il est aussi un souvenir à remporter chez soi pour les visiteurs de la Maison du Comté et pour tous les gourmands et fervents défenseurs de ce fromage.

Fabrication française

Plusieurs raisons expliquent la volonté d'offrir une nouvelle version du bonnet Comté : *« La boutique du musée doit se renouveler sans cesse en offrant de nouveaux produits. La durabilité, l'empreinte environnementale et la qualité ont été les maîtres-mots qui ont poussé l'équipe, composée de collaborateurs et de professionnels de l'interprofession, à choisir un bonnet fabriqué en France »* explique Myriam Chevalier-Dole. Les couleurs, la matière, avec ou sans pompon, sont des questions traitées directement avec le fabricant. Celui-ci connaît les tendances, il est de bon conseil pour orienter les choix et décider d'aller vers un modèle plutôt fantaisie ou plutôt classique. Côté tarif, le bonnet blanc est disponible à la boutique de la Maison du Comté à 10 € tandis que le bonnet noir fabriqué en France est à 24,90 €. Avec ce bonnet foncé, on s'affiche indéniablement dans quelque chose de classique, de plus chic. La fabrication semi-artisanale contraint l'entreprise à sortir de ses ateliers des petites quantités de bonnets. *« C'est un choix assumé et lorsqu'il est expliqué, parfaitement compris »*. Les plus chanceux l'ont déjà et pour les autres, ne dit-on pas que lorsqu'on attend un peu, on a plus de plaisir à recevoir ?



Le nouveau bonnet Comté est fabriqué près de Saint-Étienne, par l'entreprise Le Drapo.

Séverine Vivot

Orges de printemps

Une espèce à choyer pour assurer rendement et qualité brassicole

La part des orges de printemps dans la sole progresse ces dernières années afin de compenser l'effritement progressif des orges d'hiver brassicoles soumises à des contraintes agronomiques et économiques. L'orge de printemps reste une belle opportunité, d'autant plus dans le contexte actuel de cours élevés. Mais c'est une espèce qui demande toutes les attentions car rendement et qualité doivent se construire sur un pas de temps court, entre début mars et mi-juillet.


Photo Luc Pelcé

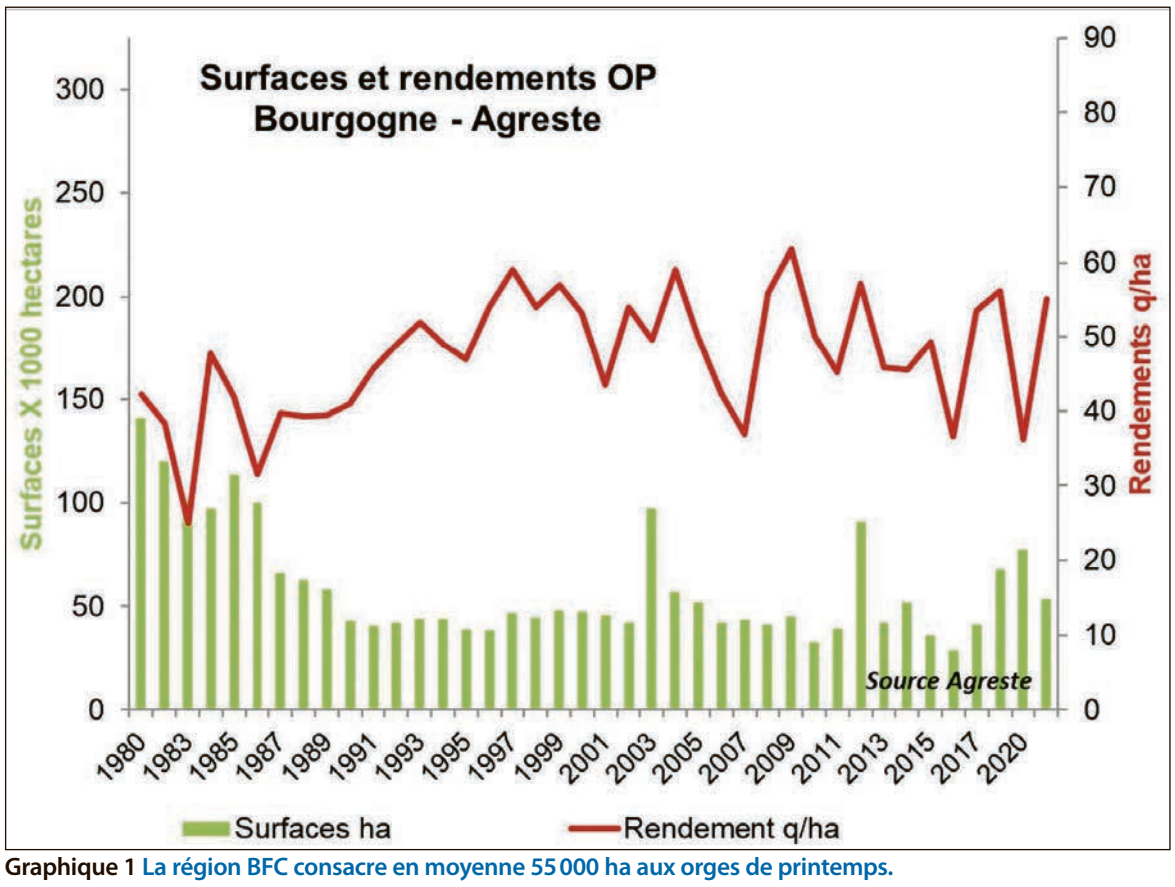
Photo2 Augmenter les densités de semis est parfois nécessaire.

En France, en moyenne sur les 5 dernières années, les surfaces consacrées aux orges de printemps, semées en sortie d'hiver, s'établissent à 580 000 ha. De manière spécifique à cette espèce, les surfaces sont variables d'une année à l'autre en fonction de la quantité de céréales d'hiver implantées à l'automne précédent. Le débouché prioritaire est la malterie – brasserie qui en absorbe 2 à 3 millions de tonnes par an selon les conditions de l'année. La Bourgogne Franche-Comté (BFC) consacre en moyenne 55 000 ha aux orges de printemps, essentiellement concentrés sur l'Yonne (27 000 ha) et la Côte-d'Or (23 000 ha) *(Graphique 1)*.

Tout se construit à partir d'une implantation réussie

La culture des orges de printemps a pour vocation quasi exclusive la production de malt. Il est donc fortement recommandé de cultiver les variétés pour lesquelles les organismes de collecte locaux ont un marché. Ces variétés sont sélectionnées dans la liste éditée chaque année par les Malteurs et Brasseurs de France. La variété majoritairement cultivée en France et en Bourgogne Franche-Comté est RGT Planet. Bien qu'inscrite en 2014, elle a déjà été égalée mais rarement dépassée par d'autres variétés. Parmi ces dernières, on peut citer KWS Fantex, Fandaga, Lauréate, Focus et Explorer. Précoce, elle est moyennement sensible à la verse. Elle est tolérante à l'oïdium et assez tolérante à la rhynchosporiose. En revanche, elle est assez sensible à la rouille naine, et sensible à l'helminthosporiose.

La date de semis est conditionnée par la date de ressuyage des sols et la possibilité d'exécuter une préparation superficielle en un minimum de passages. Suite à un hiver humide, il est souvent bénéfique d'attendre un ressuyage correct du sol plutôt que de vouloir semer à tout prix. Le créneau de semis idéal pour l'orge de printemps se situe dans une fourchette d'environ un mois, entre le 20 février et le 20 mars. Les semis avant le début de cette période sont souvent exposés à un coup de froid hivernal, alors que les graines sont en train de germer ou que la plante est encore peu vigoureuse. Le bilan d'une telle pratique est trop aléatoire pour être conseillé. Inversement, les semis après la fin de cette période (parfois nécessaires après un hiver humide), risquent de pénaliser la capacité de tallage de l'orge. Il faut donc penser, dans ce cas, à augmenter les densités de semis pour pallier cet inconvénient. *(photo 2)* De plus, un semis trop tardif peut décaler le cycle dans une séquence de jours échaudants pendant le remplissage des grains. Les hauts rendements sur les orges à deux rangs, comme le sont les orges de printemps, sont souvent atteints avec des peuplements épis élevés. La densité de semis aura pour objectif d'installer un peuplement suffisant, mais sans être excessif, pour éviter la verse assez fréquente sur cette espèce et par conséquent la baisse du calibrage. En BFC les recommandations s'établissent sur des fourchettes de 300 à 350 g/m² sur les sols de limons et de 350 à 450 g/m² sur des argilo-calcaires plus ou moins caillouteux. *(Photo 3)*



Graphique 1 La région BFC consacre en moyenne 55 000 ha aux orges de printemps.

Piloter la fertilisation azotée pour ne pas « louper » les situations favorables

Le calcul de la dose totale d'azote prévisionnelle se réalise selon la réglementation du dernier programme d'action de la directive nitrates mis en place dans chaque région. En BFC, le calcul s'appuie sur le bilan de masse en soustrayant un ensemble de fournitures du sol au besoin calculé avec un besoin unitaire par quintal de 2,5 kg d'azote. Le contexte économique actuel caractérisé par un engrais cher mais aussi des prix de vente des grains tendanciellement plutôt favorables ne devrait pas entraîner de modifications significatives de la dose totale calculée. Le débouché des orges de printemps est majoritairement brassicole, ce qui implique de faire attention à la qualité technologique et notamment la teneur en protéines à travers la maîtrise de la dose totale et, dans une moindre mesure, le fractionnement. La gestion du fractionnement doit trouver un compromis entre efficacité acceptable (apports pas trop précoces) et une teneur en protéines compatible avec les exigences brassicoles. Le fractionnement est conseillé pour :

- les semis précoces, les sols superficiels ou avec un reliquat d'azote sortie hiver faible (en particulier dans l'horizon 0-60 cm) et lorsque la dose totale est supé-


Photo Luc Pelcé

Photo 5 De plus en plus de cas de vulpin sont signalés.

rieure à 120 kg N/ha.
- semis puis végétation (3F à mi-tallage) est la stratégie la plus robuste car elle permet de répartir les risques selon que l'année est sèche ou humide. En cas d'apport au semis de solution azotée ou d'urée, il est préférable d'enfouir l'engrais pour limiter les pertes d'azote par volatilisation.

Pour détecter d'éventuelles situations de carences azotées, il est possible de réaliser un diagnostic plante avec la méthode N-Tester® Extra au stade 1 nœud. Aller sur le site de Yara, partenaire d'Arvalis pour la méthode. Pour en savoir plus : https ://www.at.farm/fr/n-tester/. Surveiller en particulier les variétés les plus productives pour éviter d'avoir une teneur en protéines trop basse (phénomène de dilution). Attention, il faudra prévoir une bande sur-fertilisée en cours de tallage qui servira de référence pour le calcul. Si les plantes sont sous-alimentées à 1 nœud, un apport de 30 kg N/ha est conseillé à positionner dès que possible (8-10 jours) si des prévisions de pluies sont annoncées. *(figure 4)*

Pour désherber les solutions ne sont pas nombreuses

Les orges de printemps sont beaucoup moins infestées en mauvaises herbes que ne le sont les céréales d'hiver. Ce type de culture de printemps est considérée comme un atout pour réduire le salissement des parcelles dans la rotation. Néanmoins, cet avantage semble se réduire au fur et à mesure que les années passent. En particulier, il convient d'être particulièrement vigilant vis-à-vis du ray-grass. Les solutions dans cette culture sont peu nombreuses. Il faudra profiter de l'interculture longue pour détruire un maximum de ray-grass (avant et après la culture intermédiaire). En cas de ray-grass résistants au groupe HRAC A, l'Avadex seul ne pourra gérer une infestation significative, mais sera indispensable. Le vulpin est plus rare car ses levées se font plutôt à l'automne mais il peut néanmoins envahir aussi cette culture, en lien avec des hivers de moins en moins rigoureux. Dans notre région, de plus en plus de cas sont signalés *(Photo 5)*. La folle avoine est toujours assez répandue mais reste assez facile à gérer avec un produit foliaire (Axial Pratic…). Côté dicotylédones, la flore est souvent mixte entre les adventices traditionnelles et des plantes à germination printanière (renouées). L'orge de printemps est également l'occasion de mettre en œuvre du désherbage mécanique (herse étrille, houe rotative, roto-étrille) avec des niveaux d'efficacité beaucoup plus satisfaisants que sur les céréales d'hiver. Ces outils qui travaillent en plein (à choisir surtout en fonction de son type de sol) doivent être passés soit en prélevée à l'aveugle soit sur une culture très bien implantée. Idéalement, pensez à augmenter la densité de semis de 10-15 % pour compenser les pertes de pied possibles lors des passages. Le stade filament est le stade idéal à rechercher pour les adventices. Au-delà d'une feuille, les efficacités seront fortement réduites. À noter que ces outils sont plus efficaces sur adventices dicotylédones.

Les dégâts dus aux maladies sur les orges de printemps sont en général atténués par la rapidité de croissance et de maturation de cette espèce. Ils sont généralement compris dans une fourchette de 5 à 8 q/ha selon les variétés pour les semis de printemps. Mais, il reste toujours vrai que la lutte contre les maladies contribue à un meilleur remplissage des grains, donc permet d'obtenir de meilleurs calibrages, critère majeur pour les orges brassicoles. Les résultats expérimentaux enregistrés au cours des années passées ont montré l'intérêt d'adapter la protection fongicide à la sensibilité des variétés. Dans la grande majorité des situations, un traitement unique au stade dernière feuille étalée peut être considéré comme la règle. Plus spécifiquement vis-à-vis de la rhynchosporiose sur les variétés sensibles telles que Explorer, Yoda et LG Tosca, il faudra envisager un premier traitement en végétation si la maladie est présente tôt. Le cas a peu de risques de se présenter en BFC. À titre indicatif, avec un prix de vente de l'orge autour de 210 €/t et une nuisibilité attendue d'environ 8 q/ha, la dépense fongicides optimale s'établie à 45 €/ha. Dans les situations, ultra-majoritaires, à un traitement unique au stade dernière feuille étalée, on peut citer, sans être exhaustif, un certain nombre de solutions techniquement équivalentes : CURBATUR 0.5 + COMET 200 0.5, MADISON 0.9, FANDANGO 1.5, KARDIX 1.0, ELATUS ERA 0.8, LIBRAX 1.1, REVISTAR XL 0.8, ZOOM 0.8.

Bien souvent, les orges de printemps reçoivent facilement un régulateur de croissance. Cette pratique sécuritaire est peu adaptée à une espèce qui montre souvent des signes de phytotoxicité suite à un traitement. L'évaluation du risque peut se faire dès le semis selon les classes de sensibilité variétale. Un ajustement est possible à partir du stade épi 1 cm en fonction de l'état de végétation. C'est en particulier vrai pour les variétés moyennement sensibles à la verse, telles que RGT Planet, Fandaga, Focus ou Lauréate. Si le tallage a été contraint par les conditions climatiques, le risque devient alors faible comme généralement observé par exemple sur la variété KWS Fantex ainsi que la nouveauté LG Flamenco. À l'inverse, si le tallage est pléthorique et la montaison des tiges sans contrainte, alors le risque de verse devient élevé pour la majorité des variétés cultivées. Sans être exhaustif, des produits tels que TERPAL 0.8, BOGOTA PLUS 0.8 au stade 1 nœud ou BAIA E 0.5 au stade 2 nœuds feront l'affaire. *(photo 6)*.

LUC PELCÉ, INGÉNIEUR RÉGIONAL BFC,
ARVALIS INSTITUT DU VÉGÉTAL


Photo Luc Pelcé

Photo 6 Si le tallage est pléthorique et la montaison des tiges sans contrainte, alors le risque de verse devient élevé pour la majorité des variétés cultivées.

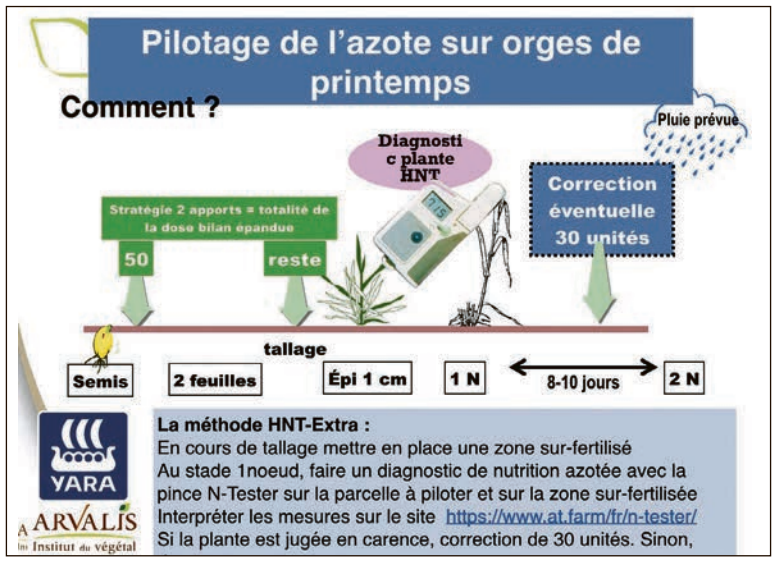


Figure 4 Pilotage de l'azote.


Photo Luc Pelcé

Photo 3 En BFC les recommandations s'établissent sur des fourchettes de 300 à 350 g/m² sur les sols de limons et de 350 à 450 g/m² sur des argilo-calcaires plus ou moins caillouteux.

Autonomie alimentaire

Le toastage, une solution d'optimisation

Des éleveurs bressans ont fait venir la Cuma nivernaise Terr'Eau pour une démonstration de son toasteur de graines de protéagineux. L'occasion de découvrir ce procédé qui, dans une optique d'autonomie alimentaire, permet d'optimiser la valorisation des graines riches en protéines.

La fédération Cuma Bourgogne Franche-Comté a organisé récemment une démonstration de toastage de graines de protéagineux à Juif, en Saône-et-Loire, près de Louhans. L'idée a germé en 2020 lors d'une assemblée générale des Cuma où le thème de l'autonomie protéique avait été développé avec la présentation de la Cuma Terr'Eau de la Nièvre. Séduits par le principe d'une meilleure valorisation des protéines locales, les éleveurs bressans ont eu envie d'imiter leurs collègues nivernais.

Avec le souhait d'être moins dépendant du soja sud américain et de produire eux-mêmes leurs protéines sur leurs exploitations, expliquait David Cornier, représentant de la fédération Cuma Bourgogne Franche-Comté. *« Un projet qui prend tout son sens dans une région productrice de soja, à l'heure de la flambée des cours des matières premières et alors que Danone impose 100 % de protéines françaises dans son cahier des charges »*, rappelait le responsable bressan.

Pour des graines riches en protéines

Le toastage consiste à chauffer les graines de protéagineux à 280 degrés (110 degrés à cœur). *« Ce chauffage provoque un tannage des protéines ce qui améliore leur digestibilité chez les ruminants, limitant ainsi un gaspillage de leur azote soluble »*, expliquait Denis Chapuis de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Le toastage a aussi pour effet de détruire les facteurs anti-nutritionnels naturellement présents dans les graines de protéagineux. Un préalable indispensable pour les animaux de type monogastrique comme le porc ou les volailles. Enfin, le procédé assèche les graines, d'où la possibilité de les stocker jusqu'à au moins six mois malgré une teneur en matière grasse élevée. Entières, les graines toastées peuvent être broyées, laminées ou aplaties. *« Si le toastage est ouvert aux graines de soja, féverole, pois, lupin, il est tout de même recommandé de le réserver à des protéagineux riches, étant donné le coût de la technique »*, prévient Denis Chapuis. Avec respectivement 35 et 25 % de teneur en matière azotée totale, ce sont le soja et la féverole qui sont les plus intéressants.


Venu de Moulins-Engilbert, dans la Nièvre, Hervé Mouron a assuré lui-même la démonstration du toasteur de la Cuma qu'il préside.

Un débit de 2 tonnes à l'heure

La Cuma Terr'Eau a vu le jour en 2001 avec une activité de compostage. En 2007, elle se diversifiait dans le déchiquetage en bois plaquettes. L'activité toastage a été lancée en 2019. La Cuma est équipée d'un toasteur qui a coûté un peu plus de 140 000 € TTC, subventionné à hauteur de 50 000 €. Autonome et transportée sur une remorque plateau tirée par un tracteur, la machine se compose d'un groupe électrogène, d'un brûleur au fioul qui fournit la chaleur au toasteur proprement dit. À l'intérieur, les graines sont soufflées par de l'air porté à 280 degrés. Le débit moyen du chantier est de 2 tonnes par heure. La Cuma fournit à l'adhérent la machine ainsi que son chauffeur. Sur place, l'agriculteur fournit les graines de protéagineux ainsi qu'une benne pour recevoir les graines toastées. Il existe deux modalités d'adhésion à la Cuma : en inter-Cuma ou avec prise de 200 € de parts sociales au premier chantier. Le tarif est ensuite de 110 € par heure de toastage. Née sous l'impulsion d'éleveurs allaitants désireux de rendre leurs exploitations plus autonomes vis-à-vis de l'alimentation, l'activité toastage concerne aujourd'hui une vingtaine d'utilisateurs dans la Nièvre et les départements limitrophes pour plus de 400 tonnes de graines toastées. *« Toujours en hausse, le volume d'activité dépasse le seuil de rentabilité prévisionnel »*, confiaient les responsables de la Cuma Terr'Eau.

Président de la Cuma Terr'Eau, Hervé Mouron exploite 260 hectares dans la Nièvre, à Moulins-Engilbert, où il élève un troupeau de 180 vaches allaitantes et cultive une centaine d'hectares. Dans la quête d'autonomie et dans un secteur où se côtoient de l'élevage et des grandes cultures, *« le but de notre Cuma est de créer une filière dans laquelle des céréaliers vendent des protéagineux aux éleveurs, en limitant les coûts de transport »*, explique-t-il. Dans son cas, les graines toastées sont destinées principalement aux broutards repoussés. *« Un pois toasté équivaut à un concentré de type VL 30 (70 % d'orge – 30 % de soja). L'aliment que je produis moi-même me revient à environ 240 €/tonne alors qu'un concentré acheté me coûterait 350 € ! »*. Avec son concentré fermier aux pois toastés, les broutards d'Hervé Mouron réalisent un GMQ moyen de 1,6 kg par jour pour 420 kg vifs. L'agriculteur produit lui-même une partie de ses graines protéagineuses avec 10 ha de pois et 7-8 ha de féveroles.

MARC LABILLE

Alimentation

L'autonomie alimentaire dans les élevages de ruminants

Les élevages de ruminants français produisent du lait et de la viande essentiellement avec des aliments produits sur la ferme. Il y a cependant des gains possibles pour leur autonomie en protéines. Explication chiffrée.

CAP PROTÉINES
innovons pour notre souveraineté protéique

En France, la ration des ruminants est très majoritairement composée d'aliments produits sur l'exploitation. Les données d'Inosys-Réseau d'élevage donnent une autonomie alimentaire moyenne des systèmes herbivores à 83 %. Mais l'autonomie varie selon les systèmes d'élevage. Les ateliers viande sont en moyenne plus autonomes que les ateliers lait : 84 % d'autonomie alimentaire en bovins lait contre 89 % en bovins viande ; 77 % en ovins lait contre 83 % en ovins viande. Avec 54 % d'autonomie alimentaire, les élevages caprins sont les moins autonomes. On retrouve cette dichotomie dans l'autonomie en protéines où les élevages français sont autonomes à 75 % en moyenne. Les bovins viande (86 % d'autonomie protéique) et les ovins viande (83 %) sont plus autonomes que les élevages laitiers : 70 % pour les bovins lait, 68 % pour les ovins lait et 47 % pour les caprins.

Complémentation souvent importée

Si l'alimentation est essentiellement basée sur l'herbe pâturée ou conservée (65 % de la ration des bovins en moyenne, avec un assez bon équilibre énergie/protéines) et de maïs ensilage (19 %, très riche en énergie mais pauvre en protéines), les fourrages ne peuvent pas toujours couvrir la totalité des besoins énergétiques et protéiques. Les éleveurs complémentent alors la ration par des aliments concentrés. Si l'on ne regarde que les concentrés, l'autonomie protéique n'est que de l'ordre de 15 à 20 % dans les systèmes bovins laitiers et de 25 à 30 % dans les systèmes viande et de 4 % en caprins. La complémentation se fait par des matières riches en protéines, notamment de tourteaux de colza (d'origine française, européenne ou hors UE) et de tourteaux de soja provenant d'Amérique du Sud et des États-Unis. Pourtant, il est possible d'accroître la production de protéines en élevage grâce à des prairies à base de légumineuses ou des légumineuses pures et des mélanges céréales - protéagineux. De même, on peut valoriser en élevage les tourteaux et graines d'oléoprotéagineux produits en France et en Europe en lieu et place des tourteaux de soja importés.


Idèle
Grâce à l'herbe et aux fourrages sur les fermes, les élevages de ruminants français sont autonomes en aliments à 83 % et en protéines à 75 %.

DAMIEN HARDY, INSTITUT DE L'ÉLEVAGE

Chronique juridique

L'alcool au travail : ce que dit la loi

Selon l'Institut national de recherche et de sécurité, le risque d'accident du travail grave est multiplié par 2 chez les hommes consommant au moins 4 verres d'alcool par jour, et chez les femmes consommant au moins 2 verres par jour. 15 % des accidents du travail surviennent chez des personnes présentant une alcoolémie supérieure au taux légal. Comment l'employeur doit-il appréhender l'alcool au travail ?

Le Code du travail prévoit le principe suivant : *« Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur le lieu de travail »* (Art. R4228-1). De la même manière, il dispose que l'employeur ne doit pas laisser entrer ou séjourner dans l'établissement des personnes en état d'ivresse (Art. R4228-2). Une tolérance est toutefois mise en place concernant certaines boissons alcoolisées. En effet, le vin, la bière, le cidre et le poiré sont autorisés sur le lieu de travail sauf dispositions contraires dans le règlement intérieur.

Les marges de manœuvre de l'employeur

Si l'introduction de certaines boissons alcoolisées dans l'entreprise est possible, l'employeur peut, pour des raisons de santé ou de sécurité, prévoir dans le règlement intérieur ou par note de service une limitation de leur consommation, voire une interdiction, ces mesures devant être proportionnées au but recherché. Une interdiction générale doit être exceptionnelle et ne peut être fondée que par l'existence d'une situation particulière de danger ou de risque. L'employeur peut également réaliser un contrôle d'alcoolémie sous certaines conditions. Il ne peut être admis que s'il est prévu par le règlement intérieur. Ainsi, la clause du règlement intérieur prévoyant la soumission à l'éthylotest se justifie si les modalités de ce contrôle en permettent la contestation et si, en raison de ses fonctions, l'état d'ébriété du salarié est de nature à exposer les personnes ou les biens à un danger. En effet, une obligation de sécurité incombe à l'employeur. Cela signifie qu'il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés. Ainsi, l'employeur doit prévoir les modalités selon lesquelles il peut restreindre la consommation de boissons et d'alcool. À défaut, il pourrait voir sa responsabilité civile et pénale engagée en cas d'accident du travail notamment pour faute inexcusable.

La sanction du salarié

Dans le cadre de la consommation d'alcool sur le lieu de travail, et de l'état d'ivresse d'un salarié, il est possible, pour l'employeur, et dans certains cas, de recourir au licenciement pour faute grave. En effet, la faute grave s'entend d'une violation des obligations découlant du contrat de travail ou des relations de travail qui, par son importance, rend impossible le maintien du salarié dans l'entreprise. Ainsi, la faute grave a été retenue à l'encontre d'un salarié ayant consommé par deux fois de l'alcool jusqu'à l'ivresse, ce qui l'avait empêché d'effectuer correctement son travail. De la même manière, si le salarié consomme de l'alcool dans le cadre de sa vie personnelle et qu'il se trouve toujours sous l'emprise de cette consommation pendant l'exercice de ses fonctions, un licenciement pour faute reste possible dans les mêmes conditions que si l'alcool avait été consommé aux temps et lieu de travail. En matière de licenciement, la faute grave ne dispense pas l'employeur de respecter la procédure de licenciement (convocation, entretien, notification du licenciement). En revanche, elle prive le salarié du préavis et de l'indemnité de licenciement. Attention, avant toute prise de décision, il convient toujours pour l'employeur de vérifier l'adéquation de la sanction à la faute en fonction des circonstances (principe de proportionnalité de la sanction aux faits reprochés). N'hésitez pas à contacter un service juridique pour échanger sur la situation et apprécier l'ampleur des faits reprochés au salarié.

VICTORIA LEGAL

En bref

Enseignement Journées Porte ouverte dans les Écoles nationales d'industrie laitière (Enil)

Le 5 mars, une journée portes ouvertes est organisée aux Écoles nationales d'industrie laitière (Enil) de Franche-Comté, pour permettre à chaque potentiel futur élève de découvrir les nombreuses formations et les débouchés de l'Enil Mamirolle, dans le Doubs et de l'Enilbio Poligny, dans le Jura. Si la situation sanitaire le permet, la visite des Enil se fera sans restriction de jauge, en plus du maintien du dispositif de visites virtuelles des écoles, sur la plateforme LivStorm, pour permettre à tous de découvrir la richesse des formations dans les deux écoles. En formation continue, en alternance, en présentiel ou à distance, L'Enil Mamirolle et l'Enilbio Poligny proposent plus de 30 cursus de formation, du CAP à la Licence Pro. Les élèves choisissent des métiers d'avenir parmi quatre grands domaines : la transformation laitière, la gestion et le traitement de l'eau, le laboratoire et les biotechnologies ou encore l'agroalimentaire. En lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ces écoles assurent un service public de formation gratuit et accessible à tous. Chaque année ce sont plus de 600 étudiants qui sont accueillis et plus de 90 % d'entre eux trouvent un emploi 6 mois après leur diplôme.

Santé L'EFS a un besoin urgent de sang

Si une seule poche de sang n'a jamais manqué en France pour soigner les patients et particulièrement au cours des deux années écoulées de crise sanitaire, l'Établissement français du sang (EFS) fait aujourd'hui face à une situation critique et c'est ce qui l'amène à publier un *« bulletin d'urgence vitale »* pour la première fois de son histoire. Le stock de produits sanguins est en dessous du seuil de sécurité et cela depuis plusieurs jours. 70 000 poches de globules rouges sont aujourd'hui en réserve alors qu'il en faudrait 100 000. Deux années de tensions permanentes liées aux impacts générés par le Covid (annulations de collectes en entreprises et en universités, plus faible mobilisation des donneurs, difficultés de recrutement de personnel médical) ont affecté la collecte de sang. La vague liée au variant Omicron, qui a touché en quelques semaines plusieurs millions de Français, a ajouté deux éléments critiques : l'auto-ajournement de certains donneurs de sang et un fort taux d'absentéisme du personnel de l'EFS. Cette situation pourrait s'avérer dangereuse à court terme pour soigner les patients. Cette perspective est absolument inenvisageable. L'EFS rappelle aujourd'hui avec force et gravité l'importance du don de sang dans le système de santé publique : 10 000 dons sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients dont une grande majorité trouve dans les transfusions sanguines la seule alternative pour être soignés. Pour savoir où donner, rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr ou sur l'appli Don de sang.

Retraite Début de la revalorisation des conjoints d'agriculteurs

Plus de 200 000 retraités - conjoints et surtout conjointes d'exploitants agricoles - bénéficient depuis le 9 février d'un coup de pouce sur leur pension de retraite. C'est la traduction de l'adoption définitive par le Parlement, à l'issue d'un ultime vote à l'unanimité du Sénat début décembre, d'une revalorisation des petites retraites des conjoints collaborateurs, portée par le chef de file du groupe communiste à l'Assemblée André Chassaigne. En juin 2020, le député avait déjà obtenu un vote unanime pour relever les retraites des anciens chefs d'exploitation agricole à un niveau plancher de 85 % du Smic net (au lieu de 75 %), soit 1 035 euros. Cette fois, la hausse concerne les conjoints ainsi que les aides familiaux. *« Les femmes en sont les principales bénéficiaires : elles seront plus de 120 000 à voir leur pension augmenter d'en moyenne 70 euros par mois ; 30 % d'entre elles bénéficieront d'une hausse de pension supérieure à 100 euros par mois »*, est-il précisé.

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr

Fosse à lisier

Panneaux de stabulation

Murs de silo

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 15/02/2022

Commentaire

Effectif global : 603
Taux de vente : 99%

BROUTARDS / LAITONNES : L'offre est en légère progression attirant de nombreux acheteurs mais ça ne suffit pas à couvrir leurs commandes. Les lots sont de q sible des tarifs, récompensant ainsi le bon travail de éleveurs locaux.

GÉNISSES DE 2 ANS : L'offre est quasi inexistante mais pourtant on ressent des besoins importants.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS :Belle présentation au niveau de la qualité et les volumes nettement insuffisants contribuent à faire progresser les tarifs.

PROCHAIN MARCHE MARDI 15 FEVRIER 2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif:423 - Vente : 98%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	250-300	3.14	3.14	3.14	+ 0.02
		300-350	2.99	3.16	3.08	+ 0.11
		350-400	2.96	3.13	3.06	+ 0.09
		400-450	2.95	3.14	3.04	+ 0.11
		450-500	2.89	3.09	2.99	+ 0.13
F	U	300-350	2.85	3.08	2.95	+ 0.03
		350-400	2.85	2.97	2.89	+ 0.08

BOVINS MAIGRES 12 -18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif:28 - Vente : 100%*

Catégorie		Âge	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	400-450	2.80	2.84	2.80	0.06

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif:152 - Vente : 100%*

Catégorie		Âge	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	(24 – 36 mois)	2.86	3.52	3.14	0.09
		(24 – 36 mois)	2.44	2.96	2.74	0.09
M	U	+ 500 kg	2.18	2.38	2.31	0.12
F	E	- 5 ans	2.78	3.91	3.04	0.13
		5 à 10 ans	2.78	3.05	2.89	-0.09
		+ 10 ans	2.57	2.71	2.63	=
	U	- 5 ans	2.39	2.98	2.73	0.09
		5 à 10 ans	2.16	2.83	2.64	0.10
		+ 10 ans	2.21	2.62	2.40	0.03

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) — 14/02/2022

Bovins : 199

Broutards:	(305 - 395 kg)	950 - 1090	2,77 - 3,13
Broutards:	(420 - 495 kg)	1180 - 1380	2,79 - 2,88
Laitonnes:	(270 - 345 kg)	850 - 1010	2,92 - 3,16
Laitonnes:	(360 - 415 kg)	1040 - 1140	2,66 - 2,90
Génisses 24 - 36 mois:	(505 - 790 kg)	1360 - 2020	2,56 - 2,69
Vaches:		1000 - 2390	

Vente active et globale en broutards et laitonnes à des tarifs plus fermes et plus particulièrement en bons charolais et limousins.
Comme les semaines précédentes la demande en broutards et laitonnes est forte en lourds comme en légers à des tarifs en progression pour les femelles. Vente globale.
Apports réduits en génisses et vaches entrainant une vente rapide et totale à des cours qui augmentent à nouveau.

Divers : Une génisse pesant 1158 kg vendue 2770 euros soit 2.39 du kg vif.
Bovins gras : 7
Génisses de viande: 4,70 à 4,80 € kg de viande.
Vente rapide et totale à des tarifs fermes.

Prochains marchés : Bovins le lundi 21 février et ovins le lundi 28 février 2022 aux horaires habituels.

Marchés voisins Sancoins (18) — 09/02/2022

Commentaire

Effectif global : 329
Taux de vente : 92%
Broutards : volume peu important néanmoins on constate une augmentation des cotations de 0.05 centimes encore cette semaine.
Laitonnes : cours reconduits à haussier.
Vaches / Génisses : Cours reconduits à haussiers sur une vente rapide.

BROUTARDS 6-12 MOIS — *Effectif:161 - Vente : 95%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	350-400	2.88	2.88	2.88	0.06
		400-450	2.87	2.88	2.88	0.07
F	E	250-300	5.79	5.79	5.79	
	U	250-300	2.78	2.90	2.85	
		300-350	2.73	2.94	2.85	
	R	250-300	2.76	2.76	2.76	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS — *Effectif:168 - Vente : 90%*

Catégorie		Âge	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	(24 – 36 mois)	2.52	2.81	2.68	
		(5 – 10 ans)	2.43	2.75	2.60	0.10
		(+ 10 ans)	2.21	2.44	2.36	0.03

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 06 – du 07 au 13 février 2022

Broutard(e)s : L'ambiance commerciale reste bonne face à un manque d'offre qui perdure et qui accentue la pression auprès des acheteurs. Les cours sont fermement maintenus voire revus à la hausse dans l'ensemble des races et catégories sur des ventes rapides et quasi-totales. Le placement reste plus sélectif dans les animaux moyens et non vaccinés. En femelle, les tarifs sont haussiers après plusieurs mois de stabilité ; la demande est forte.

Gros bovins maigres : L'offre est toujours insuffisante : les acheteurs sont toujours aussi nombreux avec des besoins importants qui sont difficilement couverts. Les ventes restent fluides à des tarifs fermes voire haussiers en toutes races, catégories et tranches d'âge.

Boucherie : Les besoins sont réguliers mais font toujours face à une offre insuffisante : le manque de disponibilité dope encore les cours cette semaine. Toutes les catégories sont concernées : les tarifs sont fermement reconduits en races allaitantes supérieures, tandis qu'ils progressent en viandes industrielles d'entrée de gamme pour atteindre des niveaux historiquement hauts.

Veaux : L'ambiance commerciale se détend encore cette semaine en veaux laitiers et croisés laitiers bien conformés. La demande se réactive un peu, les cours sont globalement fermes voire en légères hausses sur plusieurs places. En allaitants, les tarifs sont reconduits. En veaux gras sur l'Aveyron, le marché reste soutenu sur des ventes faciles.

Ovins : En agneaux, la demande est calme et s'accorde avec des volumes qui restent modestes en allaitants ce qui permet d'équilibrer les tarifs, même si l'écart se creuse entre laitons et agneaux gris. Inversement les effectifs s'étoffent un peu en laitiers entraînant un recul des prix. Les agnelets trouvent toujours facilement preneurs, surtout en sujets lourds. En brebis, la demande est active.

14 Février 2022 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Au vu du manque de disponibilité et de l'obligation contractuelle, les éleveurs doivent rester fermes dans la négociation des prix de leurs animaux.

Bovins maigres : Le marché est actif et la tendance à la hausse confirmée.

POLITIQUES

Le Gouvernement et le Parlement fixent conjointement le cap de la réforme des outils de gestion des risques. Les éleveurs attendent donc maintenant une concrétisation rapide des engagements ! Pour rappel, depuis le début des travaux, la FNB insiste sur 3 conditions de réussite pour cette réforme, en particulier pour la prairies : le déclenchement des assurances dès 20% de pertes et du fonds de solidarité nationale dès 30%, avec le mise en place de dispositifs d'enquêtes de terrain.

ENVIRONNEMENT

Une réunion informelle des ministres de l'Agriculture européens a permis de confirmer l'intérêt de l'ensemble des Etats membres de l'UE pour la séquestration du carbone dans les sols et sa valorisation économique sous forme de crédit carbone, déjà réalisé en France par l'Association France Carbon Agri. La Commission européenne qui doit d'ailleurs présenter à la fin de l'année des propositions législatives sur un cadre européen de certification de la séquestration du carbone avec une liste de mesures reconnues et des méthodologies de calcul.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Sur l'application EGALIM2, la FNB rappelle que les coopératives ne sont pas exonérées de l'appliquer bien au contraire!
Pour se faire, les coopératives ont bien l'obligation de le mettre en œuvre par le biais des effets similaires, au sein de leur documents officiels internes : document unique annuel récapitulatif (appelé D.U.R) et/ou le règlement intérieur. Pour vérifier cette bonne application, la FNB invite les associés coopérateurs à vérifier la mise à jour des documents internes de leur coop, et à nous signaler tout dysfonctionnement!

FOCUS

Lors de l'élaboration du plan-filière, avait été actée l'évaluation du persillé comme critère de qualité des viandes, à mettre en valeur. Une première étape est franchie, avec la mise en route d'une grille d'évaluation du persillé, définie en 6 classes, et à utiliser par l'ensemble des abattoirs en France. Ce travail est encadré par un accord interprofessionnel, et n'est qu'un premier pas! L'objectif final étant d'avoir la transparence de ce critère jusque l'éleveur, et la rémunération qui va avec !

EN REGION

Dans de nombreux départements, différents organismes proposent des simulations sur les impacts individuels de la prochaine réforme de la PAC, parfois facturées. S'il est évident que l'information aux éleveurs est importante, il est aussi nécessaire de rappeler que certains éléments ne sont pas encore définis, notamment sur le couplage UGB (date de comptage des UGB, calcul du « chargement SFP »), ce qui peut avoir des impacts majeurs sur le résultat des simulations ! Prudence !

FAIT DE LA SEMAINE

Interbev, l'Institut Veblen et FNH ont organisé jeudi dernier à Bruxelles un évènement sur la cohérence des politiques agricoles, environnementales et commerciales européennes qui a rassemblé près de 400 participants. Trois ministres de l'Agriculture et dix députés européens de tous groupes politiques ont unanimement appelé à l'application rapide de mesures de réciprocité des normes de production agricoles, par les clauses miroirs, dans les échanges commerciaux internationaux.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

819 €/mois

C'est le niveau mensuel de résultat courant (après cotisations sociales) estimé pour les élevages de bovins viande français pour 2021 (par application, sur le RICA 2020, de l'évolution estimée sur Inosys). Compte-tenu de cette réalité toujours catastrophique, la prise en compte du coût de production, et de son évolution, pour la construction du prix, dans le cadre de la contractualisation est primordiale !

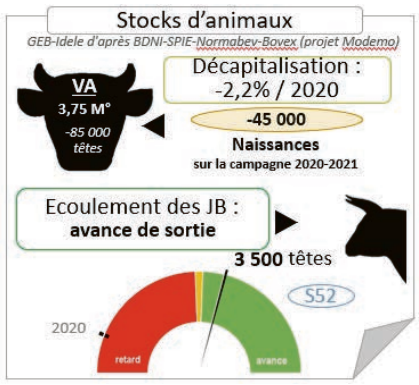
Indicateurs de marché viande bovine

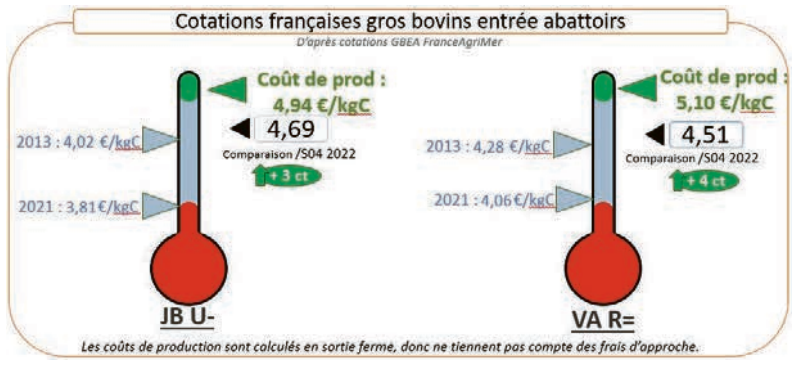
MAJ 09/02/2022

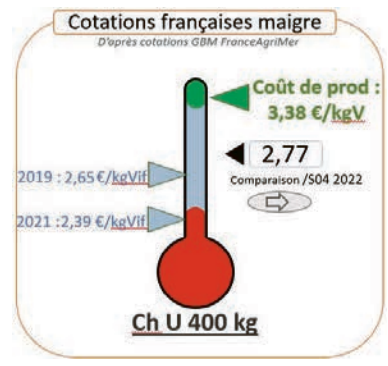
Indicateurs de marché viande bovine

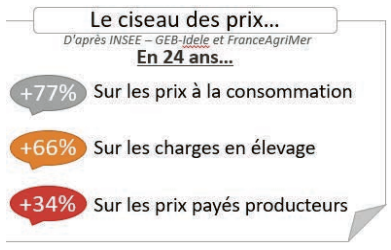
2022 - Semaine 5

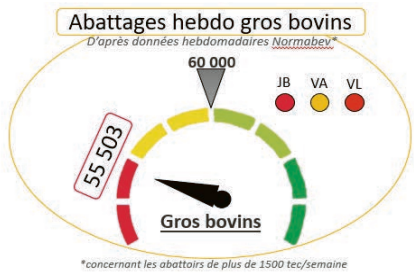
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie			
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**60000 (54 000 si 4 jours)**	**18800 (% /sem.2021)**		**9500 (% /sem. 2021)**		**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**5,10**	**4,94**	**3,38**	**Evol 2022/2021**	
S1	52 611	8 023	-32%	11 717	-8%	nc	nc	4,37	4,57	2,70	5,15	+19%
S2	59 811	25 432	-6%	11 215	-11%	nc	nc	4,40	4,59	2,72	5,20	+20%
S3	58 956	22 820	-12%	10 767	-16%	nc	nc	4,43	4,62	2,74	5,25	+21%
S4	57 096	21 029	-8%	9 378	-11%	nc	nc	4,47	4,66	2,77	5,25	+21%
S5	55 503	18 477	-10%	8 985	-3%	nc	nc	4,51	4,69	2,77	5,25	+21%

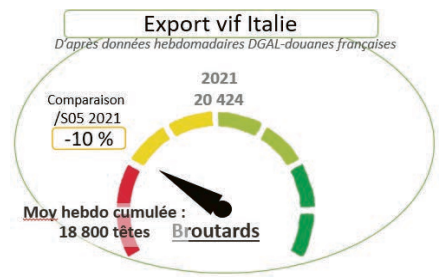














* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins / Caprins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 07/02/2022

Effectif global : 206
Taux de vente : 92 %
Apports faibles mais mobilisant tout de même les acheteurs.
Agneaux : les écarts de prix tendent à se creuser entres les bons laitons et les derniers agneaux gris un peu délaissés à cette saison.
Brebis : bonne vente. Cours très fermes. Béliers : demande suivie.
Prochain marché ovin lundi 21 février

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Agneaux de boucherie (€/kg vif)						*Effectif: 72- Vente : 80%*
	U	32 à 38 kg	3,90	3,90	3,90	- 0,10
		44 à 50 kg	2,88	3,54	3,22	- 0,31
		+ de 50 kg	2,62	2,71	2,65	-
	R	32 à 38 kg	2,97	3,46	3,31	- 0,08
		38 à 44 kg	2,88	3,54	3,33	- 0,03

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Ovins de boucherie 1an (€/kg vif)						*Effectif: 54 - Vente : 100%*
M		(M)	1,12	1,67	1,26	+ 0,03
F	**U**	+ de 60 kg	1,25	1,47	1,42	+ 0,04

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Agneaux laitons - typoogie locale (€/kg vif)						*Effectif: 77 - Vente : 98%*
	U	32 à 38 kg	4,08	4,08	4,08	+ 0,16
		38 à 44 kg	3,80	4,26	3,99	+ 0,10
	U	38 à 44 kg	3,76	3,76	3,76	+ 0,04

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 14/02/2022

Effectif global : 20
Peu d'apports.
Prochains marchés : Bovins le lundi 21 février et ovins le lundi 28 février 2022 aux horaires habituels.

Marchés voisins Sancoins (18) 09/02/2022

Commentaire

Effectif global : 319
Taux de vente : 96 %

Agneaux : les volumes apport s sont en nette diminution cette semaine néanmoins la qualité des animaux est présente, majoritairement des laitons, se négociant aux alentours de 4 euros du kilo vif.
Brebis : la baisse de volume et le manque d'animaux permettent de négocier les prix à la hausse cette semaine.

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)						*Effectif:161 - Vente : 93%*
Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	3.73	4.16	3.92	
		38 à 44 kg	3.95	4.29	4.11	0.55
		+ de 44 kg	3.72	3.91	3.82	
OVINS DE BOUCHERIE +1 an (€/kg vif)						*Effectif:107 - Vente : 100%*
F	U	- de 60k kg	1.32	1.63	1.51	0.15
		+ de 60k kg	1.46	1.77	1.68	0.18
	R	- de 60k kg)	0.70	1.	0.88	
CAPRINS (€/Tête)						*Effectif:107 - Vente : 100%*
F		première qualité	37	72	64	+ 18 %

Cotations nationales régionales des agneaux de boucherie
du 07 au 13/02/2022

AGNEAUX		COTATIONS REGIONALES								COTATIONS NATIONALES			
		ZONE NORD				ZONE SUD				MOYENNES DES 2 ZONES			
ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	8,68	8,62	-	-	-	-	-	-	8,68	8,62	-
	Var.		*-0,04*	*-0,01*							*-0,03*	*-0,01*	
	R	7,75	8,04	8,00	-	-	7,91	-	-	7,79	8,01	7,96	-
	Var.	*-0,07*	*-0,07*	*0,09*			*-0,05*			*-0,12*	*-0,06*	*0,05*	
	O	-	6,86	-	-	7,36	-	-	-	7,16	6,98	-	-
	Var.		*-0,09*			*-0,09*				*0,03*	*-0,11*		
3 (COUVERT)	U	-	8,45	8,40	7,26	-	-	7,95	-	-	8,43	8,34	7,21
	Var.		*0,01*	*-0,01*	*-0,15*			*-0,09*			*=*	*-0,01*	*-0,17*
	R	7,95	8,01	7,90	6,97	7,83	7,74	7,41	6,87	7,86	7,81	7,55	6,91
	Var.	*0,02*	*-0,03*	*-0,07*	*-0,11*	*-0,12*	*-0,11*	*-0,12*	*-0,23*	*-0,09*	*-0,09*	*-0,11*	*-0,18*
	O	7,28	7,17	7,12	6,49	7,52	7,28	6,96	6,19	7,48	7,24	7,04	6,41
	Var.	*-0,10*	*-0,25*	*-0,33*	*-0,39*	*-0,12*	*-0,13*	*-0,23*		*-0,11*	*-0,17*	*-0,30*	*-0,45*
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	-	-	-	7,28	6,98	-	-	7,23	6,94	-
	Var.						*-0,07*	*-0,11*			*-0,07*	*-0,10*	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,68	-	-
	Var.												

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus
Zone nord : Dans un marché atone, les cours sont globalement reconduits pour la marchandise supérieure et baissent dans les agneaux standards **Zone sud :** Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur Porsche, Lanz, Vierzon, Marchal, Robuste, Percheron, Farmall, Someca et autre ancien.
✆ 04 74 42 80 27

38 - Vends tracteur Same Centurion 75, 4x4, de 1980, 7500 Hrs bien chaussé.
✆ 06 74 56 98 41

38 - Vends Massey Fergusson 130.8V du 29111971 bon état 5715 heures : 2500 euros.
✆ 06 80 17 99 88

42 - Vends tracteur Ford Dextra 40 cv 1964 pneus arrières batterie embrayage neufs 1900 euros.
✆ 06 38 52 53 65

70 - Recherche vieux tracteurs, état de marche (0701)
✆ 06 33 26 41 76

Travail du sol

39 - Vends vibroflex 3m + 2 élém. de 0,70 = 19 dents patte d'oie 2 roues terrage, reliage manuel, prix à déb.
✆ 06 85 22 28 81

42 - Vends cse retr. herse plate Quivogne 5 m hyd. + combiné semi 3 m vibro semoir Nodet 19 r sab. + rotov. 1m50 Howard + pulv. Berthoud 9 m + charr. Huard 370 NSM - TOUT be.
✆ 06 62 80 13 75

89 - Vends canadien Kverneland non stop 3.40 m., 15 dents révisé, - 3 rouleaux Packer, diam. 40 et 50, 4 m., bon état. (0603)
✆ 06 75 23 87 61

Récolte

01 - Vends presse New Holland 265 bon état de fonctionnement 1500 euros.
✆ 06 09 85 63 79

07 - Vends round baller RV4116 rotor très bon état liage ficelle filet. Charrue Kverneland Trisoc réversible
✆ 06 72 39 55 03

38 - Vends faucheuse Krône AM 203 S. 5 assiettes repliage hydraulique bon état.
✆ 06 32 03 80 27

38 - Vends pirouette Kuhn 4201 4 toupies repliage hydraulique bon état.
✆ 06 32 03 80 27

Traitement

21 - Vends pulvé Berthout 800 litres, rampe 15 m., contrôle OK 2024 (0504)
✆ 06 78 86 46 81

Arbo-viti

26 - Vends frigo à démonter 180 m3 pour fruits.
✆ 06 86 87 01 93 HR

BTP

74 - Vends Pel Job 199 + 2 godets. Prix à débattre.
✆ 06 32 02 84 42

Divers

01 - Vends tubes galva poteau serre L1m55 Diam 45 mm pour clôture tubes galva L6m Diam 20 mm - Faire offre
✆ 06 82 07 33 68

15 - Vends enrubanneuse en continu Pronovost 6003 pour bottes carrées et bottes rondes.
✆ 07 71 14 23 23

10 - Cause retraite vend semoir pneum. Nodet 6 rangs, 3 m., révis., plateau betterave, tournesol, maïs, 1 350 euros HT, - roues 9.5/48 PR8 Kléber 10% us., 1 350 euros HT,- roues Cage 18.4/38, - jantes voile fonte Fiat 16.9/34, 9 masses AR Soméca, 360 kg, - barillets jumelage 16,9/38 (0312)
✆ 03 25 70 01 68 après 20 h

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0705)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (0704)
✆ 06 71 10 93 35

38 - Vends comb doublet reccord 3 m porte à court packer diam 500, 3 rang de dents 1400 h, rem élev à tabac fruits L5m l 2,05 m tond élec liscoop.
✆ 04 74 84 72 44 HR

38 - 1 charrue bisoc HB1, 2 pneus Michelin 13-6R-24, 50 % usure.
✆ 06 73 78 84 41

38 - Achète faucheuse 6 à 8 disques ; vds 5 vaches Salers, idemn Ibr, Recherche 1 pince à balle enrubannage.
✆ 06 89 09 72 67

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37


42 - Vends clissières autoroutes 5 M état neuf + cornadis 5 M - 30 bêtes. Prix à débattre.
✆ 06 87 77 09 88

55 - Vends foin bio, bottes carrées et rondes ; herse à prairie Hauswirth, 6 m ; semoir Gaspardo, 4 m, Veratris D9.
✆ 06 17 50 21 54

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter
Plancher, parquet, dalles, pavés d'écurie, tomettes.
Tel 04 74 00 89 08

58 - Vends séparateur Denis D100 + grilles + pieds surelevés, 5 500 HT, - pulvé. Evrard Météor, 2 800 litres, 24 m. trainé, 1998, 8 000 HT, - Berlingo moteur HS, caisse BE + attelage, 700 HT (0505)
✆ 06 37 94 84 22

58 - Vends herse 6 m., 2 cellules, - brabant 3 socs, piquets clôture électrique, postes clôture, grillage 1 m. de haut, bacs à eau, auges, fil de fer (0601)
✆ 03 86 20 07 72 - 06 78 56 75 60

69 - Vends 1 rototiller Kuhn EL 102 3 m. portacourt - 1 désileuse Jeantil semi portée D 2400 - 1 désileuse bloc Kuhn avec surélévateur - 1 arracheuse récolteuse P de T Samro - 1 calibreuse à P de T.
✆ 06 89 85 36 39

70 - Rech. Presses BR Claas, Krone, Deutz, Carraro, Welger 120x120. Presses MD JD, Claas, Rivière. Charrues Clairevoie 3 et 4fers révers. Herses rotatives 2,5 et 3m. Semoirs à maïs Monosem 4 rgs ferti micro à disque. Tracteurs MF 168-178-188-590-690-698. Faucheuses Kuhn 4 et 5 assiettes GMD. Andaineurs mono rotor Kuhn GA.
✆ 06 83 59 05 70

71 - Vends attache comtoise 40 places, évacuateur CK Albert, moulin à farine Toy, divers auges 4, 5 , 6 m, vis à grain 6 m,
✆ 06 73 35 67 34

83 - Vends divers matériaux viticulture cause départ en retraite, MAV Braud 914, soufreuse Cima 530, panneaux récupérateurs, écimeuse Ferrand et autre à voir sur place, prix à débattre.
✆ 06 75 13 64 26

89 - Vends casse cailloux Nicolas CP 140 de 1998, TBE, 6 000 euros à débattre (0608)
✆ 06 22 79 10 91

Elevage

01 - Vends barrières d'élevage 4, 5, 6 m extensibles, auges 5m, DAL Foster 2.
✆ 06 78 18 18 51

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Jumper bétaillère 3,5 T - 1ère main - 130 CV - année 2005 - Caisse alu (lisse) - révisé avant la vente - (3200 euros de facture) - CT OK au 19/01/2022 en parfait état intérieur + extérieur - libre de suite. - Prix 11 900 euros.
✆ 06 87 05 63 94

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends bon foin + regain enrubannage BR prairie temporaire + permanente.
✆ 06 74 18 42 54

01 - Vends piquets acacia 2m appointés prix 2,30 euros HT/ Unité.
✆ 06 16 25 39 34

01 - Vends luzerne bio bottes haute densité prix départ 110 euros possibilité livraison.
✆ 06 08 65 61 75

01 - Vends foin de pays BR 125 récolté bonne condition, bonne qualité. Livraison assurée.
✆ 06 16 28 80 56

01 - Agriculteur certifié bio vend luzerne bottes haute densité tarif en fonction de la qualité 115 et 135 euros HT prix départ ferme ; analyse de fourrage fournie avec.
✆ 06 88 73 70 73

01 - Vends bottes enrubannage bonne qualité + paille orge balles rondes 145 récolte 2021.
✆ 06 76 54 34 79

26 - Achète écarts de triage et de soufflerie de noix. Tel. 06.74.71.33.86
✆ 06.74.71.33.86

26 - Vends luzerne 2e coupe, très bonne qualité sous abri.
✆ 06 85 52 16 19

26 - Vends 400 bottes luzerne 22/kg environ - foin 2021 bottes rectangulaires 300kg + regain 380 kg environ.
✆ 06 16 99 05 29

38 - Agriculteur vend paille et foin bottes rectangulaires livraison à partir de 7 tonnes.
✆ 06 07 33 77 17

39 - Vente de paille, luzerne, foin, regain rendus livrés.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends maïs Bio, maïs ensilage et maïs épis, certifié Bio + fourrage foin enrubannage....
✆ 06 23 23 73 91

42 - Vends bon foin bottes carrées 500 kg 2021 enrubannages bottes rondes diam 130.
✆ 06 75 17 59 33

69 - A vendre pommes braeburn, chanteclerc, gala, golden, mairac, choupette, pilot, et différentes autres variété.
✆ 06 37 13 42 89

74 - Vends ensilage maïs récolte 2021 TBQ. Pesage sur place.
✆ 06 08 53 93 69

Fourrage

03 - Dispose foin prairies naturelles 2021 bottes carrées 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

18 - Vends foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité. Livraison possible.
✆ 06 10 78 30 21

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix départ : 80 euros/tonne, possibilité transport (0202)
✆ 06 85 73 22 68

21 - Vends paille bio mélange triticale avoine, BR en filet + enrubannage (0503)
✆ 06 22 18 10 57

21 - Vends paille 1ère et 2ème qualité à partir de 50 euros/tonne, livraison possible par camion (0501)
✆ 06 75 39 31 86

ACHETE paille en bottes carrées et paille bio
Corsten fourage BV
petervandenbrand@corsten.nl
Tél. : 0031622240680

38 - Vends foin 2e coupe de 2021 15 rouleaux de 250 KG très bonne qualité 450 euros le lot
✆ 06 07 33 80 34

42 - Vends Foin de luzerne séché en bottes système CLIM AIR Bottes 90*120 soit 450 kg Extra récolte 2021s
✆ 06 84 46 04 85

67 - Vends 30 t regain bottes carrées + paille BL bottes rondes 1.60.
✆ 06 11 03 67 24

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Stockée sous hangar. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends foin petites bottes de 13 kgs environ de prairies naturelles 2021. Le soir de préférence.
✆ 04 74 04 70 31 ou 06 80 67 81 99

69 - Vends bon foin en BR récolté début juin 2021, luzerne bottes carrées bonne qualité, paille bottes rectangulaires. Panachage possible pour livraison (10 tonnes minimum).
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends foin 2021 balles rondes sous abris.
✆ 06 72 18 62 32

71 - Vends foin de prairies permanentes, balles rectangulaires, récolte 2021, Saône-et-Loire.
✆ 06 16 50 72 21

71 - Vends foin 2021, luzerne, 1e, 2e, 3e coupe + regain.
✆ 06 26 24 97 30

88 - Vends foin extra 2021 100 euros tonne - botte 170, région Monthureux sur Saône.
✆ 06 85 89 72 17

Propriété

69 - Vends vigne 5900 m2 : 4400m2 Fleure et 1450 m2 Chiroubles. Mécanisable.
✆ 06 84 07 24 65

Terrain

89 - Recherche prés à louer 5 à 10 ha, secteur Toucy ou Bazarnes, Trucy (0612)
✆ 06 98 03 50 24

Bâtiment

emasolar
SPÉCIALISTE DE LA MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE
MAINTENANCE LAVAGE TÉLÉSURVEILLANCE
04 78 86 97 75
info@emasolar.com
www.emasolar.com

39 - Recherche pour installation ferme toutes surfaces polyculture ou céréales. Etudie toutes propositions (0508)
✆ 06 73 92 81 55

55 - Nord Meuse, exploitation laitière (180 VL) recherche 1 responsable élevage H/F et 1 agent d'élevage H/F, possibilité de logement.
✆ 06 81 37 61 78

69 - Domaine familial situé à Lantignié, HVE3, avec une surface de 19 ha de vignes et un salarié déjà en place, recherche une personne à temps plein ou partiel pour les travaux de la vigne et le travail du sol. Expérience souhaitée.
✆ 04 74 04 80 29

Demande

26 - Berger ovin, plusieurs années d'expérience, cherche place, libre dès ce mois de mars.
✆ 06 93 77 08 44

69 - Retraité ferait quelques jours de conduite MA - TP - PL
✆ 06 72 18 62 32

Location

Agricole

69 - Recherche repreneur en fermage pour exploitation viticole à Juliénas 13 HA libre de suite.
✆ 06 73 14 22 59

Emploi

Offre

21 - Recherche responsable d'exploitation Nord Côte d'Or, ferme céréalière isolée, 380 ha, pratique partielle d'agriculture de conservation (0611)
✆ 06 86 95 22 86

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE D'OR
Dans le cadre de sa campagne annuelle d'accompagnement des exploitants agricoles
La Chambre d'agriculture de Côte d'Or
RECRUTE
UN CONSEILLER H/F «déclaration PAC»
Contrat à durée déterminée du 28 mars au 16 mai 2022.
Poste basé à Pouilly-en-Auxois (21)
PRÉ REQUIS
- Connaissance de la réglementation PAC
- Maîtrise des outils informatiques et cartographiques
Candidature et demandes d'informations à
accueil@cote-dor.chambagri.fr
Détails de l'offre sur nos pages facebook et linkedin

26 - Urgent Exploitation maraîchère bio cherche maraîcher expérimenté, temps plein 39 heures. CDD de 2 ans. Poste à pourvoir le 28 février. autonome avec le machinisme, et être polyvalent sur l'ensemble des postes de l'activité maraîchère Le tractorisme sera votre poste principal.
✆ 07 81 85 11 16

Offre de service

73 - Florine Binet, pédicure bovin basée sur les Bauges intervient sur RV sur Savoie, Ain et Haute-Savoie. Mail : delamainaupied@protonmail com
✆ 06 37 88 52 65

DIVERS

42 - Vends piquets châtaigniers 18 euros/pièce - cages volailles - scie moteur - bouteille gaz vide.
✆ 06 50 27 01 30 ou 04 77 27 98 29

Animaux

Bovin

01 - Vends 1 TB taureau charolais 2 ans et plusieurs gros mâles de 15mois prêts à saillir Corneloup Denis 03 Avrilly.
✆ 06 79 78 91 95 - 04 70 55 34 09

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, - vaches pleines vêlage février - mars (0309)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends taureaux charolais HBC de 1,2,3 et 9 ans avec ou sans cornes. Perrin Deux-Chaises.
✆ **06 82 22 96 13**

07 - Vends males limousin 12 à 26 mois HBL toutes garanties sanitaires
✆ **06 85 76 74 59**

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2020 et janvier 2021, tous hivernés au pré et aptes àla saillie (avec toute garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnable à choisir entre : 6 de Maori (élevage Goujat 69) ; 4 de Platini (élevage Franck Melet 03) ; 3 de Jefferson (élevage Métrop Didier 71); 1 de Poete (élevagePichard Hugues 71) etplusieurs vélages facilespour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, 2 Grande Rue, 18170 Le Châtelet.
✆ **Jean-Marie 06 07 91 98 08**
Anthony 06 07 62 33 74
Hubert 06 81 38 47 12 et
02 48 56 21 49 (H. repas).

21 - Vends mâles limousins types mixtes HBL 13 - 15 mois, TB génétique, TGS. GROEN Sébastien - Vic de Chassenay (0109)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Vends taureau charolais 4 ans HBC, TGS, O. Maréchal, vêlage facile. Gobley Alain - Missery 21210 (057)
✆ **07 82 30 25 47**

38 - Vends génisses Limousines 2 ans bonnes origines pour repro élevage HBL ttes garanties sanitaires.
✆ **06 72 64 60 26**

42 - Vends taureaux Charolais - HBC - vêlage facile - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12 ou**
06 71 45 80 59

42 - Vends taureaux charolais 14-17mois,HBC, génotypés, issus IA, GAEC Elevage Plasse
✆ **06 13 23 71 03**

58 - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, - 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends taureaux 2 ans charolais, HBC, sans cornes et hétérozygote. Andriot Alain - Decize (0506)
✆ **06 70 47 10 32**

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Elevage HBC vend taureaux 2 ans, veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0510)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, taureaux 2 ans et adultes, vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0609)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends reproducteurs charolais 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0607)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends reproducteurs HBC mâles et femelles 14 - 15 mois, origine IA, IVMAT, élevage 106,8. GAEC de la Croix 58200 Pougny (0606)
✆ **06 86 95 22 65**

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, origine IA, vêlage facile, sans cornes, bonne valeur maternelle. EARL Dominique Compot (0605)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Vends 1 très bon taureau 2 ans, - 20 taureaux 15 mois, vêlage facile à génisse, HBC, TGS. GAEC Roube-Fayet - Magny Cours (0604)
✆ **06 72 77 44 76 -**
06 27 74 79 50

58 - Vends taureaux charolais 18 - 24 mois + adultes, BO. GAEC Pannetier-Simon (0703)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC 2 génétiquement sans cornes + génisses 2 ans pour reproduction. GAEC Deboux - Niault 58110 Chougny
✆ **06 26 01 58 72 -**
06 28 58 12 92 -
06 09 97 30 97

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs Limousins HBL ou non docilité, facilité de naissance, très bonnes origines.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends 4 taureaux charolais, 2 ans, HBC, TGS, Dufraigne Daniel et Johan, 71190 La Tagnière.
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Elevage charolais HBC vend grand choix de taureaux 2 ans et 1 an. EARL Pacaut Jean-Marc 71190 Laizy
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Vends taureaux charolais HBC, TGS + 1 adulte. Debarnot François, Charolles.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Cause cse vds 22 génisses 18 mois, 1 et 2 ans, jeunes vaches vides suitées ou non, taureaux 12 et 18 mois, HBC, Gaec Dufraigne MCV 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55**
ou 06 07 31 03 42

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

89 - Vends 3 taureaux charolais 2 ans HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0211)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 -**
GAEC Cadoux

89 - Dispo. à la vente reproducteurs charolais HBC prêt à saillir, origine vêlage facile, plusieurs SC, mixte viande ou élevage, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0610)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

38 - Vends 38 bouc chamoisée écorné 1 an bonne origine.
✆ **04 76 06 06 41 HR**

Ovin

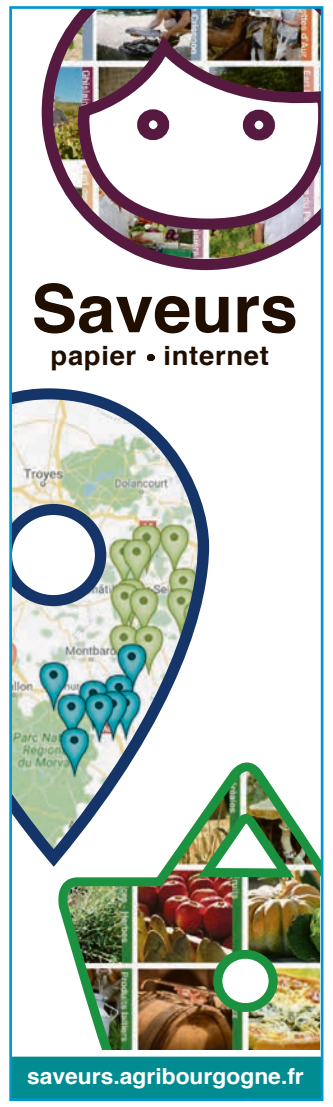
42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux 15 à 50 kg - paiement comptant
✆ **06 07 96 23 40**

Porcin

21 - Vends ou loue porcherie d'engraissement 90 places, atelier transfo. viande cap. 4 porcs/semaine environ - St Jean de Losne (0404)
✆ **06 80 66 03 48**

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ **06 81 21 25 20**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ MODIFICATION

NON DISSOLUTION

GMC, EURL au capital de 2 000 euros - Route de Saint Philibert 21220 GEVREY-CHAMBERTIN 853 048 379 RCS DIJON. D'une DAU du 25/06/2021, il résulte que l'AU, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

AL22000172

NON DISSOLUTION

SECURI-PNEUS, EURL au capital de 500 euros, Route de Saint Philibert 21220 GEVREY-CHAMBERTIN 879 641 637 RCS DIJON. D'une DAU du 25/06/2021, il résulte que l'AU, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

AL22000173

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ZHI ROU JIA
L'ECOLE DU DEVELOPPEMENT DE LA DOUCEUR
SAS au capital de 300 €
Siège social : 5 Rue de Chaumot,
21230 CHAMPIGNOLLES
482 154 325 RCS DIJON

L'associé unique a décidé le 28/01/2022 de transférer le siège social 5 Rue de Chaumot,21230 CHAMPIGNOLLES au 14 Rue René Moreau, Rouvray 21340 VAL MONT à compter du28/01/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.POUR AVIS - Le Président

AL22000531

MODIFICATION DE DIRIGEANT

ETABLISSEMENTS JACQUOT, SARL au capital de 7 622,45 euros,. siège social : 67 Rue de Marsannay 21300 CHENOVE, 383 571. 627 RCS DIJON, AGO du 12/01/2022 : Démission de M. Damien. BARISSET des fonctions de cogérant au 31/12/2021. Pour avis

AL22000411

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

YNNA
SAS au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 3, Rue François Rude
21000 DIJON
RCS DIJON 521 684 522

L'associé unique par décisions du 17/01/2022, a constaté la démission de la société CLY de son mandat de Président et a nommé en remplacement, à compter du même jour, la société BAREUZAI HOSPITALITY, SAS, au capital de 1.000 €, ayant siège social sis 3, Rue Devosge, 21000 DIJON, RCS DIJON 908 558 323, pour une durée illimitée. Mention au RCS de DIJON

AL22000556

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FL FERMETURES

Par AGE du 03/01/2022, les associés de la société FL FERMETURES, SARL au capital de 2 000 euros, Siège social : 8 rue des Chézeaux 21560 ARC SUR TILLE, RCS DIJON 849 339 403, ont décidé de transférer le siège social au 2 rue de l'Yser 21850 SAINT APOLLINAIRE, à compter du 03/01/2022. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis – la Gérance

AL22000504

TRANSFORMATION DE SOCIÉTÉ

QUIROVET
17 Rue Champollion
21200 BEAUNE Capital
10.000,00 E
790.214.506 - RCS DIJON

Aux termes d'un procès verbal des décision de l'associé unique en date du 26 Janvier 2022, le gérant et associé unique décide de transformer la société QUIROVET, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de 10.00,00 EUR dont le siège est à BEAUNE, 17 rue Champollion,SIREN 790.217.506 - RCS DIJON en SOCIETE CIVILE. Le gérant, M Evrard FORT, reste inchangé. Le gérant décide de changer le siège de la société au 2 rue au port à POMMARD.Pour avis.La gérance.

AL22000506

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

R-PROJECTS, SASU au capital social de 1 000euros, 13B Place. des Marronniers 21700 Chaux, 888 202 629 RCS Dijon. D'une. décision de l'associé unique du 01/01/2022, l'associé. unique a décidé de transférer le siège social au 7 Impasse. du Camp 21200 Beaune à compter du 01/01/2022. Modification. des statuts en conséquence. Mention au RCS de Dijon

AL22000517

MODIFICATION DU CAPITAL

E.A.R.L. Domaine Michel GAUNOUX
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 100 000 Euros
Siège social
rue Notre-Dame - 21630 POMMARD
412 547 457 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 170 253 Euros par voie d'apports en nature, ce qui porte le capital à la somme finale de 270 253 Euros. Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL22000520

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

THOT LEARNING
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 14 RUE PIERRE DE COUBERTIN
BATIMENT I
21000 DIJON
900 670 894 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 24 janvier 2022 l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de formation par apprentissage et de rédiger en conséquence de nouveaux statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22000524

NON DISSOLUTION

ESPRIT BOTANIQUE
SARL au capital de 10 000 €,
Siège social : 32 rue de l'Aule
21410 FLEUREY SUR OUCHE
879 723 260 RCS DIJON

L'AGM du 30/06/2021, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22000538

MOAA

SARL au capital de 1€
26, avenue de la Concorde, 21000 DIJON
897 690 897 RCS Dijon
Le Président a décidé, le 3/12/2021, de transférer le siège social de la société au 1 B rue du Moulin, 21200, RUFFEY LES BEAUNE
Mention au RCS de Dijon

AL22000569

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCEA DE CHAMBERNE
SCEA au capital de 73005 €
Siège social : 78 route de Seurre 21170 Losne
351 907 845 RCS de Dijon

L'AGE du 02/01/2022 a décidé d'étendre l'objet social à. l'activité de production d'électricité photovoltaïque, en. vue de sa revente. Mention au RCS de Dijon.

AL22000601

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'assemblée générale du 11 février 2022, de la société : CLOS CACHET EXPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, siège social situé au 6, rue André Ropiteau - 21190 MEURSAULT immatriculée au RCS de DIJON sous le n°847958287.
Il a été décidé de transformer la Société à responsabilité limitée en Société par Actions simplifiée à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.
A été nommé :
- président Monsieur Alexandre ROUGEOT demeurant 6, rue André Ropiteau - 21190 MEURSAULT
Cessions d'actions et agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis

AL22000602

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA CORDE BLANCHE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
13 Place Emile Zola
21000 DIJON
794 571 299 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 3 novembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 13 Place Emile Zola - 21000 DIJON au 23 Rue de l'Egalité – 21000 DIJON à compter du 3 novembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL22000618

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUISINE & MOI
Forme : SARL
Capital social : 20000 €
Siège social
33 Rue AMIRAL ROUSSIN
21000 DIJON
534323555 RCS de Dijon

Par décision en date du 31/01/22, l'associé unique a décidé, à compter du 15/10/21, de transférer le siège social à Rue des Chalands - Centre Commercial Carrefour 21800 Quetigny. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22000619

TRANSFORMATION

SARL JV
Société à responsabilité limitée
au capital de 517 500 euros
Siège social
22 route de Sainte Marie la Blanche
21200 COMBERTAULT
388 819 716 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 7 février 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.La dénomination de la Société est quant à elle adaptée et devient « JV » en remplacement de « SARL JV ».Le capital social reste fixé à la somme de 517 500 euros.ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.Madame Jocelyne VUILLEMENOT, gérante, cesse ses fonctions du fait de la transformation de la Société, avec effet à compter du jour de l'assemblée en ayant décidé.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M Jacques VUILLEMENOT, demeurant 22 route de Sainte Marie la Blanche - 21200 COMBERTAULT.
Pour avis Le Président

AL22000624

→ GÉRANCE

CHANGEMENT DE GÉRANT

BIEF DE LA TANNERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 200 euros
Siège social : 4 Place de l'Eglise
21120 MOLOY
RCS DIJON 753 018 688

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er janvier 2022, il a été décidé de nommer pour une dure illimitée à compter du 1er janvier 2022, en qualité de co-gérante de la Société, Madame Marie VIAIN LALOUETTE, demeurant 16 Rue Philibert de la Mare à DIJON (21000), en remplacement de Madame Anne-Marie VIAIN-LALOUETTE née LEBRUN, démissionnaire de ses fonctions de co-gérante.
Pour avis et mention
LA gérance

AL22000553

SCI L'AGE D'OR AIX EN PROVENCE

SCI L'AGE D'OR AIX EN PROVENCE
Société civile immobilière au capital de 5.000 €
Siège social :
Rue de Brully Gigny 21200 BEAUNE
814 782 017 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR AIX EN PROVENCE a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR AIX EN PROVENCE se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000566

SCI L'AGE D'OR ARLES

SCI L'AGE D'OR ARLES
Société civile immobilière au capital de 5.000 €
Siège social :
Rue de Brully Gigny 21200 BEAUNE
753 016 633 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR ARLES a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR ARLES se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000574

L'AGE D'OR ATHIS

L'AGE D'OR ATHIS
Société civile immobilière au capital de 5.000 €
Siège social :
Rue de Brully Gigny 21200 BEAUNE
512 683 426 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR ATHIS a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR ATHIS se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000578

SCI L'AGE D'OR BELIGNEUX

SCI L'AGE D'OR BELIGNEUX
Société civile immobilière au capital de 5.000 €
Siège social :
Rue de Brully Gigny 21200 BEAUNE
513 404 657 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR BELIGNEUX a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR BELIGNEUX se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000579

SCI L'AGE D'OR BERNIS

SCI L'AGE D'OR BERNIS
Société civile immobilière au capital de 10.000 €
Siège social :
3 rue des Chobins 21200 BEAUNE
339 392 961 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR BERNIS a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR BERNIS se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000580

SCI L'AGE D'OR CHAMBLAY

SCI L'AGE D'OR CHAMBLAY
Société civile immobilière au capital de 105.000 €
Siège social :
3 rue des Chobins 21200 BEAUNE
510 485 543 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR CHAMBLAY a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR CHAMBLAY se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000581

SCI L'AGE D'OR CHARNAY

SCI L'AGE D'OR CHARNAY
Société civile immobilière au capital de 22.867,35 €
Siège social :
Rue de Brully Gigny 21200 BEAUNE
334 078 532 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR CHARNAY a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR CHARNAY se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000582

SCI L'AGE D'OR CLERMONT

SCI L'AGE D'OR CLERMONT
Société civile immobilière au capital de 11.880 €
Siège social :
12 rue Gustave Eiffel 21200 BEAUNE
423 613 819 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR CLERMONT a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR CLERMONT se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000583

SCI L'AGE D'OR MARSEILLE CLAIREFONTAINE

SCI L'AGE D'OR MARSEILLE CLAIREFONTAINE
Société civile immobilière au capital de 15.244,90 €
Siège social :
3 Rue des Chobins 21200 BEAUNE
317 785 301 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR MARSEILLE CLAIREFONTAINE a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR MARSEILLE CLAIREFONTAINE se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000584

SCI L'AGE D'OR NEUVILLE

SCI L'AGE D'OR NEUVILLE
Société civile immobilière au capital de 5.000 €
Siège social :
Rue de Brully Gigny 21200 BEAUNE
799 358 031 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR NEUVILLE a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR NEUVILLE se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000585

SCI L'AGE D'OR NOISY LE GRAND

SCI L'AGE D'OR NOISY LE GRAND
Société civile immobilière au capital de 10.000 €
Siège social :
Rue de Brully Gigny 21200 BEAUNE
505 325 951 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR NOISY LE GRAND a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR NOISY LE GRAND se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000586

SCI L'AGE D'OR SANTENAY

SCI L'AGE D'OR SANTENAY
Société civile immobilière au capital de 15.530 €
Siège social :
Rue de Brully 21200 BEAUNE
428 211 049 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR SANTENAY a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR SANTENAY se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000587

SCI L'AGE D'OR SAINT CHAMOND 2

SCI L'AGE D'OR SAINT CHAMOND 2
Société civile immobilière au capital de 5.000 €
Siège social :
Rue de Brully Gigny 21200 BEAUNE
821 305 091 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR SAINT CHAMOND 2 a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR SAINT CHAMOND 2 se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000588

SCI L'AGE D'OR TOURNON SUR RHONE

SCI L'AGE D'OR TOURNON SUR RHONE
Société civile immobilière au capital de 5.000 €
Siège social :
Rue de Brully Gigny 21200 BEAUNE
512 968 470 R.C.S. Dijon
Suivant procès verbal en date du 31.12.2021, les associés ont :
- approuvé le projet de fusion signé avec la société FONCIERE SGMR EST, Société civile immobilière, au capital de 5.081.350 euros, ayant son siège social Traverse Favant St Henri – 13016 MARSEILLE, immatriculée 814 365 284 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la SCI L'AGE D'OR TOURNON SUR RHONE a fait apport à titre de fusion à la société FONCIERE SGMR EST de la totalité de son patrimoine actif et passif, moyennant la prise en charge par la société FONCIERE SGMR EST de l'intégralité du passif de la société absorbée. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2021)
- décidé que, du seul fait de l'approbation de la fusion par la société FONCIERE SGMR EST ce jour, la SCI L'AGE D'OR TOURNON SUR RHONE se trouve dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ; la totalité du passif de la société absorbée étant transmise à la société FONCIERE SGMR EST.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
Le représentant légal.

AL22000589

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 1er février 2022 enregistré au SIE de DIJON 1 le 4 février 2022, Dossier 2022 00013162, référence 2104P01 2022 A 00513,
La société OLIVIER GRANT DIFFUSION, société par actions simplifiée au capital 1 057 000 euros, dont le siège social est à DECINES – CHARPIEU (69150) 74 rue Elisée Reclus, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 332 235 761,
A CEDE
à la SOCIETE DE DISTRIBUTION TEXTILE - TEXTILE, société à responsabilité limitée au capital de 332 560 euros, dont le siège social est à QUIMPER (29000) – 21, 23 rue Louison Bobet – zone de Kerdroniou ouest, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER sous le numéro 323 277 327
UN FONDS DE COMMERCE de « vente de prêt à porter pour hommes, femmes et enfants, vente de chaussures et tous accessoires inhérents à l'habillement », connu sous l'enseigne « Olivier Grant » sis et exploité à DIJON (21000) – 9 rue de la liberté, moyennant le prix de 250.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 240.000 € et aux éléments corporels pour 10.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités, au Cabinet AD LITEM – SOULARD – de FOURNOUX, 2 rue Amiral Roussin BP 67435 -21074 DIJON CEDEX, où domicile a été élu à cet effet. Pour unique insertion.

AL22000631

MARCHÉS PUBLICS

MAIRIE DE CHAMPIGNOLLES

Par délibération du 24 Septembre 2021,le conseil municipal de Champignolles a décidé à l' unanimité le desectionnement de la forêt de Cöeffant et son rattachement à la forêt de Champignolles.
Les parcelles concernées sont :
-21140-C-28 (parcelles 1-2-3-4)
-21140-C-244 (parcelles 4-5)
-21140-C-408 (parcelles 10-9-8)
-21140-C-407 (parcelles 8-9-10-11-12)
-21140-C-436(parcelle7)
-21140-C-437 (parcelles 6et7)

AL22000638

DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Articles 1007 du Code Civil
Article 1378-1 code de la Procédure Civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testaments olographes en date des 18/02/2020, 03/03/2020 et 11/03/2020 Madame Yvette Lucie DELCOURT veuve BINET demeurant à SEMUR EN AUXOIS (21140), 5 avenue Pasteur, née le 27/11/1940 à AVALLON et décédée à SEMUR EN AUXOIS le 14/12/2021, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès ces testaments ont fait l'objet d'un acte de dépôt reçu par Me Denis BILLOD notaire à POUILLY EN AUXOIS le 4 février 2022.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou par lettre recommandée avec avis de réception par tout intéressé auprès de Me BILLOD, référence CRPCEN 21044, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture desdits testaments au greffe du TGI de NEVERS.

AL22000599

safer Bourgogne Franche-Comté

CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 14/02/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MEURSAULT: Libre landes, situées en Aire d'Appellation AOC COTEAUX BOURGUIGNONS - Urbanisme : Zone AVP du PLU
48 a 06 ca
- Les basses gouttes: BC-97 - Les croisottes: AZ-120[60]-122[61]
21 a 52 ca
- Les croisottes: AZ-119[60]-121[61]
SAINT-AUBIN : Libe landes, situées en Aire d'Appellation AOC COTEAUX BOURGUIGNONS - Urbanisme : RNU
1 ha 33 a 92 ca
- Les hauts de marange: C-848-874-876-883
COURCELLES-FREMOY: Terre, pré - Objectif : Maintien de l'exploitant - Urbanisme : RNU
27 ha 75 a 80 ca
- Champ du patis: ZH-96[4](A)-96[4](BJ)-96[4](BK) - Creux de chameau: ZA-52-53-86[53] - La longue raie: ZM-44-45 - Les grands groseillers: ZC-51 - Sur pre girard: ZH-12(J)-12(K)
EPOISSES: Terre, pré - Objectif : Maintien de l'exploitant - Urbanisme : Zone A du PLU
5 ha 57 a 27 ca
- Le genetoy: AP-33 - Les grands pres: AW-19-35[17]-38[18]
FORLEANS: Terre, pré - Objectif : Maintien de l'exploitant - Urbanisme : RNU
20 ha 60 a 75 ca
- Bas de chaume: ZE-21(A)-21(C)-21(F)-21(D)[P1] - Bois poinsot: ZC-23 - Les brulles: ZB-14 - Les longues: ZC-37 - Sur les chaumailles: ZC-14
MONTBERTHAULT: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant - Urbanisme : RNU
16 ha 47 a 20 ca
- Creux des corvees: ZE-19 - Les creuseilles: ZE-38-47 - Sur l etang de chaume: ZO-45-46
RUFFEY-LES-ECHIREY: Parcelle en nature de terre - Urbanisme : Zone N du PLU
21 a 90 ca
- Au dessus des roilottes: G-40
FENAY: Terre –
Urbanisme : Zone Agricole paysagère et de proximité du PLUi de DIJON METROPOLE
Objectif : Maintien du fermier
97 a 34 ca
- Chevigny ouest: AC-2[4]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 07/03/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22000630

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION

BEL-DOUTEAU Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 20 000 euros Siège social et Siège de liquidation : Chemin de la Charmette 21000 DIJON 403 591 316 RCS DIJON Le 31/12/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mr Patrick BEL, demeurant Chemin de la Charmette 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Chemin de la Charmette 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis
Le Liquidateur

AL22000278

DISSOLUTION

EUROMEAP CONSULTING
SAS en liquidation
au capital de 5.000 €
Siège social :
272, Chemin de la rente de l'hôpital
21130 AUXONNE
523 459 527 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale mixte des associés du 25 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.
Il a nommé comme liquidateur, Jacques MONTIBERT demeurant au 272 Chemin de la rente de l'hôpital 21130 AUXONNE.
Le siège de la liquidation est fixé au 272, Chemin de la rente de l'hôpital 21130 AUXONNE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis.

AL22000522

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EUROMEAP CONSULTING
SAS en liquidation
au capital de 5.000 €
Siège social :
272, Chemin de la rente de l'hôpital
21130 AUXONNE
523 459 527 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 20 décembre 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et a déchargé de son mandat de liquidateur, Jacques MONTIBERT demeurant au 272 Chemin de la rente de l'hôpital 21130 AUXONNE, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis.

AL22000523

RFC ANDRÉ LEJEUNE

DISSOLUTION

A.V.D.
SAS en liquidation
Au capital de 160 000 €
Siège social : Zone Industrielle Sud - Boulevard Jean Moulin
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Siège de liquidation :
Zone Industrielle Sud
Boulevard Jean Moulin
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
RCS DIJON 351 585 377

Aux termes d'une délibération en date du 15.12.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Simone DIDIOT, demeurant 1, Chemin du Toppet Hameau de Chevrey 21700 ARCENANT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Zone Industrielle Sud Boulevard Jean Moulin 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. L'Assemblée Générale a mis fin aux fonctions de Commissaire aux Comptes de Monsieur Didier ROUX, titulaire et la société RENART GUION ET ASSOCIES, suppléante, et ce, à compter du jour de la dissolution. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avisLe Liquidateur

AL22000544

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SASU DECKER ECP MAINTENANCE
Sasu en liquidation
Société par actions simplifiées
au capital de 2000€
Siège social: 5,Rue du Carouge
89800 Beine.
Numéro RCS 824 790 596,RCS AUXERRE

Par décision en date du 31 Janvier 2022,l'associé unique a:
-approuvé les comptes définitifs de la liquidation.
-donné quitus au liquidateur,Monsieur Jean-Christophe DECKER, pour sa gestion et le décharge de son mandat.
-prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Radiation au RCS D'AUXERRE
Pour avis et mention.

AL22000564

DISSOLUTION

SCCV ILOT 1 F
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
807 873 898 RCS DIJON

L'A.G.E. du 14/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de
la Société à compter du 14/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la SOCIETE DE PROMOTION ET D'INGENIERIE IMMOBILIERES - SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22000568

DISSOLUTION

SCCV VILLA GABRIELA
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
834 637 225 RCS DIJON

L'A.G.E. du 14/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de
la Société à compter du 14/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la SOCIETE DE PROMOTION ET D'INGENIERIE IMMOBILIERES - SOPIRIM, dont le siège social est fixé : 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22000570

DISSOLUTION

S.C.I. 39 RUE D'ABRANTES
Société civile en liquidation
Au capital de 6 097,96 euros
Siège social
MONTBARD 21500 39 rue d'Abrantes
341 583 839 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 novembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Yves BERNARD, demeurant 4 rue Jurien de la Gravière VEUXAULLES SUR AUBE 21520 Veuxhaulles-sur-Aube, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts.
Le siège de la liquidation est fixé 4 rue Jurien de la Gravière VEUXAULLES SUR AUBE 21520 Veuxhaulles-sur-Aube .
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Pour avis Le Liquidateur

AL22000572

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL C'EST DANS L'ÈRE COIFFURE
En liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 14 bis rue Thiers
21130 AUXONNE
RCS DIJON 537 850 943

L'assemblée générale extraordinaire du 09/02/2022 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 09/02/2022.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce DIJON.

AL22000606

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL GUILLIER FRERES
Société civile en liquidation
au capital de 139 216.44 euros
Siège social
21290 FAVEROLLES LES LUCEY
325892974 RCS DIJON

Aux termes d'un acte en date du 15 janvier 2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, Le Liquidateur.

AL22000632

ANNONCES LÉGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAGNY MONTARLOT du 1/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : AS2R ; Siège social : 8 rue de Longchamp, 21130 MAGNY MONTARLOT ; Objet social : La réalisation de tous travaux de plâtrerie, peinture, revêtement de sols et murs ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 1 500 euros ; Gérance : Monsieur Anthony RENARD, demeurant 8, rue de Longchamp 21130 MAGNY MONTARLOT, assure la gérance ; Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL22000383

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :Dénomination : RENAISSIA Forme : Société Civile Immobilière Capital : 1.000 €uros Siège social : 1, route de Genlis – 21110 Longecourt-en-Plaine Objet : La société a pour objet l'acquisition, la propriété, la construction, la rénovation, l'administration, l'entretien et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ainsi que de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et toutes opérations assimilées.Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil. En particulier, la société est habilitée à recourir à un emprunt bancaire ou auprès de ses associés pour financer l'acquisition des biens visés dans son objet, et à consentir sur l'immeuble ainsi acquis toute sûreté, y compris hypothécaire, en garantie dudit emprunt. En outre, la société pourra, moyennant autorisation donnée à la Majorité Extraordinaire et sans nécessité de recourir à une décision unanime des associés, vendre tout ou partie des biens et droits immobiliers qu'elle possède.Durée : 99 ans Gérance : Monsieur Philippe MAGDZIAREK, demeurant au 1, route de Genlis – 21110 Longecourt-en-Plaine. Madame Virginie LIEBAERT, épouse MAGDZIAREK, demeurant au 1, route de Genlis – 21110 Longecourt-en-Plaine. Clause d'agrément : Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts.Immatriculation : au RCS de Dijon

AL22000505

SCI LUNERE
Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
26 rue Boisseau
21430 VOUDENAY L'EGLISE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 20 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
-Forme : Société civile immobilière
-Dénomination : SCI LUNERE
-Siège social : 26 rue Boisseau – 21430 VOUDENAY L'EGLISE
-Objet : L'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits mobiliers ou immobiliers
-Durée : 99 ans
-Capital : 100 €
-Gérance : Madame Laure ROUGEUX et Monsieur Nicolas SANCHEZ demeurant tous deux 12 rue Georges Brassens - 21000 DIJON
-Immatriculation : RCS de DIJON

AL22000507

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société SCI EMA, SCI au capital de 1 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 22 ter Rue du Châtaignier 21170 SAINT USAGE, Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; la vente de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Le gérant est Monsieur Onder BAL, demeurant 22 ter rue du Châtaignier, 21170 SAINT USAGE. Agrément cession de parts : Toute cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés Pour avis – La gérance

AL22000541

M.R MACONNERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 9 Rue du commun au Loup
21110 BESSEY LES CITEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BESSEY LES CITEAUX du 19 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : M.R MACONNERIE
Siège social : 9 rue du commun au Loup - 21110 BESSEY LES CITEAUX
Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger : Tous travaux de maçonnerie générale, de maçonnerie paysagère, travaux en béton armé, démolition, ravalement de façade, dallage et pose de carrelage, aménagement de terrain, travaux publics, terrassement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 500 euros
Gérance : Monsieur Romain MICHAUD, demeurant 9 rue du commun au Loup - 21110 BESSEY LES CITEAUX, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22000560

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

BV2M.SCI au capital de 5000€. Siège social:1 rue Charles de Gaulle,21600 OUGES. Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/02/2022à OUGES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:Forme sociale:Société civile immobilière. Dénomination social:BV2M.Siège social:1 rue Charles de Gaulle,21600 OUGES.Objet social:L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel;La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance;La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés;La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés;Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société;Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.Durée de la Société:99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON.Capital social:5000€, constitué uniquement d'apports en numéraire.Gérance:Mme Céline VILLEGAS, demeurant 1 rue Charles de Gaulle 21600 OUGES.Clauses relatives aux cessions de parts:dispense d'agrément pour cession à associés sauf pour les conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant plus de la moitié du capital social. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL22000604

LEGA SPHERE AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 31 janvier 2022, à QUETIGNY. Dénomination : BL INVEST. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 2 bis rue du Cap Vert, 21800 QUETIGNY. Objet : prise de participation et gestion de ces participations ; prestations juridiques, financières et administratives. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : cession libre entre associés, autre : agrément. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statuaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur Baptiste LOPEZ 23 B Rue des Marmuzots 21000 Dijon. La société sera immatriculée au RCS DIJON.Pour avis.le Président

AL22000611

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
CABINET D'AVOCATS
21 AVENUE ALBERT CAMUS
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

TOCRIAS
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 9 rue de l'Echalier
21700 MAREY LES FUSSEY
Aux termes d'un ASSP du 07/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société par actions simplifiée - **Dénomination :** TOCRIAS - **Siège :** 9 rue de l'Echalier 21700 MAREY LES FUSSEY - **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - **Capital :** 2 000 euros **Objet :** L'assistance et le conseil en stratégie, management et organisation mais également dans le domaine de l'énergie ; Toutes activités d'intermédiation et de négoce, autrement dit, l'achat et la vente de tous produits ; Toutes activités de prestations de services, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement audit objet social et pouvant en faciliter l'extension ou le développement ; L'achat de tout type de matériels et notamment de matériels agricoles en vue, notamment de réaliser des activités de prestations

de services ou de location de matériels; L'achat et la location de biens immobiliers - **Admission aux assemblées :** Tout associé peut participer aux décisions collectives, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - **Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. - **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés - **Président :** M. Gilles DENIZET, 9 rue de l'Echalier 21700 MAREY LES FUSSEY - **Immatriculation** au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL22000613

AVIS DE CONSTITUTION

SCI 2M

En date du 10 février 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Objet social : acquisition, prise à bail, location,administration et exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis
Capital social : 1000 euros
Siège social : 13 rue de l'Albane,21310 BELLENEUVE
Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : Cédric MARCEAUX demeurant à CIREY LES PONTAILLER (21270) 14 rue des Blés d'Or
Kévin MOUGEOT demeurant à BELLENEUVE(21310) 13 rue de l'Albane
Clauses d'agrément : Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément fixée par les statuts

AL22000623

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 2 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : société civile immobilière.Dénomination sociale : ARARAT.Siège social : 46 Rue du Faubourg Madeleine – 21200 BEAUNE,Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.Capital social : 2.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.Gérance : M. Isa KARADAG et M. Yusuf KARADAG, demeurant tous deux 46 Rue du Faubourg Madeleine – 21200 BEAUNE,Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.Pour avis. La Gérance.

AL22000627

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS
AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 14 février2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : BMS CONSEIL. Siège social : 8 rue de la Planchotte 21850 SAINT-APOLLINAIRE.Objet social : Création, acquisition,exploitation et revente de tout fonds de commerce de vente, location, entretien,réparation, livraison, installation à domicile et en institution de tous matériels et consommables médicaux auprès des particuliers, des professionnels médicaux et de tous établissements et collectivités de santé (cliniques, EHPAD, foyers...) ; La vente, la location et la réparation de matériel médical à destination des particuliers et des professionnels.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.Capital social : 10 000 euros.Gérance: Madame Maud BEUNAS, demeurant 8 rue de la Planchotte 21850 SAINT APOLLINAIREet Monsieur Jean-Marie PIPERIS, demeurant 11 rue Alphonse de Lamartine21490 VAROIS-ET-CHAIGNOT.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.Pour avis La Gérance

AL22000639

NIÈVRE

➜ MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LE PETIT CELLOIS

SARL au capital social de 10000 Euros
Siège social : 29, rue de Paris
58440 LA CELLE SUR LOIRE
SIREN 791 882 921 R.C.S. NEVERS

Le 3 janvier 2022, l'Assemblée générale a décidé d'étendre l'objet social à vente à emporter/traiteur/point Relais/poste/commerce de détail d'alimentation générale et produits non alimentaires. Le reste sans changement.
Pour avis.

AL22000046

FIN MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MECAPRECIS

Société par actions simplifiée
Au capital de 90 000 euros
Siège social : Zone Industrielle Le Tremblat
Rue Norbert Naberis
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 448 766 857

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en. date du 30 Septembre 2019, il résulte que les mandats de la. SOCIETE COGEP AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et. la SOCIETE GROUPE COGEP, Commissaire aux Comptes suppléant,. sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de. Commissaire aux Comptes.

AL22000326

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI AVIBOL

SCI au capital de 1200 €
Siège social
7 Rue Des Forges 58800 Corbigny
497994855 RCS NEVERS

L'AGE du 04/02/2022 a décidé : de transférer le siège au 2 Rue De La Bergerie 21230Voudenay à compter du 04/02/2022. Dépôt RCS DIJON.

AL22000493

ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGES

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

MEH ENERGIES.

Dénomination : MEH ENERGIES. Forme : SAS.Capital social : 10200 euros. Siège social : 109 Faubourg du Grand Mouësse, 58000 NEVERS.900452152 RCS de Nevers. L'AGO du 18/01/2022a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de Monsieur Mehdi BEROUADJI à compter du même jour. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22000494

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI DE L'ETANG

Société civile immobilière
au capital de 267 200 EUROS
Siège social : LES RAVIERS,
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
440 482 875 NEVERS

L'AGE du 13/01/2022 a nommé en qualité de co-gérants à compter du 13/01/2022 : Monsieur Sébastien de HULSTER, né le 24 août 1980 à BOULOGNE BILLANCOURT (92) demeurant 15 rue du 4 Septembre, 78750 MAREIL MARLY ; Madame Perrine de HULSTER épouse TILLOY, née le 30 août 1972 à PARIS (16ème), demeurant 21 B rue de Bergette - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE,en remplacement de Monsieur Eric de HULSTER, Gérant décédé
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS

AL22000498

S.C.P. « Sophie KREICHER
et Stéphane SANDELLI »,
titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 Place Docteur Bondoux

CHANGEMENT DE GÉRANT

LES AMBULANCES DU MORVAN

Société civile immobilière
Capital social : 3201,43 euros
Siège social : Le Clouyot
58120 DOMMARTIN
Immatriculée au RCS de NEVERS
sous le n° 342 452 430

Aux termes d'une délibération du 21/07/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé Mme Laura Charlotte DELAPLACE, née à AUTUN (71400), le 5/04/1992, demeurant à EPINAY-SUR-SEINE (93800), 195 Avenue de Lattre de Tassigny et Mme Angélique Anna DELAPLACE, née à AUTUN (71400), le23/06/1996, demeurant à MONTSAUCHE LES SETTONS (58230),Nataloup, co-gérants, à compter du 21/07/2021, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Gérard,Jean-Marie, Georges DELAPLACE, décédé à DOMMARTIN (58120),le 24/01/2021. Mention sera portée au RCS de NEVERS (58).
Pour avis.
Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL22000534

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BOIS & NOUS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 000 €
Ancien siège social :
Chemin de la Montagne -
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Nouveau siège social : 60, rue du Puits Charles
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
793 403 601 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 15/01/2022, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/02/2022 :

Siège social :
- ancienne mention : Chemin de la Montagne - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
- nouvelle mention : 60, rue du Puits Charles - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AL22000543

Find Oak

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 1.000.000 €
Siège social :
Le Bouyge Chemin des Escures
19600 SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE
841 348 360 R.C.S. Brive

Suivant procès-verbal en date du 30 septembre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante :
Le Bourg 58700 MURLIN.
Pour information : **Président :** M. Sylvain CHARLOIS, demeurant Chemin du Port de Bellerive - Collonge Bellerive (Suisse)
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
La société sera immatriculée au greffe de Nevers.
Le président.

AL22000547

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CONSTRUCTIONS JEAN DE CASTRO
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 €
Siège social : 81, rue Roland Brouard – 58600 GARCHIZY
818 841 736 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 22/12/2021, l'Associée Unique a décidé à compter rétroactivement du 21/12/2021 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Etude et réalisation de tous projets techniques, financiers, commerciaux et immobiliers concernant la construction de maisons individuelles ou d'immeubles collectifs, le lotissement de terrains destinés à la construction de ces immeubles, l'agencement, l'équipement et la décoration de la maison et de l'habitat - Activité de marchand de biens - Commercialisation de contrats de construction de maisons individuelles - Activité d'intermédiaire du commerce - Achat, vente de terrains lotis ou non - Promotion immobilière, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL22000609

NON DISSOLUTION

CORIMAR

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social
Rue de Paris
Lieudit du Pré aux Saints
58470 MAGNY COURS
792 570 335 R.C.S. NEVERS

Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en. date du 31 décembre 2021, statuant en application de. l'article L 225-248 du Code de Commerce, il a été décidé. qu'il n'y avait pas lieu à la dissolution anticipée de la. société bien que les capitaux propres de cette dernière. soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

AL22000634

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : MEDANIMAL.
Forme : SAS.
Capital social : 87500 euros.
Siège social : Rue DU GRAND FOND, 58700 ARTHEL.
850725318 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 21 septembre 2021, les actionnaires ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL22000645

➜ GÉRANCE

Alciat-Juris SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGE
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

CESSION D'ACTIVITÉ

Suivant acte SSP en date à NEVERS du 29.12.2021, enregistré. le 8.02.2022 au SPFE de NEVERS, Dossier 2022 000004406,. référence 5804P01 2022 A 00097,
Monsieur Eric DELANOIS né le 4.09.1960 à ST PARIZE LE CHATEL. (Nièvre), immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 350 863. 445, exploitant en nom propre, a cédé à.
La société GARAGE DES COURLIS, SARL au capital de 129 700. euros, ayant son siège social à NEVERS (58000), 40 rue de la. Fosse aux Loups, immatriculée au Registre du Commerce et des. Sociétés de NEVERS sous le n°453 034 787,
son activité de « dépannage et remorquage automobile » soit. l'ensemble des contrats d'assistance dépannage et la. clientèle y attachée, dépendant de cette activité exercée à. partir et sur l'établissement de SAINT PARIZE LE CHATEL. (Nièvre), 27 rue de Mont, avec entrée en jouissance au. 29.12.2021, au prix de 55.000,00 euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les. formes légales dans les dix jours de la publication au. BODACC, par Me SARLAT, Avocat exerçant au Cabinet. ALCIAT-JURIS demeurant 4, rue Porte Jaune à BOURGES (18000). pour la correspondance et au lieu de l'établissement de. SAINT PARIZE LE CHATEL (58490), 27 rue de Mont, pour la. validité.
Pour avis,
Le gérant

AL22000548

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 03.02.2022 enregistré le 07.02.2022 au SIE NEVERS, Dossier 2022 00004359, référence 5804P01 2022 A 00093,
Madame Juliette DELGADO demeurant 21 rue de la Citadelle - SOUMARD 58150 SAINT-ANDELAIN, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 810 543 165, A cédé à
Monsieur Stéphane DEFRANCE demeurant rue de la Picardie Prolongée - Moulin Drevault 77580 VILLIERS-SUR-MORIN, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 529 007 726,
Son fonds de commerce de bar, tabac, journaux qu'elle exploitait à SAINT ANDELAIN (58150), Le Bourg.
Cette vente a été consentie au prix de 45 000 euros, avec entrée en jouissance au 03.02.2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par le cabinet CHAINTRIER AVOCATS - COGEP AVOCATS sis 3, rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES.

AL22000567

➜ DIVERS

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau, le 4 février 2022, Monsieur Michel, Paul, Fernand GRAILLOT, ouvrier, et Madame Marie, Line, Isabelle BAUDIN, demeurant ensemble à URZY (58130), 244, rue du Champ du Bois. Nés: Mr. à NEVERS(58000), le 20 juillet 1961 et Mme à LE CREUSOT (71200), le13 avril 1962. Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de URZY (58130),le 28 novembre 1981 lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale.
Les oppositions des créanciers pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal Judicaire compétent.
Pour insertion
Me Audrey ROUSTIC, Notaire.

AL22000497

Notaire

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 17 novembre 2021.
M Xavier Jean-François LOUIS, dt à IMPHY (58) 2 rue des Roses, né à SAINT REVERIEN (58) le 9 avril 1956, divorcé de Mme Josiane DEVAUX, décédé à NEVERS le 22 novembre 2021.
A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me Patrice PERRET,notaire à FOURCHAMBAULT, le 20 janvier 2022, dont copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS, le 28 janvier 2022.
Opposition pourra être formée auprès du notaire sus désigné dans le mois qui suit le dépôt au Greffe dudit testament.

AL22000518

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 07/02/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL LGC TOYS
ZAC DE MARZY
40 Roue de Fourchambault
58180 MARZY
RCS NEVERS : 842 687 519
Le Greffier,

AL22000562

Par jugement en date du 07/02/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
A.P.G.S. (SARL)
4, R GAY LUSSAC - 58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS : 430 391 342
Le Greffier,

AL22000563

safer Bourgogne Franche-Comté

NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY: ZONE N
Loué par bail rural sur toute la surface
1 ha 29 a 15 ca
- Champs de sauvry: D-1-2-10-11-12-516[3]
Cmne de SEMELAY: ZONE RNU
Loué par bail rural sur une partie de la surface
3 ha 44 a 16 ca
- Le clou: ZH-17 - Le vignot: ZH-69[1368] (sans bâtiment)
Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: ZONE A
Loué par bail rural sur toute la surface
Parcelles de vignes plantées AOC «POUILLY FUME» :
2 ha 44 a 70 ca
- Les mardrelles: ZH-33 - Les renardieres: B-1959[1494]-1965[1491]-1967[1492] - Les sables: B-1419-1420-1421-1422-1423-1424-1425-1426 - Les vandardes: B-1502
1 ha 26 a 34 ca
- Les champs de la croix: ZE-70 - Les mardrelles: ZH-6(A)-6(B) - Les renardieres: B-1493 ZE-307[130] - Les sables: B-1418-1427 - Les vandardes: B-1945[1497]-1947[1499]-1949[1501]-1951[1504]-1953[1498]-2035[1503]
4 a 53 ca
- Les vandardes: B-1989[1500]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 07/03/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22000605

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA BERLO en liquidation

Siège de liquidation : Coeuzon
58230 OUROUX EN MORVAN
Au capital de 60 580 euros
RCS Nevers - 453 432 924

L'assemblée générale réunie le 25 janvier 2022, a approuvé. les comptes définitifs de liquidation à effet du 28 février. 2021, déchargé M. et Mme BERLO Jean Paul et Florence de leur. mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur. gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes. définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, les. liquidateurs.

AL22000337

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA BISTROTERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 500 Euros
Siège social : Maison éclusière N°21
VL de Fleury -
58110 BICHES
831 405 899 RCS NEVERS

L'AG du 31/12/21 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Stéphanie GONGORA de son mandat de liquidateur, donné à Madame Stéphanie GONGORA quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis - Le Liquidateur

AL22000499

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PUBLIC

SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
en liquidation
au capital de 7 500 EUROS
Siège social :
CHEMIN DE LA FONTAINE
DOMAINE DES FORGES
58400 RAVEAU (NIÈVRE)
423 699 669 RCS NEVERS

L'AGO du 07/02/2022, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargé de son. mandat, et constaté la clôture des opérations de. liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au. RCS de NEVERS. Radiation au RCS de NEVERS. Pour avis, la. liquidatrice

AL22000528

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

DISSOLUTION

SCI 2301,

SCI au capital de 70 000 €,
55 Rue Gambetta
58600 FOURCHAMBAULT
423 991 702 RCS NEVERS

AGE du 08/02/2022 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Liquidateur : M. Thierry ANCIAN, dt 21 Rue Franc Nohain 58000 NEVERS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL22000529

DISSOLUTION

ETS YO PREPA
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 43, rue Jean Gautherin - 58000 NEVERS
881 246 011 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 08/02/2022 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Yoan IMBERT dt à NEVERS (58) – 43, rue Jean Gautherin a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 43, rue Jean Gautherin. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22000532

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA Domaine de Thiernay

1 Rue des Tilleuls - Thiernay
58160 LA FERMETE
Au capital de 207 940 euros
R.C.S. Nevers - N° 453 741 308

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2022, la collectivité des associés de la SCEA Domaine de Thiernay a décidé la dissolution de la société à compter du 1er février 2022. Elle a nommé en qualité de liquidateur Madame POUSSY Geneviève et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à la SCEA Domaine de Thiernay en liquidation, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis.
Le liquidateur

AL22000535

DISSOLUTION

SAVEURS TERRE ET MER

SAS au capital de 8000 €
Siège social :
74 BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU
58640 Varennes-Vauzelles
833 425 432 RCS de Nevers

L'AGE du 30/06/2020 a décidé la dissolution et sa mise en. liquidation amiable à compter du même jour, nommé. liquidateur M. ZHOU Franco, demeurant 47 allée de la Limite. 93340 Le Raincy, et fixé le siège de liquidation au siège. social. . Mention au RCS de Nevers

AL22000643

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAVEURS TERRE ET MER

SAS au capital de 8000 €

Siège social :
74 BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU
58640 Varennes-Vauzelles
833 425 432 RCS de Nevers

L'AGE du 30/06/2020 a approuvé les comptes de liquidation,. donné quitus au liquidateur, M. ZHOU Franco, demeurant 47. allée de la Limite 93340 Le Raincy pour sa gestion et l'a. déchargé de son mandat, et constaté la clôture des. opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes. de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce. de Nevers. Radiation au RCS de Nevers

AL22000644

➜ CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 12/01/2022, il a été constitué une SAS dénommée : **CLEAN'AUTO 58** Siège social : 32 rue de l'étang 58300 saint légers des vignes Capital : 2 euros Objet social : Prestation de nettoyage automobile au domicile du client.Président : Monsieur YOANN, JEAN, ROMUALD BERTRAND, demeurant 32 rue de l'étang 58300 saint légers des vignes élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22000100

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 1er janvier 2022, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SC EUGENIE SIEGE SOCIAL : 13 Route de Pouilly, Boisgibault 58150 TRACY SUR LOIRE OBJET : propriété et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de biens immobiliers, gestion de trésoreries DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CAPITAL : 1 000 € par apport en numéraire GERANCE : Pauline PABIOT, demeurant 30 route de la Villefroide, Cosne Cours Sur Loire AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL22000204

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/01/2022, il a été constitué une SCI ayant. les caractéristiques suivantes : Dénomination ALESAYA.Objet social : l'acquisition, la construction, la. location, la sous-location, l'administration de tous. immeubles.Siège social : 10 Rue de Coblence APP585 58000. Nevers.Capital : 2800 euros.Durée : 99 ans.Gérance : M. ZENGIN Yavuz, demeurant 10 rue de Coblence APP585 58000. Nevers.Clause d'agrément : Cession libre entre associés,. ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou. descendants.Immatriculation au RCS de Nevers

AL22000539

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS du 04/02/2022, il. a été constitué une SCI présentant les caractéristiques. suivantes : - Dénomination sociale : RIGAUD IMMO - Siège. social : 32 Rue des Grands Jardins, 58000 NEVERS - Objet. social : Acquisition, construction et propriété de tous. biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel,. commercial ou industriel, / Mise en valeur, administration,. gestion et exploitation, par bail, location ou autrement, de. tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la. propriété ultérieurement, par voie d'acquisition, échange,. apport ou autrement ou dont elle aura la jouissance, - Durée. de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au R.C.S. - Capital social 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire -. Gérance : Damien RIGAUD demeurant 1000 Rue Voltaire 58600. GARCHIZY. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément. des associés représentant au moins les trois-quarts des. parts sociales requis sauf pour les cessions à des associés,. conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation de la Société au R.C.S. de NEVERS. Pour avis - La Gérance.

AL22000558

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/01/2022 il a été constitué une **SARL** dénommée:
AMBIANCE HABITAT
Siège social: 3 lieu-dit le desert 58200 ALLIGNY COSNE
Capital: 5.000 €
Objet: La pose et la fourniture de carrelage faïence et de tous type de revêtements de sol et muraux, La pose et fourniture d'isolant intérieur, de Placoplatre, la couverture, le terrassement, La maitrise d'œuvre de travaux de rénovation ou construction de bâtiment Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement. La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Gérant: M. RICHARD David 3 Lieu-dit LE DESERT 58200 ALLIGNY COSNE
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL22000559

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BICHES du 10/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : JAG AGRI
Siège : Villars, 58110 BICHES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 18 000 euros
Objet : la prise de participation dans toute société, nouvelle ou préexistante, notamment de toute participation dans une ou plusieurs sociétés d'exploitation agricole ; la gestion de portefeuilles de titres ; les prestations de service dans les domaines suivants : administratif, comptable, financier, commercial et technique ; la gestion et la propriété (acquisition, cession) de tout patrimoine mobilier et immobilier ; l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Julie RHOUMY, demeurant Longboue 58270 ANLEZY,
Directeurs généraux : Monsieur Guillaume DUFOUR demeurant Le Plessis 58640 VARENNES VAUZELLES et Monsieur Arnaud TRAN demeurant 124 route de Saint Jean 58130 MONTIGNY-AUX-AMOGNES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
POUR AVIS
Le Président

AL22000573

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 05 février 2022 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination est : **LES SEQUOIAS**
Le siège social est à MONTIGNY AUX AMOGNES (58130), 10 rue du Carrage,Lieudit « Meulot »
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)
Objet : acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction,aménagement, administration, location et vente de tous biens et droits immobiliers.Durée : 99 ans
Cession de parts : Toutes les cessions de parts à titre onéreux sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les cessions de parts à titre gratuit au profit des descendants sont libres ; dans les autres cas elles sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Floriane BLONDEAU demeurant MONTIGNY AUX AMOGNES (58130), 10 Chemin du Carrage, Lieudit Meulot.
Immatriculation : RCS NEVERS
Pour avis
Le gérant.

AL22000590

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 09 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HERINE
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 10.000 €
Siège social : Galerie marchande du Centre Commercial – Route de Fourchambault – 58180 MARZY
Objet : La vente de produits d'épicerie fine et d'alimentation de luxe ainsi que de petits articles d'art de la table.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Président : Monsieur Hervé MINCHIN dt 31 rue de Molière – 58000 NEVERS.
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Toute transmission, à quelque titre que ce soit d'actions à un tiers non associé, est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Président, H. MINCHIN

AL22000593

AUVERCO
Rue de Bad Vilbel
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés du 11/02/2022, il a été. constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes Forme: société par actions simplifiée.Dénomination **LYLOO**.Objet social : La présente société par actions. simplifiée a pour objet, en FRANCE et à l'étranger :-. L'exploitation de salons de coiffure mixte et pour enfants,-. La vente au détail de produits cosmétiques, d'articles de. soins pour la peau et les cheveux et articles similaires,-. et plus généralement la réalisation de tous services de. coiffure.Siège social : 20, Route de Champvert 58300. Decize.Capital : 1 000 euros.Durée : 99 ans.Président : Mme. LEPERE Frédérique, demeurant 15, rue Jean Lhospied - 58300. Champvert. Admission aux assemblées : tout associé a le droit. de participer aux décisions collectives, personnellement ou. par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il. possède. il doit justifier de son activité et de. l'inscription en compte de ses actions au jour de la. décision collective. Exercice du droit de vote: le droit de. vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du. capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à. une voix au moins.Clause d'agrément : les actions ne peuvent. être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément. préalable de la collectivité des associés statuant à la. majorité des voix des associés disposant du droit de vote;. l'associé cédant prenant part au vote et ses actions étant. prises en compte pour le calcul de la majorité. requise.Immatriculation au RCS de Nevers

AL22000612

ARCOGEST
expertise comptable
• artisanat • conseil • gestion

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :FORME : Société civile immobilière DENOMINATION : SCI BGD SIEGE SOCIAL : 155 Route des Bertranges - 58400 RAVEAU OBJET : L'achat, la construction, la propriété, l'administration, la gestion et plus généralement, l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, des immeubles bâtis et non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par acquisition, crédit-bail, ou autrement, et toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la Société, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.DUREE : 99 années CAPITAL : 1 000 euros GERANCE : Monsieur BAZOT Damien demeurant 155 Route des Bertranges - 58400 RAVEAU. CESSION PARTS : Libre entre associés. Toute opération ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales au profit d'autres personnes, et, en cas de décès d'un associé, sauf, en ce qui concerne le conjoint, et les héritiers ayant la qualité d'ascendant ou de descendant de l'associé décédé, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire. En cas de décès d'un associé, la majorité requise pour l'agrément s'apprécie abstraction faite des parts sociales du défunt. IMMATRICULATION au RCS de NEVERS. Pour avis,

AL22000628

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS du 10/02/2022, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : - Dénomination sociale : GAMBETTA TDB - Siège social : 2 Rue Gambetta, 58000 NEVERS - Objet social : Acquisition,construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel,commercial ou industriel, / Mise en valeur, administration, gestion et exploitation,par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ou dont elle aura la jouissance, - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S. - Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Monsieur Pierre THIBAULT DE BEAUREGARD et Madame Emilie THIBAULT DE BEAUREGARD demeurant ensemble 42Chemin des Taillons 03000 AVERMES, Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas. Immatriculation de la Société au R.C.S. de NEVERS. Pour avis - La Gérance.

AL22000636

YONNE

➜ MODIFICATION

FiDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MODIFICATION DU CAPITAL

ECOLLANT SAS

Ancien capital : 72.630 €
Nouveau capital : 82.630 €
sis Avenue des Plaines de l'Yonne
89000 AUXERRE
RCS 879258218 Auxerre

En application des décisions prises et délégations de compétence consenties par l'AGM du 31/12/2021, dans ses 3ème et 4ème résolutions, le Président a constaté, par décisions du même jour, la réalisation définitive d'une augmentation de capital social de 30.000 €, par émission de 1.000 actions nouvelles, émises au prix unitaire de 30 € (dont 10 € de valeur nominale et 20 € de prime d'émission). Le capital social de la société a ainsi été porté de 72.630 € à 82.630 € et est désormais composé de 8.263 actions. Les articles 6 et 7 des statuts on été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL22000501

FiDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ECOLLANT, SAS

ancien capital 72.630 €
Nouveau capital : 82.630 €
sis Avenue des Plaines de l'Yonne
89000 AUXERRE
RCS 879258218 Auxerre.

Aux termes de l'AGM du 31/12/2021, les associés ont décidé de nommer en qualité de Président à compter du même jour, PROPSTER SARL, sise 43 rue Eugène Berthoud, 93400 St Ouen, RCS 907789523 Bobigny en remplacement de Mme Julie QUINTIN. Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22000521

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION

JOUSSOT SA

Société anonyme transformée
en société par actions simplifiée
Au capital de 105 800 euros
Siège social
Chemin du Halage
89360 FLOGNY LA CHAPELLE
335 108 478 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 7 février 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. La dénomination de la Société devient JOUSSOT SAS. Le capital social reste fixé à la somme de 105 800 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par : Administrateurs : M. Olivier GINOBLE, demeurant 10 rue des Auvis 89160 LEZINNES, M. Fabien DESVAUX, demeurant 7 rue de la Triperie 89210 CHAMPLOST, Société OFDG, dont le siège social est Chemin du Halage 89360 FLOGNY LA CHAPELLE. Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : M. Fabien DESVAUX, demeurant 7 rue de la Triperie 89210 CHAMPLOST. Directeur Général Délégué : M. Olivier GINOBLE, demeurant 10 rue des Auvis 89160 LEZINNES. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Fabien DESVAUX, demeurant 7 rue de la Triperie 89210 CHAMPLOST. DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Olivier GINOBLE, demeurant 10 rue des Auvis 89160 LEZINNES. COMMISSAIRES AUX COMPTES : Ancienne mention : Société C.E.C., titulaire et Société EQUINOXE, suppléant. Nouvelle mention : Néant.

AL22000525

BURGOS FILMS

SARL au capital de 3.000€ Siège social : 3, chemin de Champbertrand 89100 SENS RCS 798 468 773 SENS
Le Gérant, en date du 02/01/2022, a décidé de transférer le siège social au 72, rue René Binet 89100 SENS, à compter du 03/01/2022.Mention au RCS de SENS

AL22000527

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale du 15/11/2021, les associés de la société dénommée SCI DU PARADIS, dont le siège est à ST AUBIN SUR YONNE (89300), RCS SENS 843 054 008, ont décidé la réduction du capital social par annulation de 300 parts de 100 euros chacune et l'attribution d'un bien immobilier sis à ST AUBIN SUR YONNE, 6 route de Paris, au profit d'un associé.
L'ancien capital est de quatre cent quarante mille trois cents euros (440 300.00 eur).
Le nouveau capital est de quatre cent dix mille trois cents euros (410.300 eur).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au siège social.Pour avis

AL22000530

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

S.V.E. Environnement -

Services Vidange Epandage Environnement
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 5 rue du Marais - 89240 LINDRY
810 965 145 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 3 décembre 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Rémy DELIN de ses fonctions de Directeur Général, à effet du 3 décembre 2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL22000537

FiDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI MJRV

Société civile
Au capital de 1 500 €
Siège social
18 rue de l'Auge – 89000 PERRIGNY
894 682 186 RCS AUXERRE

Le 7 Janvier 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Marie-Jeanne, Hélène MATUSZAK, de ses fonctions de co-gérante de la société, à compter de ce jour et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL22000565

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SAS CLAMECY MEDICAL

Le 10.2.2022, l'associé unique de la SAS CLAMECY MEDICAL au capital de 150.000 euros, siège social LA MOTTE TERNANT (21210) rue du Bas, 489 492 736 RCS DIJON, a constaté la démission du Président, a nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau Président et a transféré le siège social à compter du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège social rue du Bas 21210 LA MOTTE TERNANT ; Président : David PETIT, Ham. de Changy, 39 rte de Sévigné 21460 EPOISSES ; NOUVELLES MENTIONS : Siège social : Av. de Worms 89000 AUXERRE ; Président : BLN, SAS au capital de 109.760 euros, siège social 76, rye René Binet 89100 SENS, 480 212 505 RCS SENS. En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL22000571

DIRIGEANTS

DAVID STEVENS

SAS
20.000 €
25 rue des Pregirots
89800 FLEYS
RCS AUXERRE 802.244.210

Suivant assemblée générale du 08/01/2022 ont été nommés Mathis DAVID demeurant à FLEYS (89800), 25 rue des Prégirots en qualité de Président, en lieu et place de Stevens DAVID, démissionnaire qui est lui-même nommé Directeur commercial. Toute autre mention demeurant inchangée.

AL22000600

TRANSFERT DE SIEGE ET MODIFICATION DE LA GERANCE

La SCI CRYSTAL au capital de 152,45 € - 12 Quai de l'Hôpital - 89300 JOIGNY - 399 188 671 RCS SENS Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 décembre 2021, les associés ont décidé, à compter du 1 décembre 2021, de transférer le siège social à 62 Rond point de la résistance, 89300 JOIGNY. Suivant l'assemblée générale en date du 1er décembre 2021, il a été pris acte de la nomination de Madame Sylvie BISTOUR, demeurant 11 rue Thiebeault - 89300 JOIGNY. Avec effet immédiat. De sorte que la gérance est désormais assurée par Monsieur Christophe SOUCHET et Madame Sylvie BISTOUR Les modifications des statuts seront faite en conséquence au RCS DE SENS.
Pour avis,la gérance

AL22000603

Notaires

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DANCHOT

Exploitation agricole
à responsabilité limité
au capital de 33.538,78 €
Siège social : Les Guérins, Fontenouilles, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
N° de SIREN : 383 835 063 RCS : SENS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY ORÉE DE PUISAYE, (Yonne), le 31 décembre 2021 enregistré à AUXERRE le 13 janvier 2022 volume 2022N N°00050 . Il a été constaté la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Alain DANCHOT demeurant CHARNY OREE DE PUISAYE (89120) 4 les Guérins, FONTENOUILLES Et la nomination en qualité de nouveau gérant : Monsieur David DANCHOT demeurant CHARNY OREE DE PUISAYE (89120) 1 bis la Colletterie, FONTENOUILLES Il a été décidé de proroger la durée de la société qui était fixée à 50 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, de 79 années. En conséquence, la société prendra fin le 18 décembre 2090. Le dépôt des actes et pièces relatifs aux changements de statuts sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS Pour avis,La gérance

AL22000607

NON DISSOLUTION

EARL FERME DE LA MONTAGNE

EARL au capital de 168 000 €
Siège social
3 Ferme de la Montagne
89160 SENNEVOY LE HAUT
440 613 362 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision du 1er février 2022, l'associé unique a décidé de proroger la durée de la société de 99 ans, reportant son terme au 4 février 2121.Pour avis, la gérance.

AL22000625

TRANSFORMATION

AFE-CONSULT

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social
16 Rue de l'Eglise
89110 SOMMECAISE
793 266 941 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 1er Février 2022, la collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en société civile.Il n'a été apporté aucune modification à la durée de la société et à son capital.En conséquence, la société sous sa nouvelle forme présente les caractéristiques suivantes :Dénomination sociale : EMQUIPA.Forme : Société Civile, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les décrets pris pour leur application.Capital: 1 000 euros, constitué de numéraire uniquement.Siège : 16 Rue de l'Eglise-89110 SOMMECAISE Objet : La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières. Durée : Jusqu'au 28/05/2112. Gérance : Monsieur Laurent Pascal FEIX demeurant 16 Rue de l'Eglise - 89110 SOMMECAISE. Cession de parts : Les cessions de parts entre associés sont libres.Toute autre cession de parts ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL22000626

➜ GÉRANCE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

PATRANI SCI

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 2 rue de Champ Cornu
89110 MERRY-LA-VALLEE
838 580 827 RCS SENS

Suivant décisions du 01/02/2022, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de Co-Gérante Mme Rania ABDEL-LATIF demeurant 10 rue Raspail 94200 IVRY-SUR-SEINE.
Mention sera faite au RCS de SENS

AL22000598

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 17.03.2021, l'associé unique de la SARL G2S FRET, au. capital de 40000 euros, siège social : AUXERRE (89000) 56,. J. Jaurès, 534 639 190 RCS AUXERRE, a nommé un nouveau. gérant à compter dudit jour. ANCIENNE MENTION PUBLIEE Gérant : Gérant : M. Florian REUILLER 22, rue du Tholon. 89710 SENAN ; NOUVELLE MENTION : Gérants : M. Florian. REUILLER et M. Vincent REUILLER, 22, rue du Tholon 89710. SENAN.

AL22000635

MAITRE Maryse BELLIAU
NOTAIRE
ETUDE

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Maryse BELLIAU, le 17 janvier 2022, enregistré à AUXERRE, le31janvier 2022, Volume 2022 N, folio 00137, case P1, bordereau 8904,Madame Roseline Claude Evelyne DROUIN, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE(89120), 13 et 15 Grande Rue,
A cédé à
La société dénommée AUX MOTS GOURMANDS,
Société à responsabilité limitée, au capital de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 €), dontle siège social est à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 13 Grande

Rue, représentée par Madame Virginie DABON gérante de la société, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE ,agissant en qualité de gérante, et en vertu d'une délibération de l'assemblée extraordinaire des associés en date du 13 décembre 2021, dont un extrait certifié conforme est demeuré ci-annexé.Le fonds de commerce de librairie, papeterie, vente de jeux, disques, cassettes éducatives,maroquinerie, photocopie, et sa succursale, exploité à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120),13 Grande Rue, connu sous le nom de MAISON DE LA PRESSE DE CHARNY, objet d'une immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 908 010 481,et à l'institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET908 010 481 00012, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.
Moyennant le prix de 70.000,00 €, savoir :
- éléments incorporels :68 195.00 €
- matériel et mobilier commercial :1 805.00€Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DEPUISAYE, où domicile a été élu à cet effet.»Pour insertion - Me Maryse BELLIAU

AL22000608

➜ ADDITIF-RECTIFICATIF

AVIS

Rectificatif à l'annonce parue le 12 novembre 2021, relative à la constitution de la SASU :

DIA FINVEST

Il y a lieu de lire : 1°) Siège social : 18 Chemin de Bonpain 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE. 2°) Président M. DAMMO Yao Bah Aimé, 18 Chemin de Bonpain 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE

AL22000418

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°AL22000230 parue le 04 février 2022, concernant la société
MEGA IMMO
Il convenait de lire : **RCS de SENS** au lieu de RCS d'Auxerre.

AL22000620

➜ ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE PONTIGNY

Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-033 du10 février 2022,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la S.A.S. WIENERBERGER pour l'extension et le renouvellement d'exploitation d'une carrière d'argiles située à Pontigny, sera ouverte du **lundi 7 mars 2022 (9 h) au mercredi 6 avril 2022 (17 h) inclus**, soit une durée de 31jours consécutifs à la mairie de Pontigny.
M. José JACQUEMAIN, inspecteur de l'Éducation Nationale à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, la notification d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et un registre d'enquête, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 7 mars 2022 au 6 avril 2022, à la mairie de Pontigny, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées.../enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 7 mars 2022 au 6 avril 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au03.86.72.79.89.
Les communes de Lignorelles, Ligny-le-Châtel,Montigny-la-Resle, Rouvray, Venouse, Vergigny et Villy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-carriere-pontigny@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé en mairie de Pontigny,ou
- par courrier adressé à la mairie de Pontigny (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Pontigny, les :
- lundi 7 mars 2022 de 9 h à 12 h,
- mardi 22 mars 2022 de 14 h 30 à 17 h 30,
- samedi 2 avril 2022 de 9 h à 12 h,
- mercredi 6 avril 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Pontigny, Lignorelles,Ligny-le-Châtel, Montigny-la-Resle, Rouvray, Venouse,Vergigny et Villy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure,est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de M.Alexandre AUBRY, en charge du dossier pour la S.A.S.WIENERBERGER,dont les coordonnées sont les suivantes :alexandre.aubry@wienerberger.com - Tél. 03.86.47.59.60.

AL22000591

➜ VENTE AUX ENCHÈRES

S.C.P. d'Avocats Interbarreaux
REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI
5 rue Marcelin Berthelot
89004 AUXERRE CEDEX
Tél. 03.86.72.03.03

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne)

VENDREDI 18 MARS 2022 à 14 heures
Lot 1/ Commune IRANCY (Yonne)
52 parcelles, APPELLATION IRANCY, pour 4ha 81a 91ca, cadastrées sections :
- A 407 lieudit « Les Beaux Monts » pour 9a 18ca, selon le cadastre verger
- A 409 lieudit « Les Beaux Monts » pour 9a 41ca, selon le cadastre taillis simples
- A 412 lieudit « Les Beaux Monts » pour 6a 49ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 413 lieudit « Les Beaux Monts » pour 6a 39ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 415 lieudit « Les Beaux Monts » pour 4a 75ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 416 lieudit « Les Beaux Monts » pour 2a 91ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 417 lieudit « Les Beaux Monts » pour 15a 80ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 418 lieudit « Les Beaux Monts » pour 19a 82ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 419 lieudit « Les Beaux Monts » pour 8a 67ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 420 lieudit « Les Beaux Monts » pour 5a 61ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 421 lieudit « Les Beaux Monts » pour 1a 99ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 422 lieudit « Les Beaux Monts » pour 99ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 423 lieudit « Les Beaux Monts » pour 99ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 424 lieudit « Les Beaux Monts » pour 4a 63ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 425 lieudit « Les Beaux Monts » pour 7a 48ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 426 lieudit « Les Beaux Monts » pour 7a 98ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 427 lieudit « Les Beaux Monts » pour 8a 55ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 428 lieudit « Les Beaux Monts » pour 11a 22ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 431 lieudit « Les Beaux Monts » pour 5a 54ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 432 lieudit « Les Beaux Monts » pour 14a 64ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 438 lieudit « Les Beaux Monts » pour 4a 80ca, selon le cadastre taillis simples
- A 439 lieudit « Les Beaux Monts » pour 3a 52ca, selon le cadastre taillis simples
- A 442 lieudit « Les Beaux Monts » pour 5a 94ca, selon le cadastre taillis simples
- A 446 lieudit « Les Beaux Monts » pour 80ca, selon le cadastre landes
- A 447 lieudit « Les Beaux Monts » pour 1a 94ca, selon le cadastre landes
- A 450 lieudit « Les Beaux Monts » pour 2a 24ca, selon le cadastre landes
- A 453 lieudit « Les Beaux Monts » pour 12a 78ca, selon le cadastre taillis simples
- A 456 lieudit « Les Beaux Monts » pour 7a 24ca, selon le cadastre taillis simples
- A 457 lieudit « Les Beaux Monts » pour 3a 25ca, selon le cadastre taillis simples
- A 459 lieudit « Les Beaux Monts » pour 2a 00ca, selon le cadastre taillis simples
- A 460 lieudit « Les Beaux Monts » pour 2a 00ca, selon le cadastre taillis simples
- A 468 lieudit « Les Beaux Monts » pour 5a 37ca, selon le cadastre taillis simples
- A 600 lieudit « Renouel » pour 43a 00ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 601 lieudit « Renouel » pour 5a 20ca, selon le cadastre taillis simples
- A 602 lieudit « Renouel » pour 15a 77ca, selon le cadastre landes
- A 650 lieudit « Le Paradis » pour 2a 07ca, selon le cadastre taillis simples
- A 655 lieudit « Le Paradis » pour 3a 65ca, selon le cadastre taillis simples
- A 659 lieudit « Le Paradis » pour 2a 40ca, selon le cadastre taillis simples
- A 662 lieudit « Le Paradis » pour 4a 47ca, selon le cadastre taillis simples
- A 667 lieudit « Le Paradis » pour 4a 77ca, selon le cadastre taillis simples
- A 692 lieudit « Le Paradis » pour 5a 20ca, selon le cadastre taillis simples
- A 714 lieudit « Le Paradis » pour 4a 50ca, selon le cadastre taillis simples
- A 746 lieudit « Le Paradis » pour 9a 70ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 747 lieudit « Le Paradis » pour 45a 19ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 777 lieudit « Haut de Boudardes » pour 30a 04ca, selon le cadastre terre
- E 562 lieudit « Les Begneaux» pour 22a 63ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- E 563 lieudit « Les Begneaux» pour 11a 35ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- E 564 lieudit « Les Begneaux» pour 4a 80ca, selon le cadastre landes
- F 295 lieudit « Crot Chabout» pour 5a 55ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- F 297 lieudit « Crot Chabout» pour 12a 90ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- F 299 lieudit « Crot Chabout» pour 34a 60ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- F 300 lieudit « Crot Chabout» pour 9a 20ca, selon le cadastre vignes (VAOC)

Lot 2/ Commune IRANCY (Yonne)
7 parcelles, APPELLATION COTEAUX BOURGUIGNONS, pour 1ha 22a 96ca, cadastrées sections :
- C 45 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 11a 78ca, selon le cadastre terre
- C 46 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 33a 08ca, selon le cadastre terre
- C 47 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 22a 30ca, selon le cadastre terre
- C 61 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 10a 20ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- C 62 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 11a 10ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- C 70 lieudit « Côte Neuve» pour 19a 36ca, selon le cadastre vignes (VAOC
)- C 71 lieudit « Côte Neuve» pour 15a 14ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
Lot 3/ Commune IRANCY (Yonne)
5 parcelles, APPELLATION BOURGOGNE ALIGOTE, pour 1ha 59a 94ca, cadastrées sections :
- C 67 lieudit « Côte Neuve» pour 17a 37ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- C 68 lieudit « Côte Neuve» pour 14a 27ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- C 69 lieudit « Côte Neuve» pour 42a 48ca, selon le cadastre vignes (VAOC) et terre
- C 149 lieudit « Côte Neuve» pour 20a 15ca, selon le cadastre taillis simples
- C 917 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 65a 13ca, selon le cadastre terre
Lot 4/ Commune IRANCY (Yonne)
2 parcelles, APPELLATION IRANCY, pour 12a 20ca, seulement sur la nue-propriété, cadastrées sections :
- F 749 lieudit « La Croix Buteix » pour 4a 80ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- F 750 lieudit « La Croix Buteix » pour 7a 40ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
Lot 5/ Commune IRANCY (Yonne)
2 parcelles, APPELLATION IRANCY, pour 4a 97ca, cadastrées sections :
- F 459 lieudit « Veauchassy» pour 2a 50ca, selon le cadastre taillis simples
- F 1443 lieudit « Les Bas Champreux » pour 2a 47ca, selon le cadastre landes
Lot 6/ Commune DES DEUX RIVIERES (ex. CRAVANT) (Yonne)
6 parcelles pour 72a 13ca, cadastrées sections :
- A 147 lieudit « La Grande Côte Ouest » pour 4a 50ca, selon le cadastre landes
- A 151 lieudit « La Grande Côte Ouest » pour 8a 05ca, selon le cadastre landes
- B 199 lieudit « Envers du Val des Noyers » pour 8a 90ca
parcelle constituant un bien non délimité de 4a 45ca appartenant aux propriétaires grevés, à prendre dans une superficie totale de 8a 90ca, selon le cadastre landes
- B 502 lieudit « Adroit du Val des Noyers » pour 11a 50ca, selon le cadastre terre
- ZD 76 lieudit « La Croix Rouge » pour 17a 60ca, selon le cadastre taillis simples
- ZD 187 lieudit « La Justice » pour 26a 03ca, selon le cadastre taillis simples
MISES A PRIX : LOT 1 : 199 000 € (cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros)
LOT 2 : 29 500 € (vingt-neuf mille cinq cents euros)
LOT 3 : 38 300 € (trente-huit mille trois cents euros)
LOT 4 : 5 000 € (cinq mille euros)
LOT 5 : 2 000 € (deux mille euros)
LOT 6 : 800 € (huit cents euros)
outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.
Consignation obligatoire de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € par chèque de banque libellé à l'ordre de Madame le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'AUXERRE ou caution bancaire.
Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE.
Pour avis : Patricia NOGARET
Pour tout renseignement, s'adresser à : S.C.P. d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN – NOGARET – DE METZ - CROCI, 5 rue M. Berthelot 89004 AUXERRE CEDEX - 03.86.72.03.03 - immo@rlcavocats.com

AL22000366

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

VENTE DE PARCELLE BOISEE

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code Forestier, avis est donné de la vente ci-après :
A TONNERRE (89700), lieudit «Endroit des Gerbes D'Orge»cadastré section YR n°112 pour 40a en nature de taillis.Moyennant le prix principal de 4800,00 euros (QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS), payable comptant au jour de la signature de l'acte, outre la provision sur droit et frais d'acquisition.
Si vous êtes propriétaire d'une parcelle contiguë en nature de taillis, vous bénéficiez d'un droit de préférence qu vous pourrez exercer dans un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie et de la présente parution par lettre recommandée avec avis de réception que vous nous adresserez à l'office notarial de TONNERRE pour nous informer de votre souhait d'acquérir ladite parcelle au prix et conditions ci-dessus indiqués.

AL22000514

➜ DIVERS

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), CRPCEN 89027 , le 1er février 2022, a été effectué un aménagement de régime matrimonial entre :
Mmes Danielle Germaine Marie **BAUDUIN** et Joëlle Francine BAILLEUL, Retraitées, demeurant ensemble à MAILLY-LE-CHATEAU (89660) 26 route de Fontenay
Nées, savoir :
Mme **BAUDUIN** à BOLLEZEELE (59470) le 11 mai 1950,
Mme **BAILLEUL** à LILLE (59000) le 8 août 1950.
Mariées à la mairie de SERY (89270) le 16 octobre 2021 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Toutes deux de nationalité française.
Résidentes au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22000516

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/02/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité de deux mois au profit de la **SAS à associé unique FIGEAC AERO AUXERRE** Zone Industrielle Plaine des Isles 89000 AUXERRE (mécanique et usinage de pièces aéronautique). RCS Auxerre 824264030. CIP 4442. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL22000508

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/02/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique VERT PUISAYE** 37 rue de la Gare 89520 Saint Sauveur en Puisaye (réparation en motoculture). RCS Auxerre 823627476. CIP 4514. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22000509

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/02/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **l'EIRL SODMON Gaëlle** ZA Cidex 9 c 89520 Saints (garagiste). RCS Auxerre 804917185. CIP 4515. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22000510

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/02/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique TC RYORI** Zone Artisanale les Macherins, 13 rue de Londres 89470 Moneteau (vente de cuisines). RCS Auxerre 842166274. CIP 4516. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22000511

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/02/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de **Monsieur Dominique BONNOT** 80 Route de Lormes 89200 Avallon (couverture, zinguerie). RCS Auxerre 382876399. CIP 4517. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22000512

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/02/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique TD PEINTURE INDUSTRIELLE ELECTROSTATIQUE** 12 route de Joigny 89380 APPOIGNY (peinture industrielle). RCS Auxerre 811520618. CIP 4518. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22000513

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), CRPCEN89005, le 16 décembre 2021, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial entre Monsieur Abdelaziz **EL BABKOUCHI**, auto-entrepreneur, et Madame Françoise Hélène Nicole **BRETON**, journaliste scientifique, demeurant ensemble à CHARBUY (89113) 13 rue des Maraichers. Monsieur est né à MARRAKECH (MAROC) le 8 mars 1969, Madame est née à PARIS14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 8 mai 1957. Mariés à la mairie de MARRAKECH(MAROC) le 21 mars 1999 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Thérèse DUFAU Consul-Adjoint, chef de Chancellerie, notaire à MARRAKECH, le 14 janvier 1999,comportant adjonction d'une société d'acquêts composée de biens et droits immobiliers appartenant en propre à Madame BRETON
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.Pour avis et mention.
Le notaire.

AL22000595

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY Notaire à AVALLON(Yonne) office notarial n° 89031, le 11 février 2022 Monsieur Alain CHIRON et Madame Francine Lucienne SANTIGNY,demeurant ensemble à MAGNY (Yonne) 8 rue du Plessis -MARRAULT mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT BRANCHER (Yonne) le29 décembre 1969, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Gérard LEGUY notaire à AVALLON (Yonne) 4rue de Lyon où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
Pour avis.

AL22000614

Notaire

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe, Monsieur Mary Auguste Léon GODIN,né à MELISEY, le 21 janvier 1935, demeurant à TANLAY(89430), 35 grande rue haute, Maison de retraite SAINT JOSEPH, célibataire, décédé à TONNERRE, le 29 octobre 2021,a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Alexandre GUILPAIN, suivant procès-verbal en date du 11 février 2022,dont une copie authentique a été envoyée au tribunal de grande instance d'AUXERRE.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Alexandre GUILPAIN, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis.

AL22000615

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître LAMBERT TAPIE Marie-Alice, Notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (Yonne), 1 Place de l'Eglise**, CRPCEN 89010, le 11 février 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Fabrice **GUYON**, Contrôleur automobiles, et Madame Francine Simone **MICHAUT**, Secrétaire, demeurant ensemble à ESCAMPS (89240) Semilly.
Monsieur est né à AUXERRE (89000) le 3 janvier 1971,
Madame est née à AUXERRE (89000) le 7 février 1969.
Mariés à la mairie de ESCAMPS (89240) le 25 août 2007 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22000637

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION

BONNEFOY

SCI au capital de 3 488 €
Siège social : 2 rue du 19 Mars 1962
89530 SAINT BRIS LE VINEUX
RCS AUXERRE 381 113 547

L'assemblée générale extraordinaire du 12/02/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur BONNEFOY Bernard, demeurant 2 rue du 19 Mars 1962, 89530 SAINT BRIS LE VINEUX et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce AUXERRE

AL22000328

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUBERGE LE VOUTENAY

Société à Responsabilité Limitée
en cours de liquidation
Au capital de 22 867.35 €
Siège social : Route Nationale
89270 VOUTENAY
R.C.S. : AUXERRE 402 368 567

Aux termes d'un acte constatant les décisions unanimes des associés du 31/12/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2021.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL22000577

safer Bourgogne Franche-Comté

YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHARNY OREE DE PUISAYE - bois-taillis
41 a 72 ca - Bois benoit: 192A-378
zonage : zone N du PLUi
COULANGES-SUR-YONNE - Terre et Jardin – Location par Bail SAFER du 01/02/2022 au 01/11/2022
Surface sur la commune : 98 ha 13 a 55 ca - 'Chien fendu': ZC- 22(J)- 22(K) - 'Cotat de la chaume pillass': ZB- 30- 31- 82[7] - 'Derriere les murs': ZH- 266[88](J)- 266[88](K) - 'La chaume pillasse': ZB- 12- 13(J)- 13(K)- 14- 15- 27 - 'La cote germain': ZE- 48[29] - 'La cote grimon': ZH- 6(A)- 104- 105(A)- 106 - 'La vallee mazin': ZB- 8- 10- 11 - 'Le buisson du loup': ZC- 24- 25- 26- 27 - 'Le haut de beauvais': ZD- 1- 2(J)- 2(K) - 'Les arpents': ZB- 37(J)- 37(K)- 60(J)- 60(K) - 'Les bouchats': ZH- 93(J)- 93(K)- 94- 97- 98- 108[95]- 110[95] - 'Les vignes du clou': ZH- 56(AJ)- 56(AK)[P1]- 57- 58(A)- 65- 68- 70- 71- 72- 73- 75- 76 - 'Sous le clou': ZD- 13- 14- 34[12] - 'Sous saint marc': ZH- 54- 55 - 'Sur la cote germain': ZE- 17(A)
Zonage : RNU
COULANGES-SUR-YONNE – Jardin – Location par Bail SAFER du 01/02/2022 au 01/11/2022
Surface sur la commune : 35 a 78 ca - 'Les eaux bues': D- 1097[64]
Zonage : RNU
COULANGES-SUR-YONNE – Terre – Location par Bail SAFER du 01/11/2022 au 31/10/2028
Surface sur la commune : 59 a 10 ca - 'La chaume pillasse': ZB- 18(J)- 18(K)
Zonage : RNU
COULANGES-SUR-YONNE – Terre - Location par Bail SAFER du 01/02/2022 au 01/11/2022
Surface sur la commune : 9 ha 43 a 50 ca - 'Chien fendu': ZC- 21(J)- 21(K) - 'La cote grimon': ZH- 3(A) - 'La vallee mazin': ZB- 9
Zonage : RNU
COULANGES-SUR-YONNE – Terre - Location par Bail SAFER du 01/11/2022 au 31/10/2028
Surface sur la commune : 51 a 40 ca - 'La cote germain': ZE- 19
Zonage : RNU
COULANGES-SUR-YONNE – Terre - Location par Bail SAFER du 01/02/2022 au 01/11/2022
Surface sur la commune : 1 ha 27 a 45 ca - 'Derriere les murs': ZH- 265[188][P1] - 'Les vignes du clou': ZH- 69(A) - 'Sous le clou': ZD- 35[12]
Zonage : RNU
COURSON-LES-CARRIERES – Bois-Taillis
9 ha 85 a 20 ca - Bois de gros buisson: ZR-51[1042]-52[1041]-53[1040]-54[1039] ZV-156[1038]-157[1037]-158[1036]-159[1035] - Bois du gros buisson: ZR-55[1043]
Zonage : RNU
CRAIN - Terre – Location par Bail SAFER du 01/02/2022 au 01/11/2022
Surface sur la commune : 5 a 60 ca - 'Pres combeaux': ZH- 3
Zonage : RNU
FESTIGNY - Terre – Location par Bail SAFER du 01/02/2022 au 01/11/2022
Surface sur la commune : 1 ha 72 a 90 ca - 'Derriere l eglise': ZB- 124 - 'La chaume des oeillets': ZA- 80 - 'La raude': ZB- 78(A)- 95 - 'Les eclairs': ZA- 47 - 'Vallee des coudres': ZB- 63
Zonage : RNU
FONTAINES - bois-taillis
1 ha 57 a 30 ca - Bois moutard: YC-44
zonage : zone N du PLU
MEZILLES - bois-taillis
1 ha 44 a 60 ca - Les gatines: W-98
zonage : zone N du PLUi .
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS - bois-taillis
1 ha 05 a 28 ca - Champs des mouches: ME-174 - Le foulon: ME-29
zonage : RNU
SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE - bois-taillis
4 ha 41 a 40 ca - Bois de bijou: B-20
zonage : RNU
SURGY(58) – Terre – Location par Bail SAFER du 01/02/2022 au 01/11/2022
Surface sur la commune : 18 ha 29 a 40 ca - 'Les bouchats': YC- 2
Zonage : RNU
TOUCY - bois-taillis
82 a 03 ca - Champs laurent: B-30 - Les taillis martin: B-48
zonage : zone N du PLUi
TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE - bois-taillis
1 ha 72 a 45 ca - Les marcineries: AE-168-169
zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 7 mars 2022** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22000629

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI VIGNES DE NEUILLOT

(société en liquidation)

Société Civile Immobilière
Au capital de 68.602,05 Euros
Siège social : SAINT PERE (Yonne),
43 bis rue du Pont
SIREN 402.125.850 – RCS AUXERRE

Par AGE du 29.11.2021, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation desquels il résulte un actif net nul, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis et mention: le liquidateur
Mme Annelise RAFFENEAU

AL22000454

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CPRIOUX,

Société civile immobilière
au capital de 200,00 €,
dont le siège est à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530),
26 rue Bienvenue Martin,
identifiée au SIREN
sous le numéro 538 688 953
et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE le 21/12/2011

Aux termes d'une décision en date du 08 février 2022, les associés ont décidé, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mademoiselle Caroline BREUX, demeurant 4 rue du cul d'oison 89240 LINDRY, de son mandat de liquidateur, lui ont donné quitus de sa gestion et ont prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des Sociétés et la Société sera radiée dudit registre
Pour avis. Le liquidateur.

AL22000515

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2022, l'associée unique de la SAS QUAI DOUZE. TREIZE, au capital de 1 000 € dont le siège social est 5 rue du Carré Pâtissier 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS de AUXERRE n° 884 839 325, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Clémentine NESLANY, demeurant 5 rue du Carré Pâtissier 89000 AUXERRE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 5 rue du Carré Pâtissier 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de AUXERRE. Pour avis, le Liquidateur

AL22000540

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TOP FOOD JOIGNY

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 5 Place Colette
89300 JOIGNY
890909484 RCS de SENS

Par AGE du 31/12/2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. ALI ADNAN 1 Rue De L'Europe Log 9 89300 JOIGNY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2021
Radiation du RCS de SENS

AL22000597

DISSOLUTION

PROTECMAG

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège : 19, boulevard du Pont Neuf - ZI des Sablons,
89100 SENS
Siège de liquidation :
22 Rue de la République - 89150 VALLERY
529 815 862 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2021 a. décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du. 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime. conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et. les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme. liquidateur M. Alain AMBERMONT, demeurant 22 Rue de la. République - 89150 VALLERY, pour toute la durée de la. liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que. déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux. opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le. passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et. à en engager de nouvelles pour les besoins de la. liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 22 Rue de. la République - 89150 VALLERY. C'est à cette adresse que la. correspondance devra être envoyée et que les actes et. documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés. au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

AL22000641

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PROTECMAG

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège : 19, boulevard du Pont Neuf - ZI des Sablons,
89100 SENS
Siège de liquidation :
22 Rue de la République - 89150VALLERY
529 815 862 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 10/02/2022 a approuvé le. compte définitif de liquidation, déchargé M. Alain. AMBERMONT, demeurant 22 Rue de la République - 89150. VALLERY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier. quitus de sa gestion et constaté la clôture de la. liquidation avec effet rétroactif au 31/12/2021. Les comptes. de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de. commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le. Liquidateur

AL22000642

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 31/12/2021, il a été constitué une SASU. dénommée : S.F.Patrimonium. Siège social : 3 rue des gerbes. d'orge 89700 Tonnerre. Capital : 3000euros ; Objet social L'achat, la location, la sous-location de tout bien. immobilier en vue de le mettre en location, meublée ou non,. et la vente desdits biens. Président : Monsieur SUC Florent,. Jean, Lucien, demeurant 3 rue des gerbes d'orge 89700. Tonnerre élu pour une durée illimitée. Admission aux. assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire. est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une. voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières. émises par la Société sont librement cessibles et. transmissibles. Durée : 99 ans ; Immatriculation au RCS de. AUXERRE.

AL22000479

SCEA DE MARCAULT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 janvier 2022, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DE MARCAULT. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 13 500 €. Siège social : Ferme de Marcault - 89700 TONNERRE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire pour 18 300 €. Gérant : M. Baudoin MILLET, demeurant Ferme de Marcault - 89700 TONNERRE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés et aux descendants qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL22000502

SCEA DE QUINCAMPOIX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 janvier 2022, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DE QUINCAMPOIX. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 13 500 €. Siège social : Ferme de Marcault - 89700 TONNERRE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 13 500 €. Gérant : M. Baudoin MILLET demeurant Ferme de Marcault - 89700 TONNERRE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles conclues entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL22000503

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 février 2022, à A VILLENEUVESUR-YONNE. Dénomination : BY EMMA. Forme :Société par actions simplifiée unipersonnelle.Siège social : 28 Faubourg Saint Laurent, 89500VILLENEUVE-SUR-YONNE. Objet : Pâtisserie,traiteur, épicerie fine, vente de boisson y compris alcoolisées. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Les actions sont librement négociables. Les transmissions d'actions consenties par l'actionnaire unique s'effectuent librement. Elles s'opèrent à l'égard de la société et des tiers par virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés :Président : Madame Emmanuelle VERMILLET 28Faubourg Saint Laurent 89500 VILLENEUVE-SURYONNE.La société sera immatriculée au RCS SENS.Pour avis.La Présidente

AL22000519

AVIS DE CONSTITUTION

IoXr Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 8 rue Jules Moreau 89000 AUXERRE Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 7 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : IoXr Siège : 8 rue Jules Moreau, 89000 AUXERRE Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 5 000 euros Objet : Acquisition de biens immobiliers et location de biens immobiliers Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Paul LORNE, demeurant 9 rue du 11 novembre 1918, 38840 LA SONE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. POUR AVIS Le Président

AL22000536

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 février 2022, à AUXERRE. Dénomination : SCI MAJORELLE. Forme : Société civile immobilière. Objet : Propriété, détention, administration, gestion et exploitation par mise à disposition, bail ou location de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, occupés, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1.000 euros Montant des apports en numéraire : 1.000 euros. Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées ou transmises qu'avec l'agrément de tous les associés. L'agrément doit être adopté à l'unanimité. Siège social : 5 rue des Ladres, 89100 St Denis les Sens. La société sera immatriculée au RCS de Sens. Gérant : Monsieur Eric MATIAS, demeurant 5 rue des Ladres, 89100 St Denis les Sens Gérant : Madame Sabine GAGNEUX, demeurant 5 rue des Ladres, 89100 St Denis les Sens
Pour avis.

AL22000542

AVIS DE CONSTITUTION

YSL
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieudit L'Enchâtre
89240 Lindry
RCS AUXERRE
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LINDRY du 17 JANVIER 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Dénomination sociale : YSL,Forme sociale : Société civile immobilière,Siège social : LIEUDIT L'ENCHÂTRE 89240 LINDRY Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,Capital social : 1 000 euros,Gérance : Monsieur SKRZYPSKI Yoann, demeurant lieudit l'Enchâtre – 89240 Lindry Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.La Gérance

AL22000545

AVIS DE CONSTITUTION

SHUMIRA
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 Rue du Grand Marchais - Chevillon
89120 Charny Orée de Puisaye
RCS SENS
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHARNY OREE DE PUISAYE du 17 Janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Dénomination sociale : SHUMIRA,Forme sociale : Société civile immobilière,Siège social : 4 RUE DU GRAND MARCHAIS – CHEVILLON – 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,Capital social : 2000 euros,Gérance : Madame BOURGEOIS SONIA, Demeurant 4 Rue du Grand Marchais – Chevillon – 89120 Charny Orée de Puisaye.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.La Gérance

AL22000546

AVIEARL LA FERME DU LUXEMBOURG

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 février 2022, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : EARL LA FERME DU LUXEMBOURG. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 7 500 €. Siège social : 8 route des Rougeriots - Le Luxembourg - 89500 DIXMONT. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 7 500 €. Gérant : Mme Mélanie VARACHE demeurant à DIXMONT (89500), le Luxembourg, 8 route des Rougeriots. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL22000549

AVIS DE CONSTITUTION

4R PIKE Société par actions simplifiée au capital de 517 840 euros Siège social : 9 rue de la Graüche, 89100 VILLEROY Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLEROY du 1er février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : 4R PIKE Siège : 9 rue de la Graüche, 89100 VILLEROY Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 517 840 euros Objet : L'activité de holding, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Philippe REVENIAUD, demeurant 9 rue de la Graüche, 89100 VILLEROY La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS. POUR AVIS Le Président

AL22000550

AVIS DE CONSTITUTION

Amiante Engineering Concept Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros Siège social : Hôtel des entreprises du Florentinois ZAD Tête d'Or 89600 ST FLORENTIN Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST FLORENTIN du 27 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : Amiante Engineering Concept Siège social : Hôtel des entreprises du Florentinois, ZAD Tête d'Or, 89600 ST FLORENTIN Objet social : La conception et fabrication de matériel, la vente de matériel créé, la recherche en innovation, la location/vente de matériel, la vente de consommable amiante. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 3 000 euros Gérance : Monsieur Jérémy COTTON, demeurant 3 ruelle Saint Pierre 89600 GERMIGNY, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Pour avis La Gérance

AL22000557

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LG Raffeneau Energie ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : Le Saulce – 89200 ISLAND ; Objet social : Production et commercialisation d'énergie solaire au moyen de centrales photovoltaïques – Activité financière d'investissement et de gestion d'actifs financiers pour compte propre ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 10 000 € ; Gérance : M. Nicolas RAFFENEAU dt à ISLAND (89) – Le Saulce ; Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL22000575

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/01/2022 il a été constitué une SCI dénommée :
CERCLAEYS FAMILY
Siège social : 7 route de saligny 89260 VOISINES **Capital :** 1000€ € **Objet social:** Société forme civile **Gérance :** M Cerclaeys Simon demeurant 7 route de saligny 89260 VOISINES **Durée :** 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL22000616

EARL MPM

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2022, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :Dénomination sociale : EARL MPM. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.Capital social : 7 500 €. Siège social : 26 Grande rue - 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANÇON. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 7 500 €. Gérant : M. Maxime MOREAU demeurant à CHARNOZ SUR AIN (01800), 28 rue de la Vie du Bourg.Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL22000621

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 février 2022, à SAINT GEORGES SUR BAULCHE.Dénomination : PAINS&CIE.Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée. Siège social : 39 rue du général de Gaulle, 89270 Vermenton.Objet : Boulangerie, Pâtisserie, Snacking, traiteur.Durée de la société : 99 année(s).Capital social fixe : 2000 euros Gérant : Monsieur Alexis BOURSIN, demeurant 5 Rue de carrière, 89560 Merry Sec La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.Pour avis.Le gérant

AL22000622

AVIS DE CONSTITUTION

MILLE SABORDS 577
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Rue des Chaumes - Le Grand ARRAN, 89240 PARLY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 09/02/2022 à PARLY (89240), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : MILLE SABORDS 577
Siège social : 5 Rue des Chaumes - Le Grand ARRAN, 89240 PARLY
Objet social : l'acquisition, la construction, la propriété, la gestion et l'exploitation de tous biens immobiliers
Durée de la Société : 99ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Olivier BRILLON, demeurant 5 Rue des Chaumes - Le Grand ARRAN, 89240 PARLY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL22000640

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- pour 1 an 53 €
- pour 2 ans 106 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- Bovins viande
- Grandes cultures
- Lait élevage
- Porcs
- Vigne
- Volailles
- Fruits & légumes
- Pâtre
- Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

- Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
- Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
- Je règle € par carte bancaire N° / / /
 date d'expiration: /

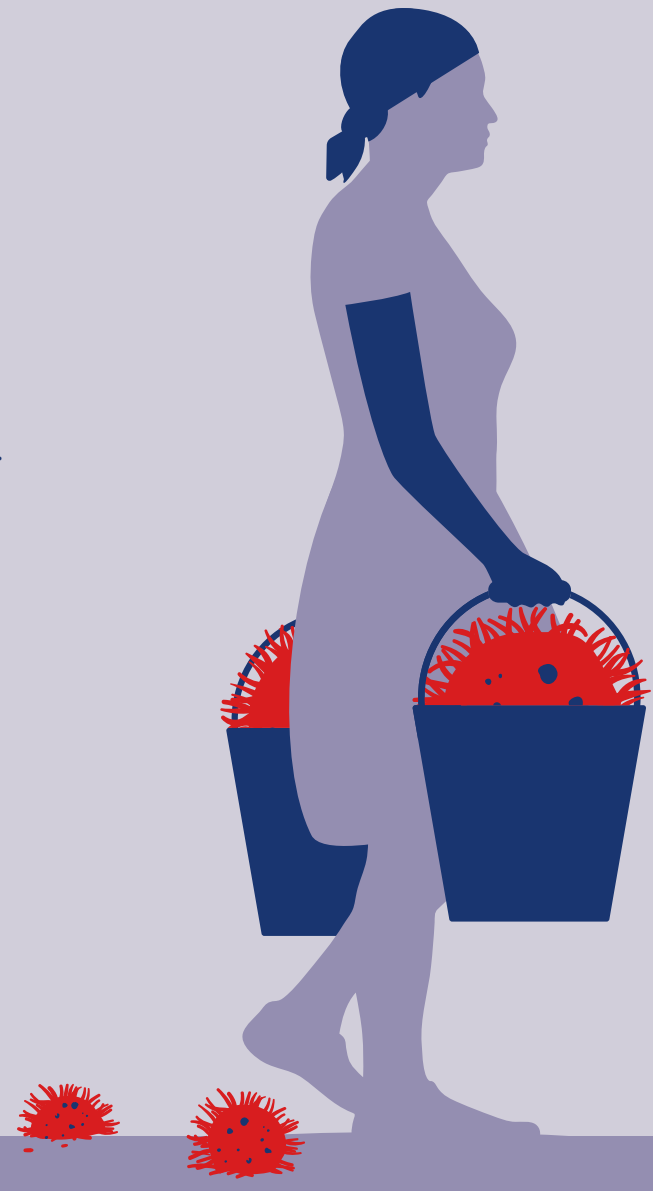
SIGNATURE

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

LA PESTE PORCINE AFRICAINE TUE LES PORCS

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles.



Éleveurs protegez vos animaux

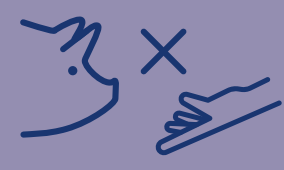
RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ



Déclarez immédiatement tout cas suspect (vivant ou mort) à votre vétérinaire sanitaire.



Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.



Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.



Évitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers sauvages. Mettez les nouveaux porcs de votre élevage en quarantaine.



Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres fermes et des chasseurs de sangliers.



Empêchez les visiteurs d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas nécessaire.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

Messages et visuels adaptés de la campagne *La PPA tue les porcs* de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).
Cette campagne est cofinancée par l'Union européenne

Cofinancé par
l'Union européenne